

INJEP NOTES & RAPPORTS

- Mai 2024
- INJEPR-2024/07

Autonomie associative et financements publics : une enquête localisée

SOUTIEN À LA RECHERCHE

- Julien Talpin, directeur de recherche au CNRS (CERAPS/UMR 8026)
- Pierre Bonneville, chercheur associé au CERAPS (UMR8026)/université de Lille

*Ce rapport a bénéficié du soutien financier de l'INJEP.
Il engage la seule responsabilité de ses auteurs et/ou autrices.*

Autonomie associative et financements publics : une enquête localisée

Julien Talpin, directeur de recherche au CNRS (CERAPS/UMR 8026)

*Pierre Bonnevalle, chercheur associé au CERAPS (UMR8026)/université
de Lille*

Pour citer ce document

TALPIN J., BONNEVALLE P., 2024, *Autonomie associative et financements publics : une enquête localisée*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION	9
Chapitre 1. Le financement associatif : des études lacunaires	13
Associations et pouvoirs publics	13
Diversification et précarisation du financement associatif.....	14
Ce que les études sur le financement associatif en Amérique du Nord enseignent	17
Chapitre 2. Une méthodologie pour objectiver la carrière financière des associations	21
De la difficulté d'accéder à des données publiques.....	21
Etudier la carrière financière des associations sur le temps long.....	22
Un circuit d'attribution des subventions municipales complexe et politique.....	24
Chapitre 3. Variabilité du financement associatif : une approche globale et sectorielle	27
Chapitre 4. Des raisons techniques à la variation des financements	33
Ajustements comptables et co-financements.....	33
Une transformation des activités de l'association	34
Rationaliser les financements associatifs	35
Chapitre 5. Objectiver le clientélisme associatif	
Le clientélisme associatif : fantasme du débat public, absence d'enquête scientifique	37
Les clubs de football : des ressources politiques labiles	39
Le clientélisme associatif : un phénomène réel, mais marginal.....	44
Chapitre 6. De la répression financière des associations	51
Sanctionner les opposants	52
Les conséquences d'une autonomie rognée : la dépolitisation du monde associatif	53
CONCLUSION	57
BIBLIOGRAPHIE	58
ANNEXES	64

SYNTHÈSE

Comment s'opèrent les arbitrages concernant les financements publics en direction des associations ? Qui finance-t-on et pourquoi ? Selon quels critères et quelles rationalités ? Et quelles sont les incidences des modalités d'attribution des financements dans le développement des activités associatives et leur autonomie d'action ? Ces questions, pourtant fondamentales, n'ont reçu à ce jour que peu de réponses de la part des sciences sociales. L'enjeu de ce rapport est, à partir d'une enquête localisée permettant de circonscrire le spectre d'analyse d'un objet difficile à saisir, de répondre à ces questions et d'offrir une première objectivation scientifique des raisons, voire des rationalités, du financement public de la vie associative en France.

Les travaux existants oscillent entre de grandes enquêtes macroscopiques sur les modèles socio-économiques et des études de cas localisées. D'un côté, les analyses de données globales sur l'évolution des dispositifs de financement (subventions, marchés publics, appels à projet, dons et mécénat, fondations) et des modèles socio-économiques se sont multipliées ces dernières années. Essentielles, elles donnent à voir les orientations sectorielles, l'essor du financement privé et de la marchandisation du monde associatif. Mais elles rentrent peu dans la boîte noire des rationalités de l'attribution des financements. De l'autre, des études de cas qualitatives s'avèrent précieuses pour comprendre les trajectoires financières des associations, parfois les conflits avec les pouvoirs publics, mais elles renseignent insuffisamment sur les logiques institutionnelles à l'œuvre. Il nous semble dès lors qu'une approche intermédiaire, mêlant l'analyse à une échelle mésosociologique de l'évolution de l'ensemble des associations d'une collectivité et l'analyse fine de leurs trajectoires financières à un niveau micro peut s'avérer utile pour saisir l'ordinaire des relations entre les associations et les pouvoirs publics dans la France contemporaine.

Pour ce faire, nous avons déployé une enquête quantitative inédite permettant d'objectiver la carrière financière des associations sur 10 ans afin de saisir à la fois les variations financières dans le temps et analyser leur rationalité. Peut-on repérer des variations annuelles significatives dans le montant des subventions municipales octroyées aux associations ? Ou, à l'inverse, observe-t-on une forme d'inertie, à savoir la reconduction du montant des subventions accordées à certaines associations (et si oui lesquelles) indépendamment des actions réalisées ? Peut-on repérer de fortes variations du montant des subventions allouées à certaines associations avant et après les échéances électorales ? Dans quelle mesure, enfin, les éventuelles évolutions repérées sont-elles redevables de l'activité de l'association ou à l'inverse de facteurs exogènes, parmi lesquels le soutien ou l'opposition aux politiques municipales pourraient jouer un rôle ? Ce faisant notre enquête permet aussi d'interroger la place des pratiques clientélares dans l'économie des relations entre institutions et pouvoirs publics, enjeu qui fait l'objet de nombreux fantasmes dans le débat public mais de peu de travaux scientifiques.

Afin de répondre à ces questions, nous avons mené une recherche systématique sur une collectivité territoriale, à savoir la commune de Roubaix dans le Nord. Le choix de cette ville tient à la bonne connaissance du terrain associatif et institutionnel local, liée à des recherches conduites sur la participation citoyenne dans celle-ci depuis plus de dix ans, qui permet d'offrir des éléments de contextualisation des données recueillies. Par ailleurs, Roubaix est reconnue comme faisant l'objet d'une dynamique associative importante depuis une quarantaine d'années du fait de son ciblage ancien par la Politique de la ville, ce qui la rend particulièrement intéressante à étudier pour saisir les modalités

institutionnelles, politiques et financières de cette écologie associative particulière. Nous avons recueilli des informations budgétaires sur l'ensemble des financements associatifs octroyés par la ville de Roubaix depuis 2008, afin d'opérer une analyse longitudinale permettant de repérer les variations annuelles éventuelles dans le montant des subventions octroyées aux associations. Nous étudions également les effets de l'alternance politique consécutive aux élections municipales de 2014. Les données quantitatives sont complétées par un matériau qualitatif permettant de renseigner les variations financières observées, via des entretiens avec des responsables associatifs, des élus et des agents, ainsi que l'étude des archives et données financières fournies par certaines associations.

Une première conclusion, méthodologique, se dégage de l'enquête : il demeure difficile d'accéder à ces données financières, censément publiques. Il serait d'utilité publique de faciliter l'accès aux données de financement des associations, l'open data promu dans le cadre de la Loi sur la République numérique de 2017 n'étant que très inégalement mis en œuvre à ce jour. Il s'agit d'un enjeu démocratique important, favorisant la transparence, mais aussi la déconstruction des fantasmes qui entourent parfois ces données financières.

Malgré ces difficultés, notre dispositif méthodologique a permis de parvenir à plusieurs résultats significatifs. L'enquête démontre tout d'abord une relative stabilité des subventions pour la moitié des associations financées, mais de fortes variations – à la hausse et à la baisse – pour certains secteurs et certaines associations en particulier. Si, sur une période de 10 ans, un peu plus de la moitié des associations financées à Roubaix connaissent une stabilité financière, l'autre moitié connaît de fortes variations, fréquemment source de précarité. La suite du rapport cherche à objectiver les raisons de ces variations.

On constate tout d'abord un effet de l'alternance consécutive aux élections municipales de 2014. Celle-ci se traduit par une baisse nette du budget consacré à la vie associative, alors que le budget communal reste stable (dans un contexte austéritaire qui a touché de nombreuses collectivités territoriales, mais pas Roubaix, qui a continué à toucher des crédits importants de l'État dans le cadre de la Politique de la ville). Cette baisse globale a affecté certains secteurs plus que d'autres : l'enquête indique en effet une réduction des financements destinés à l'action sociale en particulier (les centres sociaux étant particulièrement affectés). Mais les variations financières constatées ne relèvent pas que de choix politiques sectoriels.

L'enquête distingue différentes raisons à ces variations des subventions. Celles-ci peuvent être techniques et administratives, mais aussi politiques. Nombre de variations financières relèvent de considérations techniques et administratives : paiements différés, compensation de baisses de financements émanant d'autres institutions, délégation de certaines actions à une association se traduisant par une augmentation de son activité, etc. Près de la moitié des variations – à la hausse ou à la baisse – relèvent donc de considérations techniques ou administratives. Mais certaines évolutions relèvent bien de considérations politiques. Le rapport permet notamment d'objectiver le poids du clientélisme associatif dans les variations financières constatées, démontrant la relative marginalité du phénomène en dépit des fantasmes qui l'entourent. On définit ce faisant le clientélisme associatif comme l'octroi par l'institution d'un avantage matériel (un financement, ou un avantage en nature, un local, un poste, etc.) en échange d'un soutien électoral, public ou plus discret. Ces phénomènes ont été observés à Roubaix, avant comme après les élections municipales de 2014, témoignant de leur nature transpartisane. Le nombre de cas demeure cependant relativement limité. L'enquête mériterait

néanmoins d'être approfondie sur ce point en étudiant des processus plus discrets – et plus difficiles à objectiver – tel le maintien d'un financement en dépit d'une diminution de l'activité de l'association. Si le clientélisme associatif est un phénomène numériquement marginal, l'enquête à Roubaix donne à voir la situation de forte dépendance financière et politique des associations aux pouvoirs locaux.

Nous analysons ensuite les formes de répression financière des associations, qui manifestent notamment par des coupes de subventions consécutives à des critiques associatives à l'égard des politiques publiques ou motivées par des désaccords politiques (de divers ordres). On documente des baisses de subvention consécutives à des critiques de projet de rénovation urbaine en particulier, mais aussi concernant des arrêtés municipaux anti-mendicités. Là aussi les cas sont relativement limités numériquement, apparaissant autant avant qu'après le passage à droite de la ville. Mais ils constituent des rappels à l'ordre symboliques, des messages envoyés au monde associatif dans son ensemble, qu'en cas de critique des politiques publiques on risque de perdre ses financements. Ces sanctions institutionnelles sont motivées (quand elles le sont) par l'idée selon laquelle « les associations n'ont pas à faire de politique ». Elles contribuent à la dépolitisation du monde associatif, des salariés affirmant mettre la politique (au sens large du terme, de prise de position sur l'action publique et la vie de la cité) à distance pour se prémunir de sanctions éventuelles et préserver leurs structures. Ce faisant, ce rapport démontre que les conditions matérielles de la vie associative en France sont peu propices à ce que celle-ci joue une mission d'école de citoyenneté, les associations devant accepter un rôle d'accompagnement des politiques publiques si elles souhaitent être financées. Alors qu'il n'en a pas toujours été ainsi dans l'histoire, ces évolutions interrogent d'un point de vue démocratique.

Le rapport se conclut sur l'éventuelle spécificité du cas étudié. Alors que la ville de Roubaix a expérimenté dans les années 1980-1990 un financement public de contre-pouvoirs (notamment des comités de quartier), celui-ci ne semble plus à l'ordre du jour. Si les phénomènes ici présentés sont peut-être accentués par le tissu social très précarisé de la ville étudiée, ils apparaissent néanmoins relever de mécanismes systémiques qui dépassent de loin les frontières septentrionales. Des recherches comparatives mériteraient dès lors d'être menées afin de tester plus systématiquement le poids du contexte social et politique dans le financement de la vie associative.

INTRODUCTION

Comment est décidé à qui bénéficient les financements publics en direction des associations ? Qui finance-t-on et pourquoi ? Selon quels critères et quelles rationalités ? Et quelles sont les incidences des modalités d'attribution des financements dans le développement des activités associatives et leur autonomie d'action ? Ces questions, pourtant fondamentales, n'ont reçu que peu de réponses de la part des sciences sociales à ce jour. Peut-être parce qu'elles relèvent de l'évidence. D'un point de vue légal, les subventions relèvent en effet de la décision discrétionnaire, qui n'a pas à être motivée¹. L'octroi d'un financement relève néanmoins de certains critères légaux ou réglementaires. C'est la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire qui a donné pour la première fois une définition légale de la subvention. Selon ce texte les subventions doivent être « justifiées par un intérêt général », quand bien même celui-ci demeure peu défini.

D'un point de vue politique, il fait partie de l'évidence partagée que de telles décisions d'orientations budgétaires relèvent du bon vouloir des élus, de leur légitimité démocratique, quand bien même elles peuvent avoir des incidences dommageables, à l'instar des pratiques clientélares². On pourrait enfin arguer que les décisions de financement sont d'abord guidées par la qualité des projets associatifs, leur intérêt pour la collectivité et la population. Pourquoi dès lors étudier ce qui relève de l'évidence ? Car le rôle des sciences sociales est précisément de déconstruire les prénotions, et d'objectiver la raison de pratiques qui peuvent paraître aller de soi. Les financements associatifs relèvent-ils toujours de l'intérêt général ? Quelle est la part des affinités politiques dans le soutien accordé à tel ou tel acteur ou la sanction adressée à telle association ? Les cycles électoraux ont-ils une incidence sur l'évolution des financements associatifs ?

L'enjeu de ce rapport est, à partir d'une enquête localisée permettant de circonscrire le spectre d'analyse d'un objet difficile à saisir, de répondre à ces questions et d'offrir une première objectivation scientifique des rationalités du financement public de la vie associative. Un des enjeux en particulier est de dépasser une approche strictement qualitative reposant sur quelques cas particulièrement visibles et publicisés – des coupes de subvention sanctionnant des acteurs associatifs trop critiques ou un soutien financier à des associations amies – pour étudier l'ordinaire des relations entre les associations et les pouvoirs publics³. Pour ce faire, nous avons déployé une enquête quantitative inédite permettant d'objectiver la carrière financière des associations sur 10 ans afin de saisir à la fois les variations financières dans le temps et analyser leur rationalité. Dans quelle mesure les financements sont-ils marqués l'inertie et la reproduction ou la variabilité ? Comment expliquer les baisses ou hausses de financement qui

¹ D'un point de vue légal, une subvention n'est pas une libéralité, à l'instar de la réserve parlementaire par exemple, disparue en 2017, elle doit répondre à la promotion de l'intérêt général, mais ne requiert aucune motivation de la part du décideur (De Roy, 2002). La circulaire du 29 septembre 2015 réaffirme le principe discrétionnaire de l'attribution des subventions : « la subvention est discrétionnaire, ce qui la distingue des contributions obligatoires versées en application des lois et règlements. Le principe veut que « l'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les personnes remplissant les conditions légales pour l'obtenir » (CE 25 septembre 1995, assoc. CIVIC, n° 155970).

² Les réactions d'un public de contrôleurs de gestion de collectivités territoriales à la présentation d'une version préliminaire de cette enquête à l'occasion d'un colloque professionnel s'étaient avérées éclairantes concernant de telles évidences : s'ils saluaient l'enjeu d'objectiver les pratiques clientélares, cela faisait à leur sens partie du jeu politique, leur rôle étant précisément de rationaliser les décisions parfois arbitraires de leurs élus.

³ Quand bien même la documentation de ces cas limites demeure essentiel, à l'instar du travail que nous conduisons avec l'Observatoire des libertés associatives. <https://www.lacoalition.fr/Observatoire-des-libertes-associatives>

concernent certains acteurs associatifs ? Celles-ci relèvent-elles d'une simple évolution de l'activité de ces associations ? On verra que la réalité est souvent plus complexe.

Afin de répondre à ces questions, nous avons choisi de mener une recherche systématique sur une collectivité territoriale, à savoir la commune de Roubaix. Le choix de cette ville tient à la bonne connaissance du terrain associatif et institutionnel local, liée à des recherches conduites sur la participation citoyenne dans celle-ci depuis plus de dix ans, qui permet d'offrir des éléments de contextualisation des données recueillies. Par ailleurs, Roubaix est reconnue comme faisant l'objet d'une dynamique associative importante depuis une quarantaine d'années (Neveu, 2004 ; David *et al.*, 2006 ; Garbaye, 2005 ; Cossart, Talpin, 2015), ce qui la rend particulièrement intéressante à étudier pour saisir les modalités institutionnelles, politiques et financières de cette écologie associative particulière.

Nous avons recueilli des informations budgétaires sur l'ensemble des financements associatifs octroyés par la ville de Roubaix depuis 2008, afin d'opérer une analyse longitudinale permettant de repérer les variations annuelles éventuelles dans le montant des subventions octroyées aux associations. Alors que les subventions ne constituent qu'une des modalités du financement public de la vie associative, en déclin ces dernières années au profit de la commande publique (Prouteau, Tchernonog, 2017)⁴, nous nous concentrons ici sur les seules subventions dans la mesure où elles constituent, à l'échelle communale, un pan encore important du financement associatif (environ 75 % des fonds publics consacrés aux associations) – ce qui est moins vrai pour d'autres collectivités territoriales et l'État (Cottin-Marx, 2019) – et qu'elles permettent d'éprouver la nature des relations entre pouvoirs publics et associations. « En quelques années, le partenariat public s'est ainsi considérablement modifié, et il est passé progressivement d'une logique d'accompagnement de l'action des associations à une logique d'instrumentalisation des associations désormais outils des politiques publiques, même si la subvention peut être parfois aussi un vecteur d'instrumentalisation » avancent Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog (2017, p. 539), une affirmation que notre enquête permet d'étayer et de préciser.

Plusieurs questions de recherche plus précises ont guidé cette étude. Peut-on repérer des variations annuelles significatives dans le montant des subventions municipales octroyées aux associations ? Ou, à l'inverse, observe-t-on une forme d'inertie, à la savoir la reconduction du montant des subventions accordées à certaines associations (et si oui lesquelles) indépendamment des actions réalisées ? Peut-on repérer de fortes variations du montant des subventions allouées à certaines associations avant et après les échéances électorales ? Dans la mesure où les échéances électorales sont nombreuses, nous nous sommes particulièrement concentrés sur les variations pré et post-élections municipales de 2014 (marquées par une alternance à Roubaix). Dans quelle mesure, enfin, les éventuelles évolutions repérées sont-elles redevables de l'activité de l'association en question ou à l'inverse de facteurs exogènes, parmi lesquels le soutien ou l'opposition aux politiques municipales pourraient jouer un rôle ? Ce faisant notre enquête permet aussi d'interroger la place des pratiques clientélares dans l'économie des relations entre institutions et pouvoirs publics, enjeu qui fait l'objet de nombreux fantasmes dans le débat public mais de peu de travaux scientifiques.

Nous présentons dans un premier temps l'état de la littérature existante pour en souligner les manques, en particulier concernant l'étude de la trajectoire financière des associations à un niveau micro. Nous

⁴ La part des subventions dans le financement public de la vie associative est ainsi passé de 34% en 2005 à 20% en 2017 (Prouteau, Tchernonog, 2017).

présentons ensuite la méthodologie suivie dans cette enquête, reposant sur des méthodes quantitatives et qualitatives, à partir d'une base de données inédite. Nous présentons enfin les résultats. La troisième partie donne à voir les variations globales des financements associatifs sur la commune étudiée sur une période de 10 ans. Elle démontre en particulier une stabilité des financements pour la moitié des associations financées, mais de fortes variations – à la hausse et à la baisse – pour certains secteurs et certaines associations en particulier. La suite du rapport analyse les raisons de ces variations. La quatrième partie s'intéresse aux raisons techniques et administratives de ces évolutions, qui s'avèrent relativement fréquentes. La cinquième partie cherche à objectiver le poids du clientélisme associatif dans les variations financières constatées, démontrant la relative marginalité du phénomène en dépit des fantasmes qui l'entourent. La sixième partie étudie les formes de répression financière des associations se traduisant notamment par des coupes de subvention motivées par des désaccords politiques (de divers ordres). Enfin, nous concluons sur les conséquences de ces relations associations/institutions, notamment en termes de dépolitisation de l'activité associative.

Chapitre 1. Le financement associatif : des études lacunaires

On dispose à ce jour de peu de recherches étudiant avec finesse les modalités et justifications des financements associatifs dans le cadre français. Si les travaux se sont renouvelés ces dernières années en offrant des analyses fines des relations entre associations et pouvoirs publics (1), tout comme des montants alloués au secteur associatif, l'étude des modalités d'attribution des financements demeure rare (2). L'étude de la littérature internationale peut à ce titre s'avérer précieuse pour affiner les questionnements et hypothèses (3).

Associations et pouvoirs publics

S'il existe peu d'études sur les modalités et les effets du financement associatif dans le contexte français, on a assisté ces dernières années à un renouvellement des études sur les relations entre associations et pouvoirs publics, visant à « ramener l'État dans l'analyse » (Simonet, 2010). La question des relations entre État et association a, à ce jour, notamment été traitée sous l'angle des transformations de l'action publique : l'essor de la commande publique et des appels à projets concomitants de la baisse de la part des subventions atteste du rôle parapublic désormais dévolu au secteur associatif (Hamidi, 2017). Ces transformations de l'action publique peuvent s'apparenter à une privatisation du service public par le recours au monde associatif (Smith, Lipsky, 1993 ; Hély, 2009 ; Cottin-Marx *et al.*, 2017) ou à une forme de co-construction croissante des politiques publiques (Laville, 2015).

L'essor du monde associatif en France depuis les années 1980 (Barthelemy, 2001), et l'augmentation continue du nombre de structures, tient notamment au fort soutien des pouvoirs publics. Avec le développement d'un « État animateur » (Donzelot et Estèbe, 1994), une part grandissante de la mise en œuvre du service public et de missions d'utilité publique a été confiée aux associations. Marion Loison-Leruste et Matthieu Hély (2013) écrivent ainsi : « Le développement du secteur associatif est moins le résultat d'une mobilisation intrinsèque de la société civile que le fruit d'une recomposition très profonde des modalités de production de l'action publique dont les entreprises associatives ne sont qu'un des éléments. » Certains parlent à cet égard de « 4^e fonction publique » (Hély, 2017.).

Nombre de travaux ont ainsi souligné combien le monde associatif, en France tout particulièrement, était structuré par les pouvoirs publics, tant par ses modalités de financement que les normes et règlements qu'ils édictent. Simon Cottin-Marx (2019), dans un article sur le « dispositif local d'accompagnement » (DLA) s'intéresse ainsi au « gouvernement par l'accompagnement » forme d'orientation douce des pratiques des associations. Pour « gouverner » le monde associatif, pour orienter sa conduite, la puissance publique dispose de toute une batterie d'outils. Elle peut d'abord les contrôler directement, par exemple via leur conseil d'administration, et en faire de véritables « instruments » de l'administration publique (Garrigou-Lagrange, 1970), les réduisant au rôle « d'associations parapubliques » (Hély, 2009) comme c'est souvent le cas pour les grosses associations du secteur sanitaire et social. La participation directe des élus aux conseils d'administration est néanmoins vue, de façon croissante, comme une forme d'ingérence, ou du moins comme ouvrant la porte à des conflits d'intérêts, et dès lors découragée, notamment par l'État ou la Cour des comptes. Mais la puissance publique peut aussi les gouverner plus indirectement, en édictant des normes, en réglementant leurs activités et leur travail (par le biais de lois,

d'agrément, etc.), comme c'est le cas par exemple pour les associations de préservation de la biodiversité (Fortier, Alphanéry, 2017). En contrepartie de financements, elle peut aussi les orienter, ou même imposer ses objectifs et les moyens pour les atteindre, les appels à projets s'étant généralisés comme instruments de pilotage de la vie associative depuis plus de dix ans. Steven Smith et Michael Lipsky (1989-1990 ; 1993) utilisent la notion de « *contracting regime* » pour qualifier la relation entre la puissance publique et les associations ; la « contractualisation » permettant de faire des associations de véritables prestataires, des outils « privés » de politique publique. Si le discours du « partenariat » s'est diffusé ces dernières années, celui-ci demeurerait fortement asymétrique.

Ces transformations contribuent à restreindre les capacités d'actions des associations. Les travaux de Mathilde Pette (2014) sur les guichets de l'immigration montrent par exemple comment le rapport aux pouvoirs publics peut cadrer le travail des associations militantes. « Destiné à influencer sur les politiques migratoires et à accompagner et défendre les étrangers, le travail militant se trouve dans le même temps façonné et conditionné par ces politiques migratoires. Les associations adaptent leurs activités en fonction du contexte politique qui structure leur cadre d'action. De ce fait, c'est la nature du travail militant qui évolue : il se routinise, se juridicise, s'individualise et se formalise. » Dans ce cas, nouer des relations partenariales avec les pouvoirs publics les empêche de mener des actions contestataires, les associations jouant un « rôle de filtre » au profit de l'administration (Spire, 2007) et faisant le « jeu de l'État » (Pette, 2014).

Ces travaux portent moins cependant sur les rationalités institutionnelles qui guident le choix des dispositifs de financement, et plus encore le choix de financer tel ou tel acteur. Plus largement, peu d'attention est donnée au financement en tant que tel au-delà des dispositifs qui les sous-tendent.

Diversification et précarisation du financement associatif

Depuis le début des années 2000, les financements sur projet ont augmenté au détriment des financements de fonctionnement, l'accès aux ressources financières passant dorénavant moins par la culture de subvention que par celle de la commande publique et de la contractualisation (Bezes, 2012). Cette logique, inspirée du privé, place les associations sur le marché, en concurrence entre elles et avec les entreprises privées pour l'accès aux contrats publics. Ainsi, les associations se retrouvent toujours davantage en position de prestataires commerciaux de la puissance publique. De fait les modèles socio-économiques des associations se diversifient (Renault-Tinacci, 2021), celles-ci – ou du moins certaines d'entre-elles –, parvenant à pluraliser leurs financeurs publics comme privés. Des travaux se sont ainsi attelés à typologiser ces différents modèles socio-économiques (Prouteau-Tchernonog, 2021), en particulier selon la nature des financements à disposition (plus ou moins public ou privé et selon le mix élaboré). Moins de recherches ont été consacrées cependant à étudier finement les interactions entre les financeurs et les associations (voir néanmoins plus loin les travaux concernant la philanthropie) et les incidences sur les activités associatives. Si la diversification des sources de financement peut contribuer à l'autonomie des acteurs associatifs, elle induit une course aux appels à projets que ne peuvent jouer que les plus professionnalisées ou au prix d'un surinvestissement qui se fait au détriment des missions premières des associations.

En dépit de cette diversification des modèles socio-économiques, la vie associative, en France, demeure très dépendante des financements publics. De l'État aux collectivités territoriales, ce sont plusieurs

dizaines de milliards d'euros qui sont octroyés chaque année aux associations par les pouvoirs publics, quand bien même ces montants sont en net recul depuis une dizaine d'années. Le budget cumulé du secteur associatif s'élevait en 2017 à 113 milliards d'euros, les associations employant environ 1,8 million de personnes⁵. Un peu plus de la moitié de ce montant est issu de fonds publics. La part des financements publics ayant légèrement décru ces vingt dernières années, au profit des financements privés. Si l'on a d'abord assisté dans les années 2000 à une augmentation de la part des financements issus des collectivités territoriales, visant à compenser le désengagement de l'État (Prouteau, Chernonog, 2017), celle-ci a fini par baisser du fait de contraintes budgétaires croissantes consécutives au vote de la loi NOTRe. La transformation la plus significative est surtout la diminution substantielle des subventions au cours des dix dernières années (-1,7 % par an sur 10 ans), au profit des prestations et marchés publics. Les subventions ne représentaient plus en 2017 que 20 % des ressources, alors qu'elles constituaient 25 % de l'ensemble en 2011 et 34 % en 2005. « La montée en charge des financements locaux et la privatisation croissante du financement du secteur associatif accroissent la dépendance des associations au contexte économique local » (Tchernonog, 2012), et fragilise d'autant plus les acteurs situés dans les territoires les plus pauvres. Cette précarisation a été accélérée par la suppression annoncée par le gouvernement à l'automne 2017 des 250 000 emplois aidés CUI-CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi, « d'emplois aidés »)⁶, pour partie financés par l'État. On assiste donc à la fois à une montée en puissance des financements privés, une forme de désengagement public et une marchandisation des relations entre associations et pouvoirs publics, les premières étant placées en situation de prestataires, restreignant leur autonomie.

Ces chiffres invisibilisent néanmoins de réelles disparités entre les grosses associations qui disposent de contrats pluriannuels de financement avec l'État, et les petites associations locales, peu professionnalisées et qui déploient leurs activités dans une grande précarité (Tchernonog, 2007). Le rapport Bacqué-Mechmache (2013), sur la participation dans les territoires de la politique de la ville, pointait d'ailleurs à la fois la précarité financière, les logiques de dépendance et parfois de clientélisme qui viennent grever les capacités d'auto-organisation des habitants dans les quartiers populaires. Cette réalité est également reconnue par les acteurs publics, à l'instar du ministre de la Ville, qui déclarait en décembre 2019 : « Pendant des années, dans nos quartiers, parfois par frilosité, parce qu'on s'est dit que c'était difficile à contrôler, on a empêché les associations de petite taille de travailler⁷. » Dans un contexte de rétrécissement des financements publics et de diminution de la part des subventions, leur octroi est devenu l'objet d'une concurrence importante, qu'administrent les pouvoirs publics. Ces derniers peuvent à la fois soutenir les associations qui leur semblent « d'intérêt général » et à l'inverse refuser de financer ou couper les ressources des acteurs trop critiques. Pour ne prendre que l'exemple des associations œuvrant dans le domaine du logement, le 20^e rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (dit « rapport Carlotti ») indiquait récemment : « Dans un contexte où les fonds publics sont rares, de plus en plus de gestionnaires considèrent que ceux-ci doivent être réservés à des structures ne critiquant pas l'action de l'État, voire du gouvernement. [...] Au lieu de la relation de partenariat entre associations et services de l'État, qui semblait prévaloir dans le cadre de subventions classiques, s'installe

⁵ Chiffres issus du *Paysage associatif français*, 2017.

⁶ « La diminution des subventions aux contrats aidés est passée en 2 ans de 4,2 milliards en 2016 (pour 459 000 contrats aidés) à 2,4 milliards en 2017 et à 1,4 milliards d'euros en 2018 (pour 200 000 contrats aidés). La réduction en niveau est donc de 2,8 milliards d'euros. Cela constitue pour les associations, qui représentent le tiers du total, la perte d'environ 900 M€ de « subventions cachées » selon les mots d'Emmanuel Macron, en 2 ans. » http://www.associations-citoyennes.net/?p=11894#_ftnref2

⁷ *Mediapart*, débat entre Julien Denormandie et Mohammed Mechmache, décembre 2019.

une relation de contrôle et de prestation. [...] Nous avons ainsi relevé plusieurs exemples de structures associatives dont l'action était interrompue ou mise en péril du fait de leurs prises de position « militantes », en faveur du droit au logement⁸. »

Ces affirmations reposent cependant sur des éléments empiriques pour le moins fragiles. On ne dispose à ce jour de quasiment aucune recherche investiguant en détail et de façon systématique la rationalité et les motivations des subventions attribuées par les acteurs publics, que ce soit à l'échelle locale ou nationale. On peut néanmoins s'appuyer sur le travail de Laurent Fraisse (2019 ; 2021) sur les comptes et financements publics aux associations de la Métropole européenne de Lille, un des rares à s'être attelé à la question. Il démontre ce faisant la concentration des financements sur les plus grosses associations, et les effets de la baisse des dotations de l'État aux collectivités sur la période étudiée (2013-2016), celle-ci se traduisant par une baisse des financements associatifs (et du nombre d'associations financées). Son enquête indique également le poids de la variable partisane dans les secteurs à privilégier ou sacrifier (les chasseurs versus les associations environnementales dans la Région Hauts-de-France sur la période par exemple, voir également Guimont, 2022). Son enquête révèle aussi, malgré des données difficiles à récolter, que le poids de la commande publique demeure très inférieur à celui de la subvention, quelle que soit la collectivité considérée⁹. Si cette étude est précieuse, et relativement unique, elle se concentre sur l'enjeu sectoriel, indiquant que les politiques associatives se matérialisent notamment par le soutien aux secteurs dont les élus sont proches. Mais cette enquête n'investigue pas à un niveau plus micro les bénéficiaires et les perdants au sein de chaque secteur.

Thomas Chevallier (2022) a posé les jalons de telles analyses, à partir de son enquête sur les comptes de deux associations à Lille. Il montre en particulier la forte variabilité des ressources financières à disposition – plutôt qu'une baisse tendancielle – contribuant à la précarisation de leur activité. Les cofinancements loin de renforcer l'autonomie des associations semblent converger – à la hausse ou à la baisse – accélérant le développement ou le déclin de certaines structures. Il souligne ce faisant la grande dépendance des associations aux institutions qui les financent et les incidences des modèles économiques sur le devenir de l'activité associative : « Au nom de la contrainte financière, la mairie pousse à une réorientation forte du projet associatif. [...] Face à leurs financeurs, les responsables associatifs sont-ils et elles vraiment capables de tout dire ? En fait, il est aussi attendu des associations qu'elles jouent le jeu du partenariat et de la transparence, c'est-à-dire qu'elles ne se plaignent pas trop ou en tout cas qu'elles ne déclenchent pas de « clash » (Chevallier, 2022, p. 456).

Si cette étude est précieuse et relativement unique à ce jour, l'auteur pointe la nécessité de poursuivre dans cette voie. En particulier, il traite la question des liens entre modalités de financement et autonomie associative à un niveau très micro – celui des associations étudiées – moins à un niveau plus mésosociologique relatif au secteur associatif dans son ensemble et au fonctionnement des institutions – la rationalité de leurs arbitrages – plus largement.

⁸ 5 conditions nécessaires à la mise en œuvre du « logement d'abord », 20^e rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, novembre 2018, <http://www.hclpd.gouv.fr/20e-rapport-les-cinq-conditions-de-la-mise-en-a180.html>

⁹ 14 millions de commande publique contre 90 millions de subvention pour la Région en en 2015 ; 1,9 millions contre 27 millions pour la ville de Lille la même année. Fraisse, 2019, p. 218.

Ce que les études sur le financement associatif en Amérique du Nord enseignent

Au regard des travaux relativement circonscrits dans le contexte français, les recherches menées sur le financement associatif en Amérique du Nord peuvent permettre de préciser les questionnements et les hypothèses. Des travaux ont notamment été conduits sur le rôle des fondations dans l'activité associative, à la fois comme soutien à l'activité de plaidoyer, mais aussi vecteur de dépendances (Bartley 2007 ; Duvoux, 2015 ; Lefèvre, 2018). Faut-il suivre les conclusions alarmistes de Randy Cunningham, qui a étudié les organisations communautaires de Cleveland, selon lesquelles : « Le tiers secteur tant vanté n'est peut-être pas un vrai secteur après tout. Il peut simplement s'agir d'une colonie fondée par les puissants des secteurs public et privé, qui utilisent les organisations à but non lucratif pour cacher ou légitimer leurs intentions aux yeux du public » ? Le financement croissant par le privé des associations et des mouvements sociaux est en effet dénoncé par une frange plus radicale d'intellectuels et de militants - dont l'une des références est le livre *The Revolution Will Not Be Funded* (2007) - qui dénoncent le "complexe industriel non lucratif", pendant du complexe industrialo-carcéral qui frappe les pauvres et les minorités.

Le sociologue Tom Bartley (2007) distingue trois manières dont les fondations peuvent modérer et canaliser les pratiques des associations. Premièrement, elles choisissent de soutenir certains acteurs plutôt que d'autres. Ainsi, moins de 20% des fondations financent aujourd'hui des mouvements sociaux aux États-Unis, un chiffre qui a néanmoins fortement augmenté au cours des vingt dernières années, en lien avec la montée en puissance de fondations plus militantes dans le domaine de « la philanthropie pour la justice sociale ». Parmi les organisations financées, Bartley note que les moins radicales sont cependant plus fréquemment soutenues par les fondations. Deuxièmement, la philanthropie encourage la professionnalisation des organisations à but non lucratif. Non seulement ces ressources permettent à certains militants de vivre de leur engagement, mais la recherche de financements implique également une professionnalisation accrue afin d'augmenter ses chances de succès en répondant de manière appropriée aux appels à propositions. Comme l'ont souligné Deborah McCarthy (2004) et Robert Bothwell (2001), c'est surtout la préférence des fondations pour le financement de projets spécifiques (plutôt que pour le fonctionnement) et des résultats mesurables à court terme qui dépolitisent les organisations communautaires. Des tendances qui ne sont pas sans rappeler les transformations du financement public de la vie associative dans le contexte français. Enfin, le financement philanthropique contribue à la formation ou à l'institutionnalisation d'un nouveau champ organisationnel, au sein duquel les organisations à but non lucratif se trouvent fréquemment détournées de leurs objectifs plus politiques. Ces études ont ainsi mis en évidence comment le financement philanthropique oriente le répertoire d'action des organisations financées, contribuant par exemple à la judiciarisation des revendications et au déclin des formes d'action directe.

Ces travaux et conclusions stimulants se concentrent toutefois essentiellement sur les fondations philanthropiques privées. Qu'en est-il des effets du financement public sur l'activité non lucrative ? Dans quelle mesure les pouvoirs publics ont-ils un intérêt plus élevé à contrôler la contestation sociale grâce à leur financement ? Cette question est particulièrement importante dans des contextes - comme la France - où le financement public de la vie civique reste la norme. Elle l'est néanmoins aussi dans d'autres contextes, comme aux États-Unis. La plupart des études qui se sont intéressées à la relation entre les associations et le financement public l'ont envisagée selon la perspective du clientélisme : le

soutien public créerait non seulement une dépendance, mais aussi une soumission au pouvoir politique en place. Nicole Marwell (2004) décrit par exemple, dans le cas de Brooklyn, comment les pratiques clientélistes se sont recomposées depuis les années 1980, avec la privatisation de l'État providence et l'allocation croissante de services sociaux par les organisations communautaires. Alors que les relations clientélistes au sein de la machine politique démocrate new-yorkaise étaient auparavant dyadiques - entre les élus et les électeurs, par l'intermédiaire de courtiers potentiels (voir Foote Whyte, 1943 ; Bonnet 2014) - ce système s'est recomposé dans les années 1980, les associations assurant un lien plus direct avec les électeurs, par les services qu'elles fournissent, et étant financées en retour par l'État, même si ce financement n'est pas justifié de cette manière. Ce faisant, Marwell montre comment les organisations à but non lucratif sont devenues des acteurs politiques, agissant en faveur de la reproduction des hégémonies politiques locales. De même, Michael McQuarrie (2015) a montré, dans le cas de Cleveland, comment le pouvoir municipal avait recomposé l'écologie associative en contribuant (notamment via ses financements) à la structuration d'organisations coopératives avec les élus locaux, et à la marginalisation des organisations protestataires.

Dans le même ordre d'idées, l'étude de Chaves et al. (2003) – une des plus systématiques sur la question – propose une investigation des effets du financement public sur les activités des organisations à but non lucratif. Elle se concentre en particulier sur la crainte d'une sanction (suppression du financement) en cas de protestation ou de simple critique, et sur les processus de bureaucratisation induits par la multiplication des réponses aux appels à projets. Ces auteurs montrent cependant, de manière contre-intuitive (mais cohérente avec les travaux de Marwell), que les organisations à but non lucratif les mieux financées sont celles qui ont le plus souvent recours à des pratiques de lobbying ou de plaidoyer. En bref, le financement public ne supprimerait pas les activités politiques des associations. Cette enquête présente toutefois d'importantes limites méthodologiques. En incluant toutes les formes d'"activité politique" des associations dans l'appareil statistique, les auteurs concluent que le financement public n'affecte pas l'engagement politique de ces organisations. Or, à y regarder de plus près, les activités en question relèvent davantage du clientélisme et des relations personnelles avec les élus, que de la capacité critique des associations. Il apparaît néanmoins que la nature du financement ne se traduit pas automatiquement par la politisation ou la dépolitisation de l'association, mais qu'elle façonne la nature de son rapport au politique en produisant des postures plus ou moins dociles ou critiques vis-à-vis de l'institution financeuse. Ainsi, si le financement public ne dépolitise pas les associations, il contribue à (ré)orienter leurs critiques et leurs activités politiques et limite donc leur autonomie. C'est ce que confirme l'étude qualitative menée par Jennifer Mosley (2012) sur le champ des services à but non lucratif pour les sans-abris à Chicago. Elle démontre que le financement public ne supprime pas l'activité politique et les pratiques de plaidoyer des organisations à but non lucratif, mais au contraire les renforce. Le financement gouvernemental façonne et réoriente cependant les activités politiques des associations, en particulier « les objectifs de plaidoyer sont très souvent axés sur le maintien des flux de financement dont l'organisation est dépendante et les tactiques sont structurées pour maximiser la bonne volonté et minimiser les conflits. » (Mosley, 2012, p. 861). Elle montre que le plaidoyer est perçu comme un moyen d'obtenir des financements en créant une relation durable et de confiance avec les décideurs et les financeurs. Cela nécessite cependant d'éviter d'entrer en conflit avec ces derniers et donc d'opter pour des tactiques non conflictuelles.

Au final, il ressort donc des études nord-américaines que le financement public de la vie associative aurait moins pour effet de la dépolitiser, ou de la détourner de toute activité de plaidoyer, que d'orienter ses prises de position de façon plus conciliante avec les institutions financeuses, passant de la critique à

l'accompagnement des politiques publiques. Ces travaux, de par leur prisme principalement quantitatif, restent cependant le plus souvent aveugles au travail institutionnel et politique menant à de telles conséquences, en se concentrant sur les seules associations. Il nous semble qu'une perspective plus relationnelle, prenant en compte les rationalités et le travail institutionnel, pourrait s'avérer heuristique à cet égard. Plus largement, ces travaux présentent au moins trois limites dans la manière dont ils appréhendent les relations entre financement et action associative. Tout d'abord, ils sont parfois marqués par une approche quelque peu binaire entre clientélisme/coopération d'une part et répression/marginalisation d'autre part. Une multiplicité de configurations État/société civile méritent d'être analysées, quand bien même la question du clientélisme et de la répression associative est évidemment pertinente. Deuxièmement, ces recherches se concentrent davantage sur les effets du financement - professionnalisation, éloignement de la base, modération de l'agenda, du répertoire et des revendications, etc. - que sur les conditions d'obtention des fonds. Ceci est dû à une focalisation empirique sur les bénéficiaires, les financeurs ayant été peu étudiés en tant que tels. C'est ce que nous proposons de faire ici, en ne négligeant pas la réception de ces politiques de financement, mais en investiguant de manière centrale la rationalité des institutions et leurs logiques d'action. Enfin, la plupart de ces travaux s'appuient sur le contexte américain, très spécifique, et d'autres configurations nationales et État/société civile mériteraient une attention scientifique. C'est ce que nous proposons ici en nous concentrant sur le cas français au niveau local.

Chapitre 2.

Une méthodologie pour objectiver la carrière financière des associations

Au regard du peu de travaux conduits sur l'attribution des financements publics aux associations, nous avons construits une méthodologie inédite, associant méthodes quantitatives et qualitatives, permettant de retracer et d'objectiver la carrière financière des associations sur le temps long (2). Les données, pourtant publiques, demeurent cependant difficilement accessibles, rendant de telles enquêtes compliquées à mener (1).

De la difficulté d'accéder à des données publiques

S'il existe peu de recherches sur le financement public des associations, c'est que les données sont parcellaires et éclatées, et difficiles à obtenir. Les données du Paysage associatif français sont précieuses en ce qu'elles permettant une analyse de l'évolution dans le temps des principales sources de revenus des associations par secteur et collectivités territoriales. Elles ne permettent pas cependant un regard fin et localisé.

Il faut pour se faire se pencher sur les comptes des collectivités. Cela suppose de pouvoir y accéder. Les données publiques sont pourtant légalement accessibles. Comme le souligne Laurent Fraisse (2019, p. 207), le code des relations entre le public et les administrations prévoit que ces données soient accessibles au public¹⁰. La communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés des communes, des départements, des régions est également assurée par le code général des collectivités locales¹¹. Depuis la loi sur la République numérique d'octobre 2016, les collectivités territoriales sont en outre invitées à mettre en œuvre l'open data. De fait, un nombre croissant de collectivités mettent en ligne certaines données budgétaires relatives au financement des associations. Pour la commune d'étude ici, depuis 2017 les subventions supérieures à 23 000 euros sont accessibles en ligne conformément à ce que requiert l'article 18 de la loi République numérique (quand bien même toutes les collectivités sont encore loin de rendre accessibles de telles données)¹². Néanmoins cela ne concerne, on le verra, qu'une petite partie des financements, l'essentiel étant inférieur à 23 000 euros. Par ailleurs, la transmission des documents ne garantit pas leur exploitation. Encore faut-il que ceux-ci soient lisibles, suffisamment détaillés pour qu'une exploitation soit possible. Et ce d'autant plus pour les

¹⁰ « Les budgets et les comptes des autorités administratives mentionnées à l'article 1er et dotées de la personnalité morale sont communicables à toute personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le livre III du code des relations entre le public et l'administration. La communication de ces documents peut être obtenue tant auprès de l'autorité administrative concernée que de celles qui les détiennent. ». Article 10, Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

¹¹ « Les articles L. 2121-26, L. 3121-17, L. 4132-16, L. 5211-46, L. 5421-5, L. 5621-9 et L. 5721-6 du CGCT permettent à toute personne physique ou morale, exceptées les autorités administratives elles-mêmes (avis n° 20080719 du 7 février 2008), de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés des communes, départements, régions et leurs établissements publics administratifs, ainsi qu'aux EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale et ententes interrégionales. » Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

¹² <https://opendata.roubaix.fr/explore/dataset/associations-pour-lesquelles-le-conseil-municipal-a-vote-une-subvention-de-plus-/table/?disjunctive.associations>

financements associatifs qui peuvent reposer sur plusieurs dispositifs (marchés publics, appels à projets, appel à manifestation d'intérêt, subvention, prêt ou mise à disposition à loyer modique de salle ou de matériel, mise à disposition de personnel, etc. auxquels s'ajoute la diversité des services impliqués dans le financement et la diversité des collectivités et agences de financement). Peut-être les choses sont-elles amenées à évoluer avec la création de la plateforme et du programme « data.subvention », coordonnés par l'État et qui vise précisément à rassembler les données de financement associatif liées à l'État¹³ et à terme à l'ensemble des collectivités territoriales.

Nous avons éprouvé ces difficultés directement, la collectivité étudiée ne répondant pas, ou de façon très parcellaire, à nos demandes d'accès aux documents de financement des associations. Nous avons néanmoins obtenu – malgré la limite de ces documents, et notamment le peu de détails sur le type de support financier – des informations précises via les comptes administratifs de la ville de Roubaix, qui sont accessibles en ligne pour certaines années (depuis 2017 c'est le cas systématiquement) et dont les annexes comprennent l'intégralité des financements associatifs. Une des limites cependant est que ces données ne comprennent pas les co-financements par d'autres collectivités ou l'État.

Étudier la carrière financière des associations sur le temps long

Nous nous sommes concentrés en particulier sur les subventions municipales. Si elles ne constituent qu'une des modalités du financement public de la vie associative, en déclin ces dernières années au profit de la commande publique (Prouteau, Tchernonog, 2017)¹⁴, les subventions représentent, à l'échelle communale, un pan encore important du financement associatif (environ 75 % des fonds publics consacrés aux associations) – ce qui est moins vrai pour les autres collectivités territoriales et l'État (Cottin-Marx, 2019). L'étude menée par Laurent Fraisse sur le territoire de la MEL confirme en outre la prépondérance de la subvention dans le financement local de la vie associative.

Un des enjeux de notre enquête était de saisir les évolutions diachroniques davantage que d'offrir une photographie à un temps T du financement associatif. En effet, outre que les variations temporelles ont des incidences fortes sur les associations, il nous est apparu que ces variations – plutôt qu'une seule décision de financement une année donnée – pouvaient donner à voir les rationalités du financement. Nous nous sommes donc concentrés sur la période 2008-2018, celle-ci présentant en outre l'intérêt d'être marquée par une alternance politique suite aux élections municipales de 2014, dont il était intéressant de saisir les éventuelles incidences sur le financement associatif.

Roubaix comptait en 2020 près de 1800 associations dites actives, 350 recevant des financements publics. Si bien qu'analyser avec finesse les variations financières supposait de restreindre la focale à certaines d'entre elles. En effet, si les éléments quantitatifs permettent de retracer la carrière financière des associations, seule une enquête qualitative peut permettre de rendre compte des raisons des variations observées. Nous avons dès lors décidé de porter une attention particulière – via des entretiens semi-directifs et le recueil de documents financiers et d'archives des associations – aux associations dont les subventions municipales étaient supérieures à 10 000 euros annuels. Cela exclut près des deux tiers

¹³ <https://beta.gouv.fr/startups/data-subvention.html>

¹⁴ La part des subventions dans le financement public de la vie associative est ainsi passé de 34% en 2005 à 20% en 2017 (Prouteau, Tchernonog, 2017).

des associations subventionnées, qui touchent moins de 10 000 annuellement de la ville. Deux raisons ont guidé ce choix : a) la parcimonie, la réduction de la focale permettant une analyse qualitative plus fine ensuite ; b) le fait qu'en dessous de 10 000 euros les variations importantes peuvent ne pas avoir d'incidences significatives pour l'association, notamment en termes d'emploi salarié, alors qu'une des conséquences des variations financières est précisément la capacité ou non de certains acteurs associatifs à embaucher. Il s'agit en effet d'un enjeu important, tant pour mener à bien ses activités que pour faire face à la précarité (voir le cas des clubs de football plus loin) dans un territoire connaissant en outre un taux de chômage important.

Nous avons, ensuite, porté une attention particulière aux associations qui connaissent sur la période 2008-2018 des variations annuelles du montant alloué supérieur à 30%⁴⁵. On verra que c'est ainsi près d'une cinquantaine d'associations qui connaissent chaque année des variations importantes de leurs financements municipaux, plus d'une centaine d'associations en tout sur la période. Afin d'objectiver les raisons des variations identifiées, nous avons complété le travail quantitatif par des entretiens semi-directifs avec les directeurs ou présidents de vingt associations concernées (mais également parfois analysé leurs archives et bilans financiers, mobilisé des articles de presse, etc.). Outre qu'elle permettait une analyse qualitative plus fine, la restriction du spectre d'investigation était guidée par plusieurs impératifs : diversifier les cas et les secteurs d'activité ; se concentrer sur les associations qui ne sont pas des structures parapubliques (comme les lieux culturels par exemple) ; investiguer des cas où des conflits ont pu être repérés entre financeurs et financés ; se concentrer sur les variations pré et post-élections municipales de 2014 afin d'évaluer le rôle de l'alternance partisane sur les financements associatifs.

ENCADRÉ 1.

ROUBAIX, LA VILLE AUX 1 000 ASSOCIATIONS

Commune de 97 000 habitants située en banlieue de Lille, Roubaix est une des villes plus pauvres de France, 44 % de sa population disposant de revenus inférieurs au seuil de pauvreté en 2018 et un taux de chômage de plus de 31 %. Ville ouvrière marquée par l'industrie textile, puis la désindustrialisation, Roubaix est également un des hauts lieux du socialisme municipal (Lefebvre, 2004), les socialistes ayant été au pouvoir de façon quasi continue de 1892 à 2014*. Il existe à Roubaix une imbrication ancienne entre pouvoir local et vie associative, caractéristique du socialisme municipal (Lefebvre, 2004), d'abord incarnée par le mouvement coopératif (Cossart, Talpin, 2012), puis les associations sportives et culturelles et plus récemment les comités de quartier, qui étaient très actifs dans les années 1980-1990 (Neveu, 2001). La ville est également marquée par une histoire de luttes urbaines, l'enjeu du logement des classes populaires ayant fait l'objet de mobilisations importantes (Cornuel, Duriez, 1983 ; Cossart, Talpin, 2015). Roubaix est un territoire historique de la Politique de la ville, ayant connu les premiers dispositifs du Développement social des quartiers dans les années 1980. Du fait des financements importants liés à la Politique de la ville et à l'appréhension des acteurs associatifs comme des amortisseurs de la précarité que connaît sa population, Roubaix a ainsi été marquée par une dynamique associative importante depuis les années 1980. Le secteur associatif est d'ailleurs considéré comme un des plus importants employeurs de la ville (Collectif Rosa Bonheur, 2019).

* La droite, liée aux milieux patronaux et catholiques, a néanmoins administré Roubaix de 1902 à 1911, puis de 1983 à 1997, avant de revenir au pouvoir en 2014.

⁴⁵ Nous avons décidé de prendre en compte les « montants réalisés », c'est-à-dire les montants effectivement versés aux associations et non les « montants votés ». Ce choix permet d'être au plus proche des budgets associatifs, et non des affichages politiques. Lors du vote d'une subvention, 80 % est effectivement versée à l'association, les 20 % restants le sont après la fourniture d'un bilan ou de la réalisation effective ou non de l'action.

Un circuit d'attribution des subventions municipales complexe et politique

Afin d'analyser les variations et les raisons des évolutions du financement des associations dans le temps, il convient d'en préciser les règles de fonctionnement, celles-ci pouvant fluctuer d'une collectivité à l'autre. Au début du mandat de Guillaume Delbar, en 2014, la ville de Roubaix a mis en place une « démarche simplifiée », via son site internet, pour faciliter le dépôt des demandes de subvention. Pour une des personnes responsables du service « vie associative » l'enjeu est surtout gestionnaire : « cela évite que des dossiers se perdent, qu'un élu ou un agent dépose un dossier sans que l'on ne sache d'où ça vient, qu'une association conteste la perte d'un dossier ». Le service « vie associative » réceptionne l'ensemble des demandes, les traite sur la forme (pièces justificatives, légalité, comptes, respect des statuts de l'association, etc.), puis les attribue aux services thématiques compétents, qui les traitent sur le fond (qualité du projet, du dossier, etc.). Les demandes de subvention sont ensuite analysées à l'aune de huit critères définis par la majorité municipale en 2017 :

- Intérêt public local
- Adéquation avec les politiques prioritaires de la ville
- Rayonnement de l'activité de l'association
- Complétude et qualité du dossier de demande de subvention
- Caractère raisonnable du montant demandé
- Équilibre du budget prévisionnel
- Recherche d'autres sources de financement
- Nombre d'adhérents, dont résidents de la commune, et tranches d'âge
- Qualité du bilan présenté les années précédentes et du projet présenté pour l'année¹⁶.

On voit ce faisant la diversité des critères, ceux-ci oscillant entre des logiques gestionnaires, administratives et plus politiques. S'il demeure rare, bien que de plus en plus fréquent, que les collectivités explicitent de façon si transparente les critères qui guident leurs choix, la multiplication des critères offre également à la collectivité divers registres de justification en cas de litige, et ce d'autant plus qu'elle n'a pas à motiver sa décision ex ante. Nous n'avons pu observer l'application de ces critères et le travail administratif en acte, et dès lors saisir lesquels de ces critères étaient les plus déterminants. Néanmoins, une des personnes responsables du service « vie associative » souligne en entretien – presque sur le ton de l'évidence – que « l'adéquation avec les politiques prioritaires de la ville » s'avère décisive dans l'attribution des financements.

Quand les demandes de subventions ont passé ces deux premiers filtres administratifs, un troisième, politique cette fois, intervient, via le Comité pour le Partenariat avec la Vie associative (COPAVIA), une instance créée en 2015. Celle-ci regroupe les principaux élus de la majorité, les services thématiques et les « chefs de projets territoire ». « Le COPAVIA permet de filtrer, de tout vérifier, de contrôler tout ce qui arrive », avance la directrice. Cette instance se réunit avant chaque conseil municipal et permet de décider en amont de celui-ci de l'attribution des subventions, afin d'éviter en particulier qu'une division

¹⁶ Délibération cadre partenariat ville/associations (Délibération n°2017 D18g, Ville de Roubaix.) À noter qu'il est rare que des critères si précis soient définis par les collectivités territoriales.

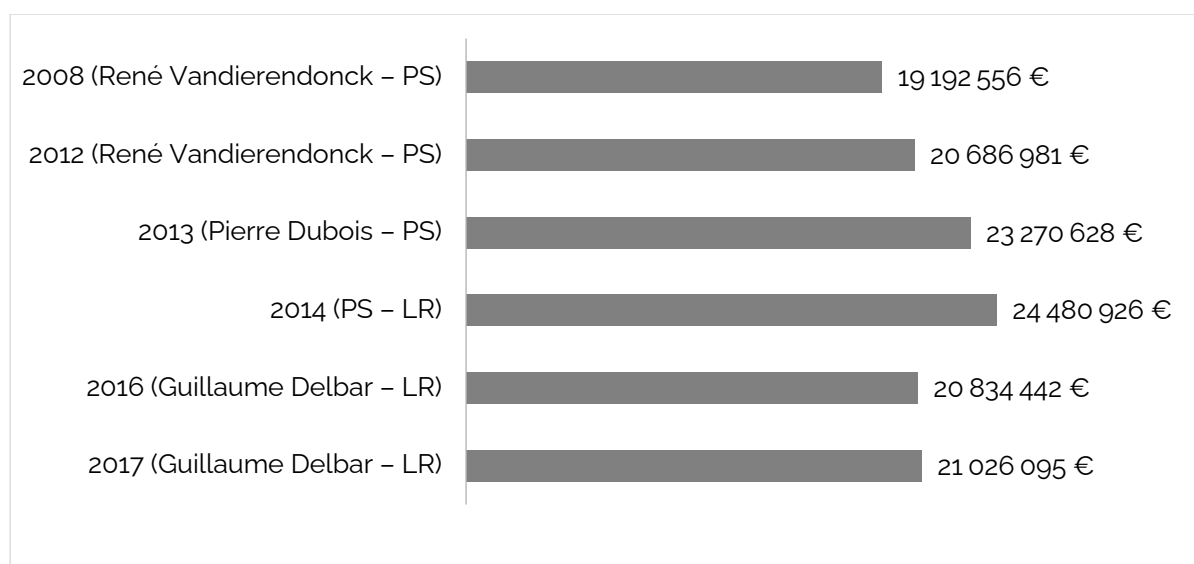
de la majorité ne se fasse jour publiquement. Une des personnes responsables du service « vie associative » indique que « l'avis des services thématiques et des chefs de projets au sein de chaque territoire roubaisien importe [...] tout comme le soutien d'un élu à une association ». En cas de désaccord, le maire arbitre.

Ce parcours de la subvention fonctionne comme un tamis politico-administratif visant à éviter l'émergence de conflits. Il donne une place prépondérante aux services administratifs, qui filtrent les demandes en les évaluant, avant que celles-ci ne soient étudiées par les élus. Il permet également à ces derniers de défendre, pour des raisons politiques, une demande de financement d'une association de son territoire ou relevant de sa thématique. Les choix opérés ne requièrent, au final, aucune justification publique.

Chapitre 3. Variabilité du financement associatif : une approche globale et sectorielle

Une première façon dont les choix politiques peuvent infléchir la vie associative concerne le volume global des subventions allouées aux associations. La municipalité peut choisir de soutenir plus ou moins fortement le monde associatif dans son ensemble, ou certains secteurs spécifiques, en fonction de ses priorités politiques. L'étude de la période 2008-2018 à Roubaix indique à la fois des variations annuelles importantes, et un effet significatif de l'alternance de 2014, le montant global des subventions distribuées chutant de plusieurs millions d'euros après l'alternance.

GRAPHIQUE 1. MONTANT ANNUEL DES SUBVENTIONS MUNICIPALES À ROUBAIX – 2008-2017¹⁷



Lecture : en 2017, la ville de Roubaix versait 21 026 095 d'euros de subventions à des associations.

On observe ainsi une augmentation du montant global des subventions municipales avant les élections municipales de 2014 (+3,8 %). À l'inverse, on constate une baisse de 17,5 % entre 2014 et 2016, après l'arrivée au pouvoir de Guillaume Delbar. Cette baisse a suscité de vives réactions à l'époque, à la fois au sein du conseil municipal et dans la presse¹⁸. Dès son arrivée au pouvoir, la nouvelle municipalité de droite annonce en effet vouloir baisser le montant global alloué aux associations, à des fins d'économies, dans un contexte d'austérité budgétaire. Ces variations méritent d'être replacées dans le contexte local plus vaste dans lequel elles s'inscrivent, notamment celui de la Métropole européenne de Lille (MEL). Ainsi, on constate une tendance à la baisse des subventions municipales sur la période 2013-2016 – ce qui rend la hausse en 2014 à Roubaix d'autant plus surprenante – avec par exemple une baisse de -17 %

¹⁷ L'ensemble des tableaux et graphiques mobilisés dans cet article ont pour source les comptes administratifs de la ville de Roubaix, mais ont été construits par les auteurs.

¹⁸ « Pas de cadeau pour les centres sociaux », *Nord Éclair*, 6 février 2015 ; « À Roubaix, six centres sociaux unissent leurs voix pour dénoncer les baisses de crédit », *Nord Éclair*, 19 février 2015.

à Tourcoing (-1,6 million €) et de -5 % à Lille (-1,4 million €). On constate en revanche une stabilité de l'enveloppe de la MEL, autre financeur important de la vie associative. Sur la même période, le département du Nord baisse ses subventions de 13 % (-5,5 millions €) et l'État de 5 % (-2,58 millions € – jaunes budgétaires) (Fraisie, 2018). Ces évolutions tiennent d'abord à la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales entre 2013 et 2016, qui se traduit par une diminution du montant global des subventions allouées aux associations à l'échelle nationale. La gestion de ces restrictions budgétaires a notamment pris la forme, pour ces collectivités, d'une diminution du nombre de subventions distribuées : « Entre 2013 et 2016, le nombre de subventions versées aux associations situées sur la Métropole de Lille a baissé de 27 % pour la Ville de Tourcoing, de 25 % pour le département du Nord, de 17 % pour le conseil régional des Hauts-de-France » (Fraisie, 2019, p.196). Laurent Fraisie défend que les logiques gestionnaires aient primé sur le politique : « Les modalités de réduction des subventions aux associations des collectivités locales relèvent encore principalement de stratégies de réduction des coûts et de techniques gestionnaires de contrôle de dépenses plus que d'arbitrages budgétaires obéissant à des choix politiques délibérés. » Thomas Chevallier (2022), dont l'enquête porte également sur la ville de Lille, pointe néanmoins combien la « rhétorique de la crise budgétaire » pouvait être mobilisée par les élus locaux pour légitimer certains choix politiques, la frontière entre le gestionnaire et politique pouvant s'avérer floue.

Ces tendances gestionnaires ont en outre pu être renforcées par les choix politiques opérés par certains élus locaux. Ainsi, le passage à droite successivement du département du Nord puis de la Région des Hauts-de-France a eu des incidences sur les financements associatifs, à la fois via une baisse globale du montant des subventions allouées et les secteurs alors privilégiés (Guimont, 2022). Le fonctionnement collégial de la MEL (Desage, 2009) a au contraire préservé les financements à destination des associations, en particulier celles s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

Roubaix n'a cependant pas connu d'austérité. Sur la période, et notamment entre 2014 et 2016 où on observe la plus forte baisse du budget consacré à la vie associative, les recettes de la commune sont stables. En effet, si la baisse du montant des dotations forfaitaires aux collectivités affecte également Roubaix, celle-ci est compensée par une augmentation de la Dotation de Solidarité urbaine (DSU) que touchent les communes ciblées par la Politique de la ville. Cette tendance est encore plus nette après 2016, témoignant du fort soutien de l'État à la ville de Roubaix – certains opposants parlent dans la ville de « tutelle » -, perçue comme étant une situation sociale critique. Ce soutien s'est traduit par la mise en place de dispositifs spécifiques – zone de sécurité prioritaire, brigade de reconquête républicaine, installation en 2019 d'une sous-préfète dédiée à la ville – et de moyens importants. Ainsi, à la différence de la grande majorité des collectivités territoriales au cours des dix dernières années, la ville de Roubaix n'a pas vu ses recettes baisser, et ce en dépit de sa forte dépendance aux dotations versées par l'État et des ressources fiscales limitées sur lesquelles peut s'appuyer la commune au regard de la précarité de la majorité de sa population. Alors que ces dotations ont fortement baissé ailleurs, elles ont augmenté à Roubaix au cours des dernières années, notamment la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Comme le notait un rapport de la Chambre régionale des comptes en 2021 : « Le niveau de dotation globale de fonctionnement perçue, de 64,2 M€ en 2019, est d'ailleurs très élevé et représente 663 € par habitant, soit le triple de la moyenne nationale, de 211 €. Si, dans le cadre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, la dotation forfaitaire de la commune a reculé de 8 % en quatre ans, soit un manque à gagner d'1,3 M€, cette dernière a bénéficié dans le même temps, du fait de ses indicateurs socio-économiques dégradés, d'une réévaluation de sa dotation de solidarité urbaine de 21 %, laquelle représente en 2019 plus des deux tiers des dotations versées. De même, dans le cadre

du contrat de ville, la commune a bénéficié du versement d'une dotation « politique de la ville », pour un montant total de 8,8 M€ en quatre ans¹⁹. » Si bien qu'au final, après l'alternance de 2014, la part du budget consacré à la vie associative a effectivement diminué. Il s'agit d'un choix politique – la nouvelle majorité souhaitant notamment diminuer l'endettement de la ville et réduire la fiscalité locale – et non d'une contrainte strictement gestionnaire dans un contexte austéritaire.

Quels sont les secteurs particulièrement affectés par ces baisses de financement municipal ? Les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing ont connu une diminution de 10 à 13 % de leur enveloppe de subventions aux associations culturelles entre 2013 et 2016, qui semble indiquer une orientation politique claire (qui n'apparaît ici pas affectée par le facteur partisan, la ville de Lille étant administrée par une majorité de gauche). À Roubaix, certains secteurs ont été épargnés, voyant leur enveloppe demeurer stable, comme l'emploi, l'international, la jeunesse, le handicap, la santé ou l'humanitaire. D'autres voient même leurs subventions augmenter en 2015, comme les comités de quartier (+18,8 %, 53 860 euros)²⁰, les associations d'anciens combattants (+6,9 %), ou les associations « nature » (+16,9 %). À l'inverse, les clubs de football ont été assez durement affectés (voir plus loin), ainsi que les centres sociaux, qui perdent en 2015 7 % de leurs subventions municipales.

TABLEAU 1. MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VERSÉES PAR LA VILLE DE ROUBAIX PAR SECTEUR (EN MILLION D'EUROS)

ANNÉE	2008	2012	2013	2014	2016	2017
ACTION CARITATIVE ET HUMANITAIRE	0,01 M€	0,7 M€	0,05 M€	0,05 M€	0,05 M€	0,05 M€
ACTION SOCIALE	10,5 M€	12,5 M€	12,8 M€	14 M€	13 M€	12,8 M€
CULTURE	3,4 M€	2,4 M€	2,4 M€	2,7 M€	2,4 M€	2,3 M€
DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	1,1 M€	1,2 M€	1 M€	1,1 M€	0,8 M€	1 M€
DÉFENSE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES	0,5 M€	0,8 M€	1,7 M€	0,8 M€	0,4 M€	0,7 M€
ÉDUCATION, FORMATION, INSERTION	1,7 M€	2,2 M€	2 M€	2,2 M€	1,7 M€	2,1 M€
ENVIRONNEMENT	0,1 M€	0,5 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,08 M€
LOISIRS	0,2 M€	0,02 M€	0,01 M€	0,03 M€	0,05 M€	0,06 M€
SANTÉ	0,05 M€	0,02 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€

Lecture : en 2017, la ville de Roubaix consacrait 50 000 euros annuels au financement d'associations caritatives ou humanitaires.

¹⁹ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-10/HFR202147.pdf> p. 19

²⁰ Cette forte hausse s'explique en réalité par la fin d'une aide de 60 000 € que leur apportait la Région pour financer les « permanents habitants », la ville venant compenser cette baisse.

Au-delà de ces évolutions sectorielles, certaines associations ont-elles été particulièrement affectées et ont-elles vu les montants de leurs financements significativement évoluer sur la période 2008-2018 ? Tout d'abord, il faut souligner que la règle est plutôt la stabilité et l'inertie : le montant des subventions varie peu. Dans l'ensemble, les subventions de l'année précédente sont globalement reconduites. Si l'on constate une baisse, celle-ci concerne alors généralement l'ensemble d'un secteur, à l'instar de l'action sociale et en particulier des centres sociaux en 2016-2017.

Si l'on restreint le champ d'analyse aux associations touchant plus de 10 000 euros de subvention annuelle, soit un tiers de l'ensemble des associations financées, on constate que sur la période, environ un quart des subventions ne varie que de 0 à 10 %, et environ la moitié des subventions annuelles varie de 0 à 30 %. À l'inverse, un peu moins de la moitié des subventions versées varient de plus de 30 % à la hausse ou à la baisse. Pour la moitié des associations, la règle est donc la stabilité, la reconduction des financements octroyés par le passé, ou des évolutions marginales. Cette stabilité, en dépit des alternances politiques, semble indiquer que, dans ces cas, les financements ne relèvent pas d'une rationalité proprement politique ou électorale. À moins que le maintien du financement s'accompagne, comme on le verra plus loin, d'une baisse d'activité de l'association sans conséquences financières, ce qui pourrait être lié à un soutien politique. Mais de tels cas demeurent rares. Dans l'ensemble, cette stabilité dans le temps laisse à penser qu'une part substantielle du financement de la vie associative n'est pas liée à des considérations politiques ou électorales. Pour l'autre moitié des associations en revanche, la norme semble être l'instabilité et la variabilité des financements, variations dont nous tentons ci-dessous d'objectiver la rationalité politique et administrative.

TABLEAU 2. ASSOCIATIONS FINANCÉES À HAUTEUR DE 10 000 EUROS ET PLUS EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LEURS SUBVENTIONS

Les associations financées à hauteur de 10 000 euros et plus en fonction de l'évolution de leurs subventions												
	2008-2012		12-13		13-14		14-15		15-16		16-17	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Nb d'associations financées	331	100,00%	358	100,00%	348	100,00%	98	100,00%	318	100,00%	337	100,00%
Nb d'associations ayant touchées au moins 10 000 euros	106	32,02%	119	33,24%	136	39,08%	41	41,84%	36	11,32%	109	32,34%
Augmentation supérieure à 30 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	36	33,96%	40	33,61%	32	23,53%	4	4,08%	4	11,11%	29	26,61%
Augmentation entre 10 et 30 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	16	15,09%	22	18,49%	24	17,65%	3	3,06%	4	11,11%	9	8,26%
Entre -10 et 10 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	30	28,30%	29	24,37%	51	37,50%	13	13,27%	16	44,44%	25	22,94%
Baisse entre 10 et 30 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	10	9,43%	15	12,61%	19	13,97%	13	31,71%	11	30,56%	22	20,18%
Baisse de plus de 30 % pour les associations ayant touchées au moins 10 000 euros	14	13,21%	13	10,92%	10	7,35%	8	19,51%	1	2,78%	24	22,02%

Lecture : En 2017, 24 associations touchant plus de 10 000 euros ont connu une baisse de leurs subventions par rapport à 2016 supérieure à 30 %, soit 22,02 % du total des associations touchant au moins 10 000 euros cette année-là.

Au total 123 associations ont connu, sur au moins une année, une variation de financement supérieure à 30 % (voir Tableau B en annexe, pour la liste de toutes ces associations, et le montant de leurs subventions annuelles). Ce sont ainsi près d'une cinquantaine d'associations chaque année – sur les 350 environ qui touchent plus de 10 000 euros de subvention – qui connaissent une variation de leur financement, à la baisse ou la hausse, de plus de 30 %²¹. Pour quelques dizaines d'associations donc des variations annuelles très importantes peuvent être notées. Pour ne prendre qu'un exemple, exploré qualitativement plus loin, le syndicat des pêcheurs voit sa subvention annuelle passer de 38 000 euros en 2014 à 123 000 en 2016 puis redescendre à 36 000 en 2017. Comment expliquer de telles variations ? Quelles en sont les conséquences pour les associations ?

Afin de rendre compte de ces évolutions, nous avons mené une étude qualitative en rencontrant les représentants des associations concernées, ainsi que les techniciens et élus de la ville. Les associations suivantes ont été sollicitées²².

TABLEAU 3. VARIATIONS DES SUBVENTIONS ANNUELLES DES ASSOCIATIONS INVESTIGUÉES QUALITATIVEMENT

ANNÉE	2008	2012	2013	2014	2016	2017
Agir pour une juste intégration dans la République	25 068,80 €	25 355,35 €	NC	25 563,71 €	120 808,59 €	25 355,35 €
Art Point M	30 222 €	58 496 €	30 222 €	83 772 €	57 794 €	56 997 €
Association sportive Barbe d'or (ASBO)	63 541 €	63 392 €	89 493 €	85 505 €	27 595 €	53 073 €
Association des Français rapatriés d'Afrique du Nord (AFRAN)	18 485 €	23 314 €	42 196 €	40 825 €	25 057 €	36 682 €
Bureau d'art et de recherche	3 000 €	5 300 €	9 000 €	7 200 €	27 617,00 €	4 500 €
Crao	9 260,00 €	16 700,00 €	300,00 €	34 418,89 €	33 720,20 €	20 636,00 €
Dans La Rue La Danse	54 820,00 €	8 000,00 €	34 949,27 €	42 436,00 €	41 279,52 €	21 500,00 €
L'univers	61 065,70 €	105 292,64 €	2 300,00 €	63 086,04 €	48 659,34 €	85 625,11 €

²¹ Ce seuil de 30 % a été défini pour permettre de circonscrire un nombre raisonnable d'associations à étudier qualitativement, le travail qualitatif s'avérant indispensable pour interpréter les variations financières observées. Il a nous a ainsi semblé que des variations de plus de 30 %, à la hausse ou à la baisse, étaient à la fois significatives – induisant des effets réels pour les associations concernées – et permettaient de circonscrire le nombre de cas à approfondir.

²² Nous avons contacté les associations par email ou téléphone en leur indiquant que nous réalisions une enquête sur la santé financière des associations à Roubaix.

La Solidarité	26 670,00 €	16 123,00 €	19 477,00 €	13 700,00 €	578,71 €	40 799,00 €
Maison Du Jardin		16 260,26 €	22 275,52 €	27 381,28 €	43 871,00 €	19 595,68 €
Restos du cœur	32 077,83 €	29 748,97 €		58 376,87 €		31 117,08 €
Rigolo comme la vie	227 329,51 €	630 800,76 €	497 728,08 €	842 722,72 €	743 464,16 €	392 367,32 €
Roubaix Omnisport	25 314,80 €	33 069,07 €	80 893,18 €	49 156,14 €	NC	49 952,07 €
Roubaix Sport et Culture	71 984,76 €	107 459,37 €	158 338,63 €	156 210,17 €	191 978,36 €	83 808,29 €
Servir		22 618,61 €	28 931,39 €	49 754,53 €	42 328,13 €	18 768,61 €
Syndicat des pêcheurs de Roubaix et Tourcoing	14 918,80 €	23 559,00 €	38 549,50 €	103 828,28 €	123 135,22 €	36 366,24 €
L'Univers	61 065,70 €	105 292,64 €	2 300,00 €	63 086,04 €	48 659,34 €	85 625,11 €
Université populaire et citoyenne	29 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	17 500,00 €	10 000,00 €	22 000,00 €

Chapitre 4. Des raisons techniques à la variation des financements

Des variations importantes – de plus de 30 % du montant de la subvention de l'année précédente – touchent donc quelques dizaines d'associations (dont le volume des subventions est supérieur à 10 000 euros annuels). Elles peuvent s'expliquer par un ensemble de raisons, qui sont revenues au cours des entretiens et des informations récoltées au fil de l'enquête. Celles-ci oscillent entre explications techniques et choix politiques, que nous étudions successivement, en nous concentrant dans un premier temps sur les raisons techniques. Trois raisons techniques principales se dégagent : 1) des ajustements comptables ; 2) la transformation de l'activité de l'association (induisant une évolution des financements) ; 3) la rationalisation financière impulsée par la collectivité.

Ajustements comptables et co-financements

Certaines variations peuvent être considérées comme relevant de critères techniques. Ainsi, pour des raisons administratives une subvention n'a pu être versée l'année N et a donc été doublement versée l'année N+1. À titre d'exemple, l'association de la communauté des ressortissants de l'Ouest africain (CRAO) reçoit chaque année des subventions dont les montants varient fortement.

TABLEAU 4. MONTANT DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIATION CRAO (EN EUROS)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Montant (en €)	16 700	300	34 418,89	13 530	33 720	20 636	19 734

Entre 2012 et 2017, ces variations s'expliquent – comme nous l'indique son président en entretien – par des paiements différés, la moyenne annuelle étant d'environ 20 000 €, montant effectivement voté par la ville de Roubaix. Sur ces 20 000 euros, la moitié provient de l'État (Politique de la Ville), l'autre de la ville. En 2019, l'État a cependant décidé de ne pas renouveler sa subvention de 10 000 €, la ville a néanmoins maintenu la sienne de 10 000 €, à titre exceptionnel, rendant cependant incertain le versement de la subvention pour 2020. Deux éléments peuvent être notés. D'une part, se contenter d'observer les montants versés à l'association laisse à penser que des variations arbitraires existent. Or, en interrogeant les responsables associatifs, il est possible de les expliquer par de simples paiements différés (qui ne sont pas sans poser question pour des organisations ne possédant pas un niveau de trésorerie suffisant pour amortir leurs dépenses, notamment pour les structures employeuses) et des considérations techniques. D'autre part, les financements croisés, qui se sont peu à peu imposés dans le soutien aux associations, les rendent dépendantes des liens entretenus avec les différents financeurs et de l'évolution des thématiques prioritaires. Dans le cas de la CRAO, le retrait de l'État implique une perte sèche de 10 000 euros, entraînant une perte du même montant de la part du pouvoir municipal (sauf soutien exceptionnel, comme en 2019). Inversement, une association ne bénéficiant pas du soutien de la municipalité pourra difficilement obtenir celui de l'État, notamment dans le cadre de la Politique de la

ville. Le soutien municipal accorde une légitimité indispensable pour solliciter des fonds auprès d'autres partenaires (voir plus bas le cas de l'association Dans la Rue la Danse).

Une seconde raison, plus politique, de ces évolutions importantes peut tenir au choix de l'institution municipale de compenser ou non une baisse de financement émanant d'autres collectivités territoriales ou de l'État. On a évoqué précédemment le choix, en 2015, de compenser la baisse du financement attribué par la Région des Hauts-de-France aux comités de quartier, qui s'est traduit par une subvention quasi équivalente, d'un peu moins de 60 000 euros, émanant de la ville de Roubaix. Cette hausse de la subvention municipale ne s'est donc pas traduite par une augmentation du budget global des associations en question. Cela ne signifie pas que de telles évolutions n'aient pas d'incidences, pouvant par exemple accroître la dépendance financière à l'égard de certaines collectivités. Ces cas sont cependant relativement rares dans notre échantillon, dans la mesure où bien souvent l'attribution des subventions est liée à des logiques de co-financement, qui se traduisent comme nous le verrons plus loin par des coupes en cascade plutôt que des compensations.

Une transformation des activités de l'association

Certaines évolutions peuvent s'expliquer par une mutation des activités de l'association, qui prend de l'ampleur et se développe et obtient une hausse de subventions afin de soutenir ses activités ou, à l'inverse, voit ses activités décliner ce qui se traduit alors par une baisse de financements. Dans certains cas, une association peut initier certaines années des projets plus importants et formuler des demandes de financements spécifiques – ce d'autant plus qu'elles sont encouragées en ce sens par l'essor du financement par appel à projets invitant à « l'innovation » – ce qui peut expliquer une variation annuelle et le retour, l'année suivante, à un niveau antérieur de financement. Le cas du syndicat des pêcheurs en offre une bonne illustration. Cette association, qui se consacre à l'éducation à la nature et à la pêche en particulier, connaît en 2019 une augmentation conséquente de son budget, passant de 300 000 euros l'année précédente à 450 000 euros. L'association explique cette augmentation par l'animation du dispositif participatif « projet d'initiative citoyen (PIC) »²³, que la mairie de Roubaix lui a délégué. On se situe ainsi dans un cas, classique, de commande publique et de délégation de service public. L'association a accepté cette délégation afin de gagner en légitimité et en reconnaissance institutionnelle, ce qui lui a permis de financer un poste d'équivalent temps plein. Dans ce cas, la hausse conséquente du budget du syndicat des pêcheurs – +50 % en un an – relève donc d'une mutation substantielle des activités de l'association.

La construction d'une nouvelle infrastructure publique peut également se traduire par des financements associatifs supplémentaires. À titre d'exemple, en septembre 2012, la ville de Roubaix inaugure le vélodrome couvert régional Jean-Stablinski. Celui-ci a coûté 25 millions d'euros, montant réparti entre la ville de Roubaix, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France ainsi que le Fonds européen de développement régional (FEDER). L'association Vélo Club de Roubaix voit dans le même temps ses subventions augmenter très fortement (174 846 euros en 2012, 419 067 euros en 2013 avant de se stabiliser entre 250 000 et 360 000 jusqu'en 2018). Cette augmentation des financements tient au rôle

²³ Ce dispositif, héritier dans la région du Fonds de Participation des Habitants (FPH) permet de financer des fêtes de quartier, des actions culturelles ou éco-citoyennes.

d'animation du vélodrome dévolu à cette association dans une perspective de cogestion de l'équipement.

Rationaliser les financements associatifs

Les variations constatées peuvent également être liées à une recherche de rationalisation financière, mais aussi opérationnelle, s'inscrivant dans une politique associative municipale. Certains acteurs sont alors perçus comme « trop onéreux ». Un bon exemple en est fourni par l'évolution des subventions versées aux clubs de football roubaisiens après l'alternance municipale de 2014. Ainsi en 2015, les subventions de l'AS Barbe d'Or (-35,8 %) et de Roubaix Omnisports (-71 %) diminuent drastiquement pendant que celles d'un autre club, Roubaix Sports Culture (RSC), restent stables. La municipalité a en effet un projet de rapprochement, voire de fusion, entre ces clubs. « RSC a pris le leadership sur Roubaix. On veut qu'il y ait un club de haut niveau en réalisant une entente avec les autres clubs », annonce le maire de la ville²⁴. Une entente « incitée » via le fléchage des subventions, visant à la fusion de certains clubs. La même année, la municipalité décide également de réduire de 60 % et 40 % les subventions versées aux deux clubs d'élite de futsal, qui figurent tous les deux en Deuxième division à l'échelle nationale. Là encore, la municipalité avance vouloir « fédérer le haut niveau ».

L'enjeu de la rationalisation financière et opérationnelle invite cependant une investigation plus précise. En effet, si les justifications institutionnelles sont claires et assumées, les principaux concernés n'ont pas forcément la même interprétation de la situation. Les coupes opérées en 2015 vont d'ailleurs se traduire, dans le cas de l'ASBO et de Roubaix Omnisports par des liquidations judiciaires en 2016, suite à un conflit avec la municipalité. Ici se mêlent enquêtes judiciaires pour détournement de fonds, accusations de radicalisation religieuse et soupçons de clientélisme. L'étude de ce secteur spécifique indique dès lors les frontières parfois floues entre raisons techniques et politiques, et invite à prendre à bras le corps la question du clientélisme associatif.

²⁴ « Roubaix, tout ce que vous vouliez savoir sur les subventions aux associations », *La Voix du Nord*, 11 février 2015.

Chapitre 5.

Objectiver le clientélisme associatif

Le clientélisme associatif : fantasme du débat public, absence d'enquête scientifique

Le clientélisme associatif fait fréquemment l'objet de controverses dans le débat public. Plusieurs ouvrages journalistiques ont été récemment consacrés au phénomène (voir Daeninckx, 2020 ; Szeftel, 2020). Le plus souvent la question est associée à celle du « clientélisme communautaire ». Bien que le terme ne soit pas rigoureusement défini, on entend en général par là une forme de mansuétude de la part des édiles locaux à l'égard de certains groupes ou revendications communautaires, se traduisant notamment par l'octroi de financements associatifs, en échange d'un soutien électoral. À certains égards, la création du contrat d'engagement républicain (CER) dans le cadre de la loi « Confortant le respect des principes de la République » d'août 2021, institutionnalise ces craintes, en permettant à l'État de réclamer le remboursement de subventions à des associations qui auraient obtenu des financements de la part de collectivités peu regardantes, voire fermant les yeux sur le non-respect des lois de la République (voir Hennette-Vauchez, 2022 ; Talpin, 2023).

L'observation de la politique locale indique la prégnance de ces schèmes et catégories de perception chez les acteurs politiques eux-mêmes. Ainsi, à l'occasion d'un débat sur la vie associative organisé en 2014 entre les candidats aux élections municipales dans la commune prise pour terrain d'enquête ici, Roubaix, la question du clientélisme était revenue dans la bouche de tous les intervenants. Le candidat des Verts – pourtant allié à la majorité municipale – déclarait par exemple : « Les subventions municipales c'est à la gueule du client [...] Ras-le-bol du clientélisme ! » Le candidat LR, qui n'est pas encore devenu maire – il l'emporte quelques semaines plus tard et fait basculer la ville à droite – demande pour sa part « plus de neutralité, de transparence, de lisibilité dans les critères d'attribution des subventions », et déclare vouloir « rendre public le financement des associations »²⁵. Plus récemment, le maire de la ville a été mis en examen pour abus de confiance du fait des subventions accordées à l'Association Ambitions et Initiatives pour la Réussite (AAIR), qui dispense des cours d'arabe et de soutien scolaire, mais aurait aussi discrètement dispensé des cours religieux. Cette affaire fortement médiatisée a alors été étiquetée comme relevant d'une forme de « clientélisme communautaire »²⁶. Ce dossier, encore en cours d'instruction, est néanmoins ambigu : rien n'empêche une collectivité publique de financer une association qui dispenserait des connaissances religieuses – des aumôneries et associations catholiques sont par exemples financées par l'État (Prélot, 2016) – et il n'est pas prouvé que les financements municipaux aient été accordés en échange d'un soutien électoral dans un quartier par ailleurs très abstentionniste.

²⁵ Sur ce dernier point, si certaines données sont légalement accessibles au public, les difficultés que nous avons rencontrées pour les recueillir de façon systématique indique que cette déclaration d'intention n'a que pour partie été suivie d'effets. Débat « la vie associative à Roubaix » entre les candidats aux élections municipales de 2014, organisé par la Maison des associations. Roubaix, 10 mars 2014.

²⁶ « A Roubaix, « petites lâchetés » et grand désarroi après la diffusion d'un reportage de M6 », *Le Monde*, 2 février 2022.

Il existe à Roubaix une imbrication ancienne entre pouvoir local et vie associative, caractéristique du socialisme municipal (Lefebvre, 2004), d'abord incarnée par le mouvement coopératif (Cossart, Talpin, 2012), puis les associations sportives et culturelles et plus récemment les comités de quartier, qui étaient dans les années 1980-1990 composés d'un nombre important de membres du Parti socialiste et largement financés en retour, interrogeant par ce biais leur autonomie (Neveu, 2001). Un rapport de la Chambre régionale des comptes de 2002 pointait ainsi « des conflits d'intérêts » entre certaines associations et des élus municipaux : « compte tenu de l'étroite imbrication entre de nombreuses associations et les services de la commune, les membres du conseil municipal sont largement présents au sein de conseil d'administration d'associations et donc directement intéressés au vote des subventions, en dépit de la volonté affirmée de réduire la participation des élus au sein de ces structures. Ainsi, et sans qu'il soit possible de recenser l'ensemble des associations présidées par un membre du conseil, il est rappelé que le maire est au moins « président de droit » ou président de quatre associations²⁷. » Ces phénomènes sont loin d'être circonscrits à la commune étudiée. Ils sont néanmoins accentués dans les territoires de la Politique de la ville comme Roubaix (Donzelot, Estèbes, 1994 ; Warin, 1997), a fortiori dans les communes marquées par le socialisme et le communisme municipal où l'ancrage du pouvoir local était fréquemment arrimé au contrôle d'associations satellites (Fourcaut, 1996 ; Lefebvre, 2004 ; Belgacem, 2014).

Ces éléments témoignent de la sensibilité des acteurs aux enjeux du clientélisme associatif, qui n'ont trouvé, à ce jour, que peu de réponses auprès des sciences sociales. Il s'agit ici de tenter d'objectiver le clientélisme associatif, en le replaçant dans l'économie générale des relations entre associations et pouvoirs publics à l'échelle locale. Le clientélisme associatif peut être défini comme l'octroi d'une subvention ou d'un avantage matériel (financement d'un local, de travaux, octroi d'un emploi aidé, etc.) en échange d'un soutien électoral. S'il demeure difficile à objectiver – y compris pour les acteurs eux-mêmes, on le verra – il apparaît possible d'étudier l'évolution des financements publics dans le temps, leur éventuelle justification institutionnelle, et leur corrélation avec l'activité de l'association. Le clientélisme pourrait se manifester quand un décalage est constaté entre les montants alloués et l'activité de l'association. Il s'agit d'une définition relativement restrictive, ou rigoureuse, qui permet d'éviter d'englober toute forme de soutien institutionnel à une association dans une logique clientélaire. Le choix de soutenir tel ou tel secteur associatif de la part d'une collectivité relève d'une pluralité de raisons, celles-ci ne sont pas toutes illégitimes : soutenir un secteur associatif pour des raisons politiques/idéologiques – le souhait de permettre le développement de la chasse ou d'actions environnementales par exemple – est fréquemment arrimé à des considérations électorales : en soutenant tel ou tel groupe on peut espérer qu'en retour celui-ci apportera à l'avenir ses suffrages. C'est le fonctionnement normal du jeu politique, qui consiste précisément à construire des blocs politiques et électoraux. De la même façon, soutenir les associations qui accompagnent la mise en œuvre d'une politique publique, si cela interroge l'autonomie associative, ne peut être qualifié de clientélisme. Il en va différemment d'une association individuelle – non pas un secteur donc – qui, en échange d'un soutien financier, soit appelle à voter pour l'élu ou le candidat qui l'a soutenu, voire effectue un travail de mobilisation électorale en sa faveur. Si cela n'est pas illégal, on peut légitimement qualifier une telle relation de clientélaire, en ce sens qu'elle relie un élu à une association individuelle dans le cadre d'une interaction électorale. Enfin, nous préférons ne pas mobiliser la catégorie polémique de « clientélisme

²⁷ Rapport de la chambre régionale des comptes, Rapport d'observations définitives, Ville de Roubaix, 17 mai 2002 (sur la période 1989-1999).

communautaire », tant il nous semble que, par définition, le clientélisme vise à s'affilier le soutien de certains groupes sociaux ou communautés d'intérêts. Or la qualification de « clientélisme communautaire » cible toujours des groupes minoritaires, musulmans ou immigrés. Il nous semble pourtant que le clientélisme associatif n'est pas moins communautaire quand il cible une association de commerçants blancs en échange d'un soutien électoral, qu'une association située dans un quartier populaire et rassemblant majoritairement des descendants de l'immigration postcoloniale. Il est donc préférable de ne pas mobiliser un terme plus polémique qu'analytique²⁸.

De façon surprenante, les travaux sur le clientélisme se sont peu intéressés aux mondes associatifs (voir néanmoins Balme, 1987 ; De Maillard, 2002)²⁹. D'un côté, les recherches portant sur le clientélisme en France s'intéressent surtout à l'attribution de logements sociaux ou d'emplois publics (Briquet 1997 ; Briquet, Sawicki, 1998 ; Mattina, 2016), éventuellement à la démocratie participative (Mattina, 2008). De l'autre, les recherches portant sur le clientélisme associatif semblent ne pas s'être intéressées au contexte français (Bayart, 1989 ; Vidal, 1996 ; Banégas, 1998 ; Goirand, 2000 ; Marwell, 2007 ; Bennani-Chraïbi, 2011).

Il s'agit donc ici de tenter d'objectiver le clientélisme associatif en repérant les modalités d'allocation des subventions associatives municipales, afin de saisir le poids des relations collusives dans celles-ci. Si les ressources que constituent les financements associatifs sont peut-être moins importantes que les logements et les emplois, le rétrécissement des marges de manœuvre financières des collectivités territoriales ces dernières années ont conduit à un amenuisement des ressources à distribuer (Lorrain, 1991 ; Pinson, 2010), si bien que les subventions aux associations constituent désormais un bien rare qui suscite concurrence et convoitises.

Les clubs de football : des ressources politiques labiles

Dans une ville où le secteur associatif constitue un des premiers employeurs, la gestion et le rapport aux associations représentent un enjeu électoral important. Dans des territoires fortement touchés par le chômage et la désindustrialisation, les emplois aidés offerts par les acteurs associatifs sont des biens rares et convoités. Le rapport entretenu par la municipalité avec les associations est bien illustré par le cas du club de football de l'AS Barbe d'Or (ASBO), fondé en 1983 et situé dans un des quartiers les plus pauvres de la commune³⁰.

L'importance de ce club, situé dans le quartier de l'Alma au nord de la ville, est bien résumée par un article publié à l'été 2013 à l'occasion d'une fête organisée par l'ASBO :

« Près de 1000 personnes se sont déplacées pour participer à la fête de la plus grosse association des quartiers nord de Roubaix. "Nous avons 473 licenciés en football. [...]" nous confie le président, Akim Hamidi. L'association a été élue meilleur club du district Flandres : "25 équipes sont composées avec des joueurs âgés de 6 à 60 ans. Le côté intergénérationnel est important pour nous, car les jeunes se sentent encadrés

²⁸ Ce qui ne signifie pas que le clientélisme associatif ne peut cibler certains groupes minorisés, comme nous le montrons ici ou comme a pu l'étudier Cesare Mattina (2016) à Marseille. Il ne leur est simplement pas exclusif.

²⁹ Cela tient notamment à un point de débat dans la littérature sur le clientélisme, la majorité des chercheurs définissant la relation de clientèle comme nécessairement personnelle (Briquet, Sawicki, 1998), d'autres (Médard, 1976 ; Graziano, 1976) incluant les relations entre élus et certains groupes et organisations – et leurs dirigeants – comme pouvant s'inscrire dans le cadre théorique du clientélisme.

³⁰ Sur les interactions entre clubs de football et jeu politique municipal – qui ne peuvent être réduites à des relations de dépendance – voir C. Rougier, 2015, « Préserver un entre-soi populaire. Portrait d'un porte-parole associatif comme rempart face aux élus locaux », *Agone*, n° 56, p. 121-134.

par les plus âgés" explique le président. La solidarité fait aussi partie des valeurs du club avec la réalisation de chantiers humanitaires organisés en collaboration avec d'autres associations : "Nous avons monté un chantier humanitaire au Maroc pour aider à la construction de sanitaires et de clôture dans une école" résume Ahmed Khermache, bénévole et éducateur au sein de l'Association d'éducation et de prévention (AEP) avant d'ajouter: "Il ne s'agit pas de vacances pour ces jeunes : Ils doivent se lever tôt et retrousser leurs manches afin de terminer le chantier dans les temps." Le travail mené par l'AS Barbe d'Or est aussi apprécié par le maire Pierre Dubois : "Cette association me tient à cœur au vu du travail accompli³¹." »

Ces relations cordiales avec la municipalité tiennent peut-être également au fait que celle-ci ait financé l'année précédente la réfection du terrain du club pour plusieurs dizaines de milliers d'euros. À l'orée des élections municipales de 2014, les édiles socialistes espèrent tirer les fruits de ce partenariat. En dépit de ces relations de confiance, le fonctionnement du club semble pour le moins erratique. L'ASBO connaît en effet une période de forte instabilité début 2014, marqué par un « putsch » – pour reprendre le terme employé par la presse locale – d'une partie des membres du conseil d'administration contre son ancien président. Ce dernier est obligé de démissionner – il a été mis en minorité au conseil d'administration – du fait d'accusations répétées de népotisme et de malversations financières³². Les principaux soupçons portent sur une facture de 6 700 euros réglée en 2012 par la ville de Roubaix, pour le flocage (apposition du logo de la ville) de 682 maillots et survêtements... que personne n'a pu retrouver. Une fausse facture ? Un agent municipal et président du club est également suspecté d'avoir touché 700 euros dans l'affaire³³. Le président distribue en effet en priorité les postes au sein du club à des proches ou des membres de sa famille, ce qui a suscité un conflit avec certains bénévoles, qui aimeraient eux aussi bénéficier de ces ressources. Dans un quartier au taux de chômage endémique, la petite dizaine d'emplois aidés (surtout des postes d'entraîneurs) constitue pour certains une réelle opportunité économique. Les abus de l'ancien président ont en outre créé un déficit dans les caisses du club, qui menace de déposer le bilan.

Au départ, l'instabilité à la tête de l'ASBO ne semble pas présenter de rapport direct avec les élections municipales. Pourtant, l'ancien président du club est un proche du PS. Employé municipal – on prétend qu'il a obtenu cette position en échange de son travail électoral discret dans le quartier par le passé – il est également membre de la famille d'un des conseillers les plus influents du secrétaire de section socialiste. Il dit d'ailleurs « tenir le quartier », et promettrait des voix au maire en échange de son soutien avant son éviction. Suite au putsch, les nouveaux dirigeants sont dans l'incertitude quant à l'avenir du club : en déficit, ils doivent trouver plusieurs dizaines de milliers d'euros afin d'éviter le dépôt de bilan (et la disparition des ressources qui en découlerait). Ils vont alors exercer une pression importante sur le maire et candidat socialiste. Alors que la municipalité est accusée d'avoir couvert les malversations du club – du fait de la proximité avec l'ancien président de l'ASBO – les « putschistes » espèrent un geste et pourquoi pas le comblement du déficit. En période de campagne, ils ont conscience de disposer d'informations explosives. Ils cherchent à plusieurs reprises à rencontrer l'édile, sans succès. Ils décident alors de participer à la première réunion publique organisée par le candidat socialiste, prêts à faire éclater

³¹ « L'association sportive Barbe d'Or réunit mille personnes à sa fête de fin de saison », *Nord Éclair*, 19 juin 2013.

³² À titre d'exemple, on peut évoquer les 22.000 euros touchés par le club suite à la coupe du monde 2010 (les primes des joueurs de l'équipe de France avaient en effet été redistribuées aux clubs amateurs suite au fiasco de Knysna), utilisés par le président à des fins personnelles ou au profit de ses proches.

³³ *Nord Éclair*, « La gestion passée de Barbe d'Or intrigue », 30 janvier 2015.

le scandale. Un proche conseiller du maire parvient finalement à les calmer – et surtout éviter qu'ils ne prennent la parole publiquement en présence de la presse –, leur promettant un rendez-vous dans les trois jours. La situation s'apaise suite à cette rencontre, le nouveau président de l'ASBO assurant au conseiller du maire qu'il fera voter pour lui dans le quartier : « Je te ramène une liste de 200 jeunes de plus de 18 ans³⁴. »

La situation est cependant loin d'être stabilisée. Le conseil d'administration du club est en réalité divisé, le nouveau président s'avérant assez conciliant avec le PS quand les autres leaders, plus jeunes, demeurent méfiants. L'incertitude quant au soutien de l'ASBO n'est jamais aussi évidente qu'à deux jours du premier tour. Un groupe de six militants socialistes décide de se rendre au club dans l'intention d'effectuer une ultime session de porte-à-porte dans le quartier avec ses dirigeants. Mais ces derniers, déçus de l'absence du maire (dont la présence avait été annoncée), déclinent l'invitation. Après dix minutes de tractations, les militants repartent bredouilles. Certains parlent alors de « guet-apens », tous semblent convaincus que le club a désormais basculé en faveur de la droite³⁵.

De fait, le candidat UMP s'est rendu au club à de nombreuses reprises pendant la campagne. Quelques mois après les élections, les nouveaux dirigeants de l'ASBO reconnaissent d'ailleurs que certains d'entre eux « ont fait voter pour la droite ». Si le PS serait trop associé à la figure de l'ancien président du club, leur défection tient surtout au mépris dont ils ont fait l'objet de la part des socialistes : « Ils nous prenaient pour des drogués ou des alcooliques » ; « ils nous rencontraient, mais en cachette, la nuit, à 21 h 30, comme s'ils avaient honte ». Le maire, comme ses conseillers, a tout fait au cours de la campagne pour calmer les revendications des putschistes sans s'afficher ostensiblement avec eux, qu'ils voient comme « trop sulfureux ». « Pour les rencontrer il a fallu qu'on menace de débarquer avec 50 jeunes à la mairie »³⁶.

Les relations avec cette association donnent à voir la façon dont les échanges clientélares sont entretenus et activés en période électorale. Le cas de l'ASBO indique les difficultés pour l'ancienne municipalité à s'assurer des soutiens fiables, les ressources distribuées ne constituant plus une garantie suffisante. Ce faisant, cet exemple indique que la relation clientélaire ne représente pas une forme de domination unilatérale – d'un patron sur ses clients – ces derniers disposant de ressources morales pour contester ou négocier cette relation (Combes, Vommaro, 2015, p. 127). Au-delà de ce cas particulier, la stratégie électorale socialiste semble reposer fortement sur l'échange de dons et de contre-dons, les ressources apportées par le passé par la municipalité – et qu'on promet de poursuivre, voire d'approfondir à l'avenir – constituant un gage de soutien électoral. À ce titre, la fréquence des interactions apparaît comme un élément essentiel dans l'entretien de la confiance réciproque : plus un candidat sollicite de rencontres, plus son soutien au groupe apparaît crédible. Comme le souligne un représentant d'une association de jeune d'un autre quartier de la ville, le maire, « on l'a jamais vu dans le quartier. Sauf une semaine avant les élections, il est venu faire de la prostitution à la salle. Il était venu à un repas organisé par une autre asso. C'est tout. Le candidat de droite on l'a vu 4-5 fois ».

Le caractère stratégique des associations sportives pour les candidats socialistes révèle également les transformations des réseaux du parti socialiste (Sawicki, 1998). Alors qu'historiquement la base sociale

³⁴ Ces éléments sont notamment tirés d'échanges informels avec plusieurs membres du comité de campagne socialiste.

³⁵ Notes de terrain, Club house de l'ASBO, mars 2014.

³⁶ Notes de terrain, Club house de l'ASBO, juin 2014.

du PS, dans le Nord et au-delà, était surtout composée d'enseignants, de chrétiens de gauche, des secteurs de l'éducation populaire laïque et des mondes syndicaux, ces réseaux sont aujourd'hui très largement déstructurés, tout particulièrement dans les quartiers populaires (Masclat, 2000 ; Hamidi, 2011). Outre les difficultés du PS à se tourner vers la « société civile » du fait du rétrécissement de sa base sociale, les transformations des formes d'intermédiation dans les quartiers populaires imposent aux partis politiques de construire des relations avec d'autres acteurs. Or ceux-ci s'avèrent à la fois moins politisés et fiables que par le passé, rendant la relation électorale moins prévisible

L'histoire des relations entre la ville de Roubaix et l'ASBO ne s'arrête cependant pas en 2014. Au regard de ces relations troubles avec les pouvoirs publics – et peut-être dans une volonté d'économies budgétaires – la nouvelle municipalité souhaite fusionner plusieurs clubs de football roubaisiens. Ainsi, dès le premier budget de la majorité Delbar est actée une baisse de 35,8 % des subventions versées à l'ASBO, et de 71 % pour un autre club, Roubaix Omnisports, afin de favoriser leur rapprochement³⁷. Le nouveau maire avait pourtant souligné à l'occasion de leur fête annuelle, en juin 2014, « qu'ils font du très bon boulot »³⁸. Façon de les remercier ? L'idylle sera de courte durée.

La volonté de tourner la page de l'ASBO est renforcée par un rapport des renseignements généraux (Service central du renseignement territorial) qui pointe du doigt le club ainsi qu'une quinzaine d'autres structures dans le Nord, signalées pour « dérive islamiste » du fait de pratiques « communautaristes » et « salafistes » qui y auraient été constatées, des membres du club pratiquant la prière dans les vestiaires ou sur les terrains³⁹. Si le club dément, la portée nationale de l'affaire, avec la venue à Roubaix de BFM-TV pour un reportage, contribue à ternir un peu plus son image. De fait, à l'occasion de la diffusion télévisée au club house d'un match de l'équipe de France de football lors de la Coupe du monde 2014, une partie des participants étaient sortis à la mi-temps effectuer leur prière sur le terrain de football. S'il s'agit indéniablement d'un signe de religiosité, nous n'avons alors constaté aucun prosélytisme au sein de ce club, personne n'étant forcé d'y participer. Ainsi, si la religion semble importante pour certains membres du club, cela ne fait que refléter l'importance de celle-ci au sein de la population du quartier et de la ville⁴⁰.

Les relations se tendent d'autant plus que la municipalité refuse d'éponger la dette du club issue de l'ancienne présidence. Le 30 mars 2016, les dirigeants de l'ASBO se rendent à l'hôtel de ville pour exiger une subvention permettant de combler les dettes. À cette occasion un élu porte plainte pour « outrage et violence ». « Les dirigeants s'estiment aujourd'hui trahis par une équipe municipale qui leur aurait promis, disent-ils, « monts et merveilles » pendant la campagne électorale⁴¹. » Le maire leur aurait répondu : « Vous êtes des grands garçons. Débrouillez-vous seuls ! » Au final, le club est placé en liquidation judiciaire en décembre 2016. Il est remplacé par un autre, l'Association sportive et culturelle de Roubaix, qui compte de fait bien moins de salariés.

Le cas de l'ASBO ne semble pas isolé. À la même époque, le club de football du quartier des 3 Ponts, Roubaix Omnisport, connaît également des difficultés financières, un « putsch », puis une situation tendue avec la municipalité qui souhaite là aussi opérer une fusion entre clubs. Avant l'alternance de

³⁷ « La ville veut inciter les clubs à s'unir », *Nord Éclair*, 12 février 2015.

³⁸ « Après la crise hivernale, Barbe d'Or soigne son image », *Nord Éclair*, 24 juin 2014.

³⁹ « Dans le Nord, une quinzaine de clubs sportifs signalés pour une dérive islamiste », *Nord Éclair*, 17 octobre 2015.

⁴⁰ Notes de terrain, Club house de l'ASBO, juillet 2014.

⁴¹ « À Roubaix, les tensions entre la mairie et un club de foot vont finir au tribunal », *Nord Éclair*, 9 avril 2016.

2014, les dirigeants du club avaient dû jouer du rapport de force pour obtenir la réhabilitation de leurs équipements : ils avaient menacé d'organiser une manifestation le jour de la course cycliste Paris-Roubaix, la vitrine de la ville. Un ancien administrateur s'en souvient :

« On a dit qu'on allait faire une manif. Donc du lundi j'ai fait des pancartes et tout, on a été les placarder un peu partout. Mardi à 9h, mon téléphone sonne. Les RG m'appellent. Je dois aller à la préfecture. Là on me dit : "On a appris que vous souhaitiez faire une manifestation, vous savez que c'est 48 heures avant que vous devez prévenir ?" Je réponds : "Je sais, mais il ne s'agit pas d'une manifestation, il s'agit d'un rassemblement citoyen." La mairie avait dit à l'époque... déjà ils avaient usé de... j'étais avec mes deux frères, ils sont tous les deux barbus aussi - et ils nous reprochaient de faire du prosélytisme. Tu vois le fait qu'on est barbu on a constamment été taxé de prosélytisme et de trucs comme ça. On voit en nous des musulmans, on ne voit pas en nous des individus. J'ai eu des confidences de certaines personnes de la mairie. Quand on parlait de nous, on parlait des "barbus". On en est restés là. [...] Les mecs des RG sont venus le lendemain et ils ont constaté [l'état du terrain] : "De ce pas je vais rendre compte de l'état du terrain au Préfet. Et le Préfet il va souffler dans les oreilles du maire." Honnêtement ça s'est vraiment fait, le maire il m'a appelé, il m'a dit qu'il allait faire le terrain et le club house. Et on a eu un terrain à peu près 800 000 euros et le club house à 200 000 euros. » (Entretien, Roubaix, 3 mai 2016.)

À quelques mois des élections municipales de 2014, on peut néanmoins se demander si c'est l'intervention du Préfet ou des enjeux électoraux qui ont prévalu. Cette intervention – et l'amélioration des infrastructures du club – ne suffisent pas cependant à le viabiliser. Ainsi, fin 2014, les nouveaux dirigeants du club organisent une manifestation en direction de la presse et déploient une banderole indiquant : « Génocide programmé par la municipalité. » Ils craignent que le club ne soit placé sous liquidation judiciaire afin d'en favoriser un autre, Roubaix Sport et Culture (le club du quartier de l'Hommelet), jugé plus proche de la nouvelle équipe municipale. « Si un éducateur de l'Hommelet vient dans le quartier, il ne sera pas accepté. Sa voiture sera brûlée », prévenaient-ils⁴². Quelques mois plus tard, Roubaix Omnisport sera effectivement liquidé, sous fond de malversations financières et de conflits interpersonnels profonds – des violences auraient eu lieu dans le quartier – preuve de la convoitise que suscite la direction des clubs de football à Roubaix. L'histoire de ce club illustre également les relations conflictuelles avec la municipalité, quelle que soit sa couleur politique.

La plongée dans l'univers des associations sportives roubaisiennes révèle l'alternance de la coopération et du conflit avec les pouvoirs publics, les enjeux politiques s'avérant plus importants qu'on aurait pu en faire l'hypothèse dans des espaces où le politique est généralement tenu à distance⁴³. Dans quelle mesure faut-il y voir une spécificité de ce secteur associatif ou peut-on repérer des relations du même ordre traversant l'ensemble du monde associatif roubaisien ? L'enquête indique que ces phénomènes dépassent le domaine du sport et relèvent surtout de l'enjeu de l'emploi associatif.

L'exemple des clubs de football illustre les conflits que peut susciter l'enjeu des financements associatifs, ainsi que les interprétations divergentes quant aux origines des coupes de subvention, entre rationalisation financière et considérations électorales. La baisse des subventions aux clubs de football,

⁴² « Roubaix : rumeurs, fantasmes, soupçons et putsch au club de football des Trois-Ponts », Nord Éclair, 5 décembre 2014.

⁴³ Le rapport au politique dans les clubs sportifs est une question complexe. Plusieurs travaux ont néanmoins démontré les formes d'évaporation du politique qui pouvaient s'opérer au sein des interactions ordinaires dans les clubs amateurs de football, qui n'empêche pas une politisation – comme on l'a vu ici – des relations de l'association aux pouvoirs publics ou aux instances fédérales. Voir Defrance, 2000. Igor Martinache, « Le football au prisme des sciences sociales », *La Vie des idées*, 17 juin 2010.

puis leur liquidation, suite aux élections municipales de 2014, en dépit de leur soutien déclaré au futur maire lors de la campagne, témoigne néanmoins du fait qu'ils n'apparaissent plus comme une ressource électorale suffisamment fiable au regard de l'instabilité et des polémiques (« communautarisme », violence, etc.) qui les caractérisent. Dans un contexte plus global de baisse des financements municipaux qui impose de faire des choix, la rationalisation financière apparaît alors comme une justification publiquement acceptable de ces motifs politiques plus couteux à reconnaître. On va le voir, les conflits sont encore plus importants concernant des associations ayant une activité de plaidoyer et de défense de certaines causes clivantes.

Le clientélisme associatif : un phénomène réel, mais marginal

L'exemple des clubs de football illustre non seulement les ambiguïtés qui entourent les coupes de subvention, mais également la façon dont la subvention associative peut permettre de s'affilier ou de récompenser des soutiens électoraux. Il s'agit des cas les plus difficiles à documenter, tant l'octroi de subventions peut toujours s'appuyer sur des raisons valables liées à l'activité de l'association (Roubaix Omnisport n'avait-il pas besoin d'un nouveau terrain de football comme semble l'avoir considéré la Préfecture à l'époque ?). En outre rien ne dit – et le cas de Barbe d'Or plus haut en offre une bonne illustration – que l'octroi de subventions se traduise effectivement par un soutien électoral, voire un travail de mobilisation ainsi que certains l'avancent parfois : « je te ramène une liste de 200 jeunes » (Talpin, 2017). Nous n'avons cependant repéré que peu de cas de cet ordre au cours de notre enquête, le travail de mobilisation électorale effectué par les associations s'avérant soit discret, soit marginal⁴⁴.

Continuer à financer des associations inactives : des cas marginaux

Il apparaît néanmoins possible de documenter des cas où l'augmentation de la subvention ne semble pas liée à un développement ou une mutation de l'activité de l'association, ce décalage incarnant une des facettes du clientélisme associatif. Le cas de l'association Agir pour une Juste Intégration dans la République (AJIR), qui a vocation à représenter une partie de la communauté harkie de la ville, historiquement importante à Roubaix (Genty, 1996), est intéressant. Alors que de 2008 à 2015 l'association touche environ 25.000 euros annuels de la ville, en 2016 ce montant est multiplié par cinq, s'élevant à plus de 120 000 euros, avant de redescendre à 25.000 euros en 2017. Une correction technique ? Pour partie : il s'agit en fait pour la municipalité de couvrir une pratique clientélaire passée de la part de l'équipe municipale précédente, voire de la renouveler au gré de l'évolution de l'orientation politique des dirigeants de l'association. Depuis 2011, un agent de la Ville de Roubaix est mis à disposition d'AJIR. « Dans l'esprit de la municipalité, c'est une forme de compensation de la disparition en 2009 du service municipal chargé des rapatriés »⁴⁵ avance l'élu en charge de la vie associative à l'époque, la mise à disposition d'un poste de salarié à l'association ayant vocation à assurer le travail d'accompagnement administratif des personnes harkies qu'assurait autrefois le service municipal. Ce mêle cependant ici à la

⁴⁴ Bien plus marginal en tout cas que ce que nous avons pu observer aux Etats-Unis, où il est normal et régulé par la loi pour les associations d'opérer un travail de mobilisation électorale, soit dans le cadre de campagnes référendaires, soit en soutien à certains candidats. La loi américaine distingue en particulier deux statuts fiscaux des associations à but non-lucratif, 501©3 pour celles qui ne peuvent soutenir de candidat et perçoivent plus aisément des dons défiscalisés, et 501©4 qui peuvent s'adonner à des activités de plaidoyer et de soutien électoral, mais bénéficient d'avantages fiscaux moins importants. Voir Talpin, 2016.

⁴⁵ « Roubaix : le détachement d'un employé municipal chez les harkis est-il clientéliste ? », *La Voix du Nord*, 18 décembre 2015. Les sources mobilisées sont principalement issues de la presse, l'association n'ayant pas répondu à nos sollicitations pour un entretien.

fois des complications financières et une interrogation sur l'activité réelle de ce salarié. Au départ, le salarié étant officiellement employé par la municipalité – et mis à disposition de l'association – l'association rembourse son salaire à la ville. Pour ce faire, l'AJIR bénéficie au départ d'une subvention émanant de l'État. Néanmoins, l'association doit, fin 2015, 60 000 euros à la ville pour salaires impayés, puisqu'elle ne les rembourse plus depuis 2013. Du fait de la fin de la subvention étatique, elle n'en a plus les moyens. Or la majorité socialiste ne lui a pas réclamé ces salaires avant les élections municipales 2014. Il s'agissait ce faisant d'une forme de subvention cachée, alors que les dirigeants de cette association étaient alors connus pour être proches de la municipalité socialiste, comme le souligne un journaliste local :

« Quand l'association obtient cette mise à disposition d'une municipalité de gauche, en 2011, plusieurs de ses dirigeants rallient tout à coup le PS. Les autres associations plus neutres politiquement, comme l'AFRAN [Association des Français rapatriés d'Afrique du Nord], n'ont pas cette chance. [...] Aux législatives de 2012, quand toutes les associations harkies s'engagent pour l'UMP, le président d'AJIR, appelle explicitement à voter en faveur du candidat du PS dans la 8^e circonscription. En 2014, revirement : après avoir fait campagne pour Pierre Dubois (PS), des responsables d'AJIR viennent féliciter Guillaume Delbar juste après sa victoire⁴⁶. »

Cela permet peut-être de comprendre pourquoi la mise à disposition du salarié a été maintenue en dépit du changement de majorité :

« En octobre 2014, on peut croiser le président d'AJIR au lancement de la Société civile républicaine, le parti politique de Sauria Redjimi, adjointe en charge des... associations ! "J'y étais par curiosité", soutient-il aujourd'hui. Une fois l'élue écartée de la majorité, nouveau changement de cap : des membres d'AJIR tractent pour [un candidat LR] et pour [un candidat UDI], candidats dans le canton de Roubaix⁴⁷. Le nouveau président d'AJIR diffuse même sur Facebook une invitation à participer à une réunion publique du duo⁴⁸. »

Suite à la révélation de cette affaire par la presse, la municipalité décide de mettre un terme à la mise à disposition de ce personnel municipal, ce qui explique la baisse de la subvention en 2017. Un agent du service « vie associative » de la mairie de Roubaix reconnaît néanmoins en entretien : « On va se pencher là-dessus bientôt. L'association ne fait plus le travail qui est demandé, tout en étant financé. » Cet exemple est presque caricatural des formes de clientélisme associatif qui opèrent généralement de façon plus discrète.

TABLEAU 4. SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA VILLE À L'ASSOCIATION AJIR

ANNÉE	2008	2012	2013	2014	2016	2017
Agir pour une juste intégration dans la République	25 068,80 €	25 355,35 €	NC	25 563,71 €	120 808,59 €	25 355,35 €

⁴⁶ « Une association qui change de soutien politique au gré du vent », *Nord Éclair*, 19 décembre 2015.

⁴⁷ Par ailleurs Premier adjoint et adjointe à l'emploi de la municipalité roubaisienne.

⁴⁸ « Une association qui change de soutien politique au gré du vent », *Nord Éclair*, 19 décembre 2015.

Jouer des rapports de force politiques pour maintenir ses financements : une relation asymétrique

Si le clientélisme est une relation entre un « patron » et un « client », il ne faut cependant pas présenter ce dernier comme étant dépourvu de ressources (Combes, Vomaro, 2011). Les associations peuvent mettre en place des stratégies afin d'obtenir des financements, jouant des oppositions et rapports de force politique. L'exemple donné par le Président de l'association Roubaix Sport et Culture – club de football comptant 450 licenciés et qui réalise également un travail d'insertion auprès de familles populaires – est révélateur. Le maintien de la subvention – qui est stable dans le temps, mais aurait pu baisser comme on va le voir – ne vient pas tant récompenser un soutien politique, qu'éviter un revirement d'une association historiquement perçue comme de gauche, proche des Verts, mais qui aurait pu apporter son soutien à la droite à l'orée des élections municipales :

« On organise depuis 19 ans un tournoi de football international pour des enfants, c'est une grosse opération, ça s'appelle la Pousse cup. Il y a eu une année, c'était au moment de la passation entre Vandierendonck et Dubois [tous les deux PS]. Ils ont voulu baisser puis supprimer complètement la subvention. Moi à l'époque, j'avais été voir le chef du groupe de l'opposition de droite, Guillaume Delbar. J'ai été le voir à un moment où un conseil municipal se tenait, où [le financement de] la Pousse cup devait être acté. J'ai été le voir une semaine avant le conseil municipal. Je lui ai expliqué la situation. Je lui ai demandé s'il ne pouvait pas défendre le projet. Il m'avait demandé de lui amener des éléments. Et après, il y avait le président du groupe des Verts à la municipalité, Slimane Tir, un ami à moi, je savais qu'il allait défendre le dossier. Quand ils ont ouvert la discussion au conseil municipal, Slimane Tir est intervenu, mais c'est quand Guillaume Delbar est intervenu qu'ils ont reculé [la majorité]. Ils se sont dit que si jamais Guillaume Delbar se positionnait, il pouvait en faire un enjeu électoral. En sachant que c'est une association populaire, qui ramène beaucoup de monde, c'était un risque. Et on a eu la même subvention que d'habitude. On était en plein conseil, Guillaume Delbar est sorti pour venir me voir dans la salle du public. Il l'a fait ostensiblement, et je voyais le maire qui regardait vers nous. Ils ont compris ce qu'il se passait⁴⁹. »

Si les associations disposent de ressources pour faire jouer les relations politiques à leur avantage, dans l'ensemble le financement public de la vie associative crée une relation asymétrique de dépendance au profit des institutions. L'exemple du comité de quartier du Pile, recréé en 2014, est intéressant à cet égard. Si cette recréation d'un acteur historique du quartier qui avait disparu quelques années auparavant est le fruit d'une initiative de plusieurs habitants du quartier – et notamment plusieurs hommes d'une trentaine d'années, passés par des associations de jeunesse – le comité de quartier reçoit rapidement le soutien de la municipalité. Ce soutien – notamment dans l'accès à des financements – induit une forme de dépendance. Ainsi, en octobre 2017, alors que le comité de quartier vient d'embaucher une salariée en CDD, afin d'assurer des permanences d'accueil, le président de l'association est convoqué par les élues en charge de la vie associative. Interrogé par la presse locale, il ne cache pas son étonnement : « On me dit clairement que Enza⁵⁰ [la salariée] pose problème. C'était un traquenard, je ne comprends pas. Est-ce qu'un comité de quartier doit être une antenne d'une municipalité ? Est-ce que la municipalité doit aller au-delà d'une décision prise en conseil d'administration ? Nous, les bénévoles, nous

⁴⁹ Entretien, Roubaix, juin 2020.

⁵⁰ Le prénom a été changé

n'acceptons pas ce chantage »⁵¹. Les élus nient tout chantage, et avancent s'interroger sur la capacité financière du comité de quartier dans un souci de transparence. Pourtant, en 2018, les subventions ne sont pas renouvelées. Le profil de la salariée recrutée, ancienne d'un centre social voisin, qui a fini par déposer son bilan suite à un conflit interne très dur, serait également en cause, ce passif ne convenant pas à la municipalité. On peut interpréter ce rendez-vous comme un juste contrôle d'une structure soutenue par la municipalité ou, à l'inverse, comme un rappel à l'ordre institutionnel. Toujours est-il que les relations induites par le financement public de la vie associative contribuent à amenuiser l'autonomie des acteurs, qui doivent « rendre des comptes » à la municipalité.

Les rapports de l'association porteuse des conseils citoyens de Roubaix à la municipalité relèvent de la même dynamique. Dispositifs participatifs créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, obligatoires dans tous les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les conseils citoyens sont censés pouvoir œuvrer dans une relative indépendance de la municipalité. La presse locale note dès le départ : « Les conseils citoyens doivent fonctionner indépendamment de la municipalité, mais, dans les faits, c'est elle qui a présidé à leur mise en place⁵². » Le conflit avec la ville va notamment se nouer autour du recrutement du salarié de l'association porteuse. Alors que les membres de l'association pensaient pouvoir choisir leur candidat en toute liberté, la municipalité va de fait tenter de contrôler le processus. Tout d'abord en changeant de support financier : ce sera finalement un contrat adulte-relais, afin d'éviter que le salarié ne soit trop qualifié. Mais surtout, alors que le financement devait initialement être issu de la Préfecture, il sera finalement assuré par la ville. Pourquoi un tel revirement ? C'est que l'association songeait à recruter une ancienne coordinatrice de la Table de quartier du Pile (voir chapitre suivant), qui avait déjà connu un conflit dur avec la Ville. La réponse donnée par les élus à l'occasion d'une réunion interne avec les dirigeants de l'association porteuse est sans ambiguïté :

« "Alors là, ça ne va pas être possible ! Après tout ce qui s'est passé avec l'Université Populaire et Citoyenne (UPC) et à la Table de quartier du Pile !" S'ensuit un débat sur l'influence des Verts à l'UPC, du soutien financier du Conseil Régional tant que des élus Verts y siégeaient... Une fonctionnaire reconnaît [que la salariée pressenti] est "victime" du contexte dans lequel a eu lieu son passage à l'UPC, et l'animation de la Table de quartier du Pile, même si ses compétences individuelles et professionnelles ne sont aucunement remises en cause. » (Compte-rendu de la réunion du 2 mars 2018 entre élus à la vie associative et représentants de l'association porteuse des conseils citoyens.)

Les membres de l'association pointent un risque de discrimination et menacent de porter plainte... Au final, la candidate ne sera pas retenue. L'embauche d'un autre animateur ne fait néanmoins pas long feu. Au bout de quelques mois, il démissionne, déplorant la mascarade :

« Je me rends compte que les orientations locales contreviennent à la loi Lamy qui impose une totale neutralité dans l'organisation de ce dispositif. J'aurais aimé vous dire que c'était le cas et œuvrer dans ce sens, mais ce n'est pas le cas. [...] Sur un sujet aussi important [que la rénovation urbaine]⁵³, les conseils

⁵¹ « Pourquoi le comité de quartier du Pile accuse la mairie d'ingérence », *Nord Éclair*, 7 décembre 2017.

⁵² *Nord Éclair*, 4 décembre 2016.

⁵³ La ville de Roubaix est alors concernée par plusieurs projets ANRU2.

citoyens devraient être consultés. La ville préfère s'adresser directement aux citoyens, sans filtre. C'est son choix, mais ce n'est pas ce que la loi Lamy prévoit⁵⁴. »

Les conseils citoyens semblent désormais dans l'impasse. Comme le soulignent deux membres de l'association porteuse : « C'est vrai que notre bilan est maigre, mais on nous met des bâtons dans les roues [...]. On a quand même l'impression de se faire balader⁵⁵. » Si les difficultés d'institutionnalisation des conseils citoyens se retrouvent dans de nombreux territoires (Casillo, Rousseaux, 2019 ; Demoulin, Bacqué, 2019), elles témoignent également dans le cas roubaisien de la dépendance du secteur associatif au soutien de la municipalité, l'opposition de cette dernière fragilisant l'autonomie associative. On voit également combien clientélisme et répression associative s'entretiennent, constituant à certains égards les deux faces d'un même phénomène de contrôle institutionnel de la vie associative.

Quand les associations appellent à voter : un soutien électoral direct assez rare

Il faut souligner, au regard de notre étude systématique des budgets municipaux des dix dernières années, que les pratiques de récompense du soutien électoral par la subvention, si elles existent, s'avèrent exceptionnelles et marginales. Les cas témoignant d'un décalage patent entre le montant des subventions et les activités réelles de l'association demeurent rares. Par ailleurs, les associations formulant explicitement des consignes de vote en direction de leurs adhérents sont peu nombreuses, peut-être du fait des risques que peuvent représenter de telles pratiques en cas de défaite de son champion. Néanmoins, de tels appels ont pu être observés à certaines occasions et notamment lors de la campagne des élections départementales de 2021. Ainsi, quelques jours avant le second tour, une association qui propose des activités culturelles et sportives aux enfants en situation de handicap, et qui a reçu au cours de sa 2^e année de création des subventions de la ville et du conseil départemental, poste une vidéo sur sa page Facebook contenant la déclaration suivante de ses présidents :

« En cette période électorale, nous avons décidé de ne pas apporter notre soutien à un parti. Tout simplement parce que ce n'est pas l'objectif de [notre association]. Mais nous tenons à souligner que malgré tout nous soutenons des personnes. Après avoir fait connaissance ensemble au cours de cette année. Nous avons rencontré des personnes humaines, sensibles à la cause de l'inclusion et du handicap. Sachez que parmi nos élus ils sont très nombreux à nous soutenir au quotidien et nous les remercions. Nous vous invitons donc à répondre présent au vote de ce dimanche pour soutenir [X] et [Y]. C'est ensemble que nous œuvrons pour notre ville. »

La même semaine, un club de tennis, un club de boxe, une autre association de soutien des personnes handicapées et un groupe de commerçants posteront le même type de messages de soutien aux élus sortants. Ces messages – dont il ne faut pas surestimer le poids et l'écho à la lumière de l'abstention massive qui a marqué ce scrutin dans la commune – témoignent de la survie de formes classiques de clientélisme, des associations invitant à voter pour des élus qui les ont soutenues. Le clientélisme associatif existe bien. Il n'est pas unilatéral cependant : rien ne semble en effet indiquer que les élus aient fait pression auprès des associations pour qu'elles formulent de tels appels, celles-ci ayant probablement intégré que cela relevait de leur intérêt. Ces pratiques ne constituent cependant pas la

⁵⁴ Nord Éclair, 22 février 2019.

⁵⁵ Nord Éclair, 8 mars 2018.

norme des relations associations/institutions et s'avèrent relativement exceptionnelles. Elles avaient d'ailleurs suscité l'indignation de certains acteurs politiques à l'époque.

ENCADRÉ N°2 ATTRIBUER LES FINANCEMENTS ASSOCIATIFS PAR DES JURYS CITOYENS ? L'EXPÉRIMENTATION DES ACTIONS D'INTÉRÊT LOCAL DU DÉPARTEMENT DU NORD

Créé en 2012, le dispositif des Actions d'intérêt local (AIL) du conseil départemental du Nord vise à financer des structures, projets ou actions couvrant des domaines diversifiés (secteur associatif généraliste, sportif, culturel, manifestations, actions ponctuelles ou fonctionnement général). Les AIL sont attribuées de façon relativement discrétionnaire par les conseillers départementaux, chacun disposant d'une enveloppe d'environ 70 000 euros annuels qu'ils peuvent distribuer à leur guise sans qu'ils n'aient à rendre compte des décisions d'attributions. À certains égards, ce dispositif rappelle celui de la réserve parlementaire, supprimé en 2017. Certains y voient l'occasion de pratiques clientélares, les AIL représentant en 2023 une enveloppe globale de près de 3 millions d'euros. Afin de rompre avec des pratiques leur paraissant peu démocratiques trois conseillers départementaux écologistes ont décidé en 2021, suite aux dernières élections, d'expérimenter sur leurs cantons (de Lille 3, Lille 4 et Lille 5, couvrant une partie de la métropole lilloise) d'autres dispositifs d'attribution des financements. Ils souhaitaient dans un premier temps créer un budget participatif départemental et par canton afin d'assurer l'allocation de ces fonds. Cette proposition n'a pas été retenue par le conseil départemental, les élus EELV et Génération.S siégeant dans l'opposition. Ils ont alors décidé de lancer des jurys citoyens par canton d'attribution de ces financements. Ces jurys sont composés de 12 participants, pour un tiers des citoyens volontaires, un autre tiers d'élus, et le dernier tiers de représentants associatifs locaux. Le jury est ensuite chargé, trois fois par an, de délibérer sur l'octroi des financements des AIL déposés principalement par des associations locales. Si le dispositif est encore en cours d'évaluation, et que des améliorations sont certainement envisageables – à l'instar du tirage au sort des citoyens participants par exemple – il contribue à la transparence et à la pluralisation des acteurs décidant de l'octroi des financements associatifs, permettant de rompre avec les décisions discrétionnaires qui prévalent par ailleurs*. Un tel fonctionnement pluraliste semble résonner avec les propositions du rapport Bacqué-Mechmache (2013) et du premier rapport de l'Observatoire des libertés associatives (2020)⁵⁶, qui plaident dans les deux cas pour une pluralisation des acteurs décisionnaires des financements afin de rompre avec le clientélisme et la dépendance des associations au exécutifs locaux.

* Pour davantage de précisions sur le dispositif, voir <https://groupe-ecologiste-nord.fr/a-votre-service/dispositif-des-initiatives-locales/>

Mais peut-être davantage que le soutien direct, les effets du financement associatif sont-ils surtout à rechercher, à l'inverse, dans des mécanismes d'autocensure, de mise sous l'éteignoir de la critique, qui découlent des coupes de subvention qu'ont connu certaines associations plus militantes.

⁵⁶ https://www.lacoalition.fr/IMG/pdf/rapport_v2.pdf

Chapitre 6. De la répression financière des associations

Que faut-il entendre par répression associative ? Le terme n'est-il pas trop fort, renvoyant d'abord à la coercition physique d'acteurs contestataires ? Le dictionnaire en offre pourtant une définition plus large : « Exercer des contraintes afin d'empêcher le développement d'une action jugée dangereuse ». En droit, on parle de répression pour décrire l'action des autorités publiques de punir des délits ou des crimes. De nombreuses lois organisent les modalités par lesquelles les autorités publiques peuvent réprimer les pratiques illégales, par exemple l'usage des drogues⁵⁷ ou les actes racistes⁵⁸. Plus spécifiquement, le terme de répression politique est parfois utilisé pour qualifier « la répression qui vise celles et ceux qui entendent remettre en cause ou contester l'ordre politique et social » (Codaccioni, 2019). Dans le droit français, la répression des militants n'est jamais décrite comme telle, ce sont des actes qui sont condamnés, pas les motivations de leurs auteurs. Au regard de ces éléments, nous qualifierons ici les pratiques répressives comme des restrictions ou des entraves, sans que ces termes ne soient employés dans leur sens juridique⁵⁹. On peut définir la répression associative comme l'ensemble des sanctions – matérielles, physiques ou symboliques – à l'encontre d'acteurs associatifs avec lesquels une institution, publique ou privée, est en désaccord.

Comme l'a documenté l'Observatoire des libertés associatives (2020), les répressions associatives peuvent être de plusieurs ordres : administratives, matérielles, judiciaires, symboliques, physiques et policières. Eu égard à l'objet de ce rapport, nous nous intéressons spécifiquement ici aux formes de répression financière de l'activité associative. Afin de préciser encore le phénomène, il convient de distinguer ces formes de répression financière des choix politiques d'orientation budgétaire opérés par les institutions. S'ils peuvent être discutables, ces choix – par exemple de réduire les financements au secteur environnemental, à l'instar des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France ces dernières années (Guimont, 2022) – il s'agit d'un phénomène différent que celui de sanctionner matériellement (via une coupe de subvention ou le retrait d'un local ou d'un avantage matériel) une association spécifique qui a émis des critiques à l'égard de la majorité ou de ses politiques publiques. Ainsi, toute baisse de financement est loin de constituer une forme de répression associative. Celle-ci ne se manifeste que quand la baisse apparaît consécutive et en réaction à une critique ou une action associative.

À Roubaix, des sanctions financières à l'encontre d'associations jugées contestataires de la politique municipale ont pu être observées avant comme après l'alternance de 2014. Il s'agit peut-être des cas les plus faciles à documenter. En effet, certaines baisses de subvention importantes, voire des non-renouvellements, s'inscrivent dans une séquence conflictuelle entre l'association concernée et la municipalité. Bien que peu nombreux, ces cas sont révélateurs de l'usage de la subvention par les pouvoirs publics pour affaiblir des opposants potentiels. Ces pratiques sont néanmoins toujours

⁵⁷ Loi du 31 décembre 1970

⁵⁸ Loi du 1^{er} juillet 1972

⁵⁹ À l'image de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicale qui parle "d'entrave de l'action syndicale" non au sens juridique de l'article 431-1 du code pénal, mais des pratiques mises en œuvre par les directions d'entreprise pour empêcher ou dissuader la constitution ou le développement de syndicats en leur sein. Voir Rapport de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicale, 2014, p. 27.

empreintes d'ambiguïtés : sanctionne-t-on un acteur associatif à qui l'on reproche ses accointances avec l'opposition municipale – ce qui est possible vu la multipositionnalité des acteurs associatifs, fréquemment membres de partis politiques – ou une prise de position critique d'une association à l'égard des politiques publiques mises en œuvre par la majorité au pouvoir ?

Sanctionner les opposants

Comme le déclare le maire à l'occasion de la coupe de la subvention attribuée à la Ligue des droits de l'Homme en 2018 – pour un montant de 716 euros – la municipalité n'a « pas vocation à financer des associations qui font du militantisme politique »⁶⁰. Cette déclaration est cependant ambiguë quant à la nature de ce « militantisme politique ». En droit, les collectivités territoriales ne peuvent subventionner les associations qualifiées « d'associations politiques » à savoir les partis politiques. Il n'en est rien dans ce cas. Néanmoins, insidieusement, le maire sous-entend peut-être que la ville n'a pas à financer une association perçue comme « de gauche », et dont l'un des administrateurs, localement, a été membre d'Europe Écologie-les-verts (EELV). À moins que, comme l'avance l'association elle-même, la municipalité ne sanctionne un acteur s'étant opposé juridiquement à ses arrêtés anti-rassemblement et anti-mendicité : « J'ai interrogé le maire, qui m'a dit qu'il ne voulait pas financer une association qui conteste ses arrêtés »⁶¹. Un agent de la ville de Roubaix le confirme en entretien : « C'est normal de leur couper les subventions, à un moment donné, il faut choisir, si on fait de la politique, on ne peut pas par ailleurs demander des subventions à la ville. [...] Quand on est une association politisée, ça peut leur servir pendant très longtemps, plus après. » Quand bien même le montant est ici symbolique, la coupe n'ayant que peu de conséquences pour l'activité d'une association par ailleurs bien implantée, elle témoigne de la nature des relations entre les associations et le pouvoir local, ce dernier considérant que les associations n'ont pas à être « militantes », et plus encore à contester – via un recours en justice – ses décisions⁶².

On retrouve ici une des ambiguïtés d'un des critères d'attribution des subventions tels que définis dans la délibération-cadre adoptée par la ville de Roubaix en 2017, à savoir « l'adéquation avec les politiques prioritaires de la ville ». Ce critère pourrait dès lors induire le non-financement de toutes les associations qui exprimeraient une critique des décisions de la majorité municipale. De fait, le sort réservé à l'Université populaire et citoyenne (UPC) et à l'Association nouveau regard sur la jeunesse (ANRJ) suite à leur participation à la Table de quartier du Pile est instructif, se traduisant par des coupes drastiques de subvention et le licenciement de leurs salariés. Dans ce cas, les sanctions font suite à la mobilisation de ces associations aux côtés des habitants du quartier du Pile contre un projet de rénovation urbaine pour lequel elles déploraient le manque de concertation avec la population (Talpin 2016). Ainsi, à l'occasion

⁶⁰« Polémique : Accusée de militantisme, la LDH privée de sa subvention par la ville de Roubaix », *La voix du Nord*, 10 avril 2018.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Ces paroles ne sont pas sans rappeler celle de la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, après la coupe de subvention au Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI) en 2018 : « Le GENEPI développait des thèses qui sont très hostiles à la politique publique que nous conduisons (...). Donc ce n'était plus une politique partenariale sur les ambitions que nous avons, mais une politique au contraire d'opposition quasiment frontale et permanente. Donc j'ai pris une décision qui est de supprimer la subvention. » Voir <https://www.politis.fr/articles/2018/11/nicole-belloubet-justifie-la-suppression-de-la-subvention-au-genepi-39587/>. Cet épisode rappelle également l'échange entre un sénateur et le ministre de l'intérieur le 5 avril 2023 lors d'une audition sénatoriale : « La Ligue des droits de l'Homme est financée sur fonds publics. Il faut cesser de financer des associations qui mettent en cause gravement l'État [...] Ces associations n'ont rien à voir avec l'État de droit quoiqu'elles en disent », a déclaré le sénateur. Ce à quoi le ministre a répondu : « Effectivement, ça mérite d'être regardé. Mais, je rappelle que beaucoup de collectivités locales les financent ».

d'un conseil municipal, le 8 janvier 2016, l'adjointe au logement déclare : « Je regrette que certains responsables associatifs, qui n'habitent pas le quartier, profitent de la détresse des habitants ». La ville dénonce la « manipulation » des habitants par les associations à des fins politiques. On reproche en effet aux membres de ces associations d'être « proches des Verts », et ce faisant d'utiliser la mobilisation des habitants pour affaiblir électoralement la majorité au pouvoir.

Quelques mois plus tard, une demande de subvention dans le cadre de la Politique de la ville n'est pas renouvelée. À l'automne 2016, la convention d'occupation de la Maison du Projet par l'ANRJ, qui lui permettait d'occuper un local dans le quartier, se termine et n'est pas renouvelée par la mairie sans justification. Un an plus tard, suite à la parution dans la presse locale d'un article dénonçant la distribution de repas à des détenus issus du quartier pendant le ramadan et l'organisation d'une vente de gâteaux à l'occasion d'une conférence de Tariq Ramadan, un rendez-vous prévu en préfecture au sujet du financement de l'association est annulé. Le Préfet de région précise alors dans la Presse : « L'État a bien constaté une forme de prosélytisme dans les activités de l'ANRJ. L'association continue pourtant de percevoir de la Direction régionale de la jeunesse et de la ville de Roubaix près de 12 000 euros par an pour financer un emploi associatif. [...] Pour l'an prochain, nous donnerons des directives claires pour que cette convention ne soit pas renouvelée »⁶³. On voit ce faisant que le conflit dépasse les enjeux strictement locaux, et se traduit par une convergence des coupes de subventions. Enfin, en septembre 2018, la ville réclame plusieurs années d'arriérés de loyers impayés pour l'ancien local de l'association – soit près de 15.000 euros –, inoccupé du fait de son insalubrité. L'association dépose plainte devant la justice. Le conflit entre la ville et l'association au sujet du projet de rénovation urbaine a donc eu des conséquences financières importantes pour l'ANRJ, qui ne dispose plus de financements publics et a quasiment cessé ses activités.

Le contrôle institutionnel de l'activité associative se traduit rarement par des sanctions directes, des rappels à l'ordre sont fréquemment formulés en amont. Ainsi, dans deux cas récents à Roubaix – l'association porteuse des conseils citoyens et le Comité de quartier du Pile – les élus de la majorité ont fait pression, via des convocations et des consignes relativement claires, menaçant de retraits de financements, pour ne pas recruter, sur la base de subventions municipales, des salariées jugées militantes. Ces rappels à l'ordre ont suscité des conflits publicisés par la presse locale, qui se sont traduits, l'année suivante, par l'arrêt des financements⁶⁴.

Les conséquences d'une autonomie rognée : la dépolitisation du monde associatif

La sanction peut cependant s'avérer plus subtile, comme l'illustre le cas d'un restaurant associatif. Ici la sanction ne découle pas tant du positionnement politique supposé de l'association que d'une volonté de la part de l'institution d'infléchir sa politique d'aménagement et de développement territorial. Restaurant solidaire créé en 1995, ce restaurant associatif sert près de 150 repas par jour, à un tarif modique, en direction en particulier de populations précarisées, qui viennent y chercher un repas équilibré, une forme de réconfort moral ainsi que des liens de sociabilité, le restaurant étant connu localement pour son

⁶³ « Roubaix : Les mélanges des genres politico-religieux d'une association de jeunesse », *La Voix du Nord*, 10 octobre 2017.

⁶⁴ Voir « Pourquoi le comité de quartier du Pile accuse la mairie d'ingérence », *Nord Éclair*, 7 décembre 2017.

ambiance chaleureuse⁶⁵. L'association dispose de 8 salariés, dont 3 à temps plein, principalement des emplois d'insertion, pour assurer en particulier la cuisine et le service. Elle « vit bien » sous les différentes mandatures socialistes qui se succèdent jusqu'en 2014 – ainsi que le relate un des anciens dirigeants de l'association : « Avant, avec Vandt [René Vandierendonck, ancien maire de Roubaix], ça allait bien, c'était du clientélisme vis-à-vis des quartiers [...] c'était la politique du grand frère, on arrose les associations ». Le restaurant connaît une dégradation de sa situation financière sous la mandature de Guillaume Delbar⁶⁶. De 40 000 euros d'aides de la ville en 2015 (subventions de fonctionnement et contrats de ville), celles-ci tombent à 18 900 euros en 2018. Cette baisse de subventions entraîne un conflit avec la ville. Le président de l'association déclare ainsi en mai 2018 : « Vu nos difficultés financières, on voulait demander une rallonge de 30 000 euros et finalement, on nous a mis 10 000 euros de moins ! Dans l'état, si on n'a pas 40 000 euros en plus, on ne peut pas continuer. On ne peut pas fonctionner avec du personnel en moins⁶⁷. » L'association lance alors une pétition pour demander la restauration des subventions, qui recueille plusieurs centaines de signatures. Si cela contribue à tendre encore davantage les relations avec la municipalité, celle-ci décide fin 2018 une avance de 20 000 euros sur la subvention prévue pour l'année suivante. Il faudra cependant une menace de manifestation à l'occasion d'une séance du conseil municipal pour que celle-ci soit actée suite à un rendez-vous avec le maire. La situation de l'association n'en demeure pas moins précaire et, au printemps 2019, la question de sa survie financière est de nouveau posée. En effet, la municipalité refuse de revenir au niveau des subventions en vigueur avant 2018. Elle argue cependant qu'il s'agit d'un problème technique lié à des co-financements potentiels : « La ville n'a identifié aucune mission [de l'association] qui entre dans ses domaines de compétences », avant que l'adjoint à l'action sociale en avril 2019 ne souligne « qu'il est d'abord du ressort de l'État et du Département d'attribuer des subventions supplémentaires aux titres de l'accueil de jour et de l'insertion. La ville viendrait alors en complément »⁶⁸. Par ailleurs, la municipalité encourage l'association à changer de quartier de résidence, alors qu'elle est propriétaire du local qu'elle occupe.

TABLEAU 6. ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES DU RESTAURANT ASSOCIATIF L'UNIVERS

ANNÉE	2008	2012	2013	2014	2016	2017	2018
L'UNIVERS	61 065,70 €	105 292,64 €	2 300,00 €	63 086,04 €	48 659,34 €	85 625,11 €	18 500 €

⁶⁵ Ainsi que l'illustre la presse locale, de façon quelque peu romancée, citant une habituée : « Je viens manger à l'Univers deux à trois fois par semaine. Sans lui, je suis perdue. J'ai bien un frigidaire chez moi, mais lorsque je suis seule, je n'arrive à me préparer un repas... Je perds le goût des choses. » Le goût des choses, c'est bien de cela qu'il s'agit. Ils sont des centaines, chaque jour, à s'y retrouver pour partager un repas et bien plus encore. Ici, on prend des nouvelles des uns et des autres. On se dispute, on se réconcilie. On s'invite, on joue : « Manger est parfois un prétexte pour venir voir nos amis. » *Nord Éclair*, 8 mai 2018. « Les habitués de l'Univers lancent une pétition pour sauver leur cantine du cœur »

⁶⁶ En 2014 déjà, privée de Fonds social européen (FSE), l'association enregistrait un lourd déficit finalement comblé l'année suivante, grâce à des financements de substitution et des efforts sur les charges.

⁶⁷ « En difficulté financière, le restaurant social L'Univers menacé de fermeture », *Nord Éclair*, 4 mai 2018.

⁶⁸ « La mairie de Roubaix a-t-elle vraiment laissé tomber L'Univers ? », *Nord Éclair*, 29 avril 2019.

L'association offre une autre interprétation de ces difficultés. À ses yeux, cette restriction du soutien institutionnel apporté à son activité tient d'une volonté de « nettoyer le quartier » : ça fait tache d'avoir un truc de pauvre ici » avance l'un des administrateurs en entretien. « La mairie veut faire partir les pauvres que nous on aspire. » Il interprète tant la proposition de relocalisation de l'association que la baisse des subventions à la lumière du projet de rénovation urbaine qui touche le quartier de l'Epeule où elle est historiquement implantée : « le maire veut changer la population de Roubaix ». Le quartier est en effet l'objet d'un projet de l'ANRU, et la municipalité souhaite se saisir de cette occasion pour transformer ce quartier peuplé de nombreux magasins ethniques (supermarché halal, marché, épicerie, salons de thé, chichas et kebabs, etc.) et ainsi « changer l'image du quartier »⁶⁹. Le geste fait par la municipalité en 2019 est interprété comme une façon de ne pas condamner l'association avant les élections européennes puis municipales, prévues à cette époque. Comme le dit cet administrateur : « On s'attend à se faire avoir après les élections ». De fait, en 2020, le montant des subventions municipales, à hauteur de 47 000 euros, entraîne le passage de 8 à 4 salariés et une réduction de l'activité du restaurant, dans un contexte de croissance du nombre de bénéficiaires des aides alimentaires.

Cette précarité financière ainsi que les relations tendues avec la municipalité vont avoir des conséquences importantes sur l'activité de l'association. Alors que l'un de ses représentants de 2016 à 2019 est un militant local bien connu – candidat pour le Nouveau Parti anticapitaliste aux élections municipales en 2020 et participant très investi au sein du mouvement des Gilets jaunes – le conflit avec la municipalité l'incite à passer la main, sentant que ses engagements politiques pouvaient nuire à l'association. Un nouveau représentant défend aujourd'hui une posture « d'apolitisme », sans quoi les « financeurs vont déguerpir »⁷⁰. Alors que l'ancien avait poussé des usagers du restaurant à participer à des manifestations face à l'Hôtel de ville pour dénoncer les coupes de subventions, ou invité certains à s'investir au sein du mouvement des Gilets jaunes dont il était un des leaders local, ces formes de travail de politisation n'ont désormais plus cours au sein de l'association, qui entretient un cloisonnement strict entre ses activités sociales – fournir des repas de qualité à prix modique – et toute forme d'engagement politique. La restriction financière apportée à l'autonomie associative ne favorise pas l'engagement civique⁷¹. Par ailleurs, l'Univers cherche aujourd'hui à diversifier ses financements : il a bénéficié d'une campagne de *crowdfunding* (lui permettant de rassembler quelques milliers d'euros) et envisage désormais de se tourner vers des financements philanthropiques.

Ces pratiques institutionnelles et cette dépendance du monde associatif aux financements publics structurent le rapport au politique des représentants associatifs et des usagers qu'ils fréquentent. Comme le souligne l'administrateur d'une association de jeunes dans son quartier quelques mois avant l'entretien qu'il nous a accordé :

« C'est pour ça que ça ne m'intéresse pas la politique. Quand t'es dans l'associatif, t'es dans un piège. Parce que si demain tu ne sers à rien, on ne te subventionne pas, on ne croit pas en toi tu vois. On va dire que t'es d'aucune utilité. Donc à un moment donné, t'es obligé de laisser paraître, laisser croire que tu peux être avec un tel, avec un tel. » (Entretien, 14 octobre 2014.)

⁶⁹ <https://lafabrique.ville-roubaix.fr/>

⁷⁰ Entretien, Roubaix, 19 /02/2020.

⁷¹ Sur la façon dont les relations avec les pouvoirs publics façonnent les capacités de politisation des associations, voir Hamidi, 2017 ; Hadj Belgacem, 2020.

Proche de certains dirigeants de clubs de football locaux mentionnés précédemment, il en a directement fait l'expérience, comme il le déclare, un peu dépité :

« T'en as beaucoup qui pensent qu'une association, ça peut être une manne, une rentrée d'argent. Nous, ici, dans le quartier des Trois Ponts, même à Roubaix, t'as des gens qui tiennent des associations parce que c'est une rentrée d'argent. [...] Regarde les autres, pourquoi, ils ne voulaient pas lâcher le club [Roubaix Omnisport]. Parce qu'y a de l'argent. 200 000 euros de budget dans un club de foot. »

Ce rapport désabusé au monde associatif ruisselle plus largement au-delà des acteurs les plus impliqués, cette défiance contribuant à rendre tout travail de mobilisation civique plus erratique et ainsi à approfondir la résignation collective.

Sa distance à l'égard de la politique ne lui permettra pas, pour autant, de mener à bien ses activités et à obtenir un soutien durable de la municipalité. Si l'association bénéficie d'un local prêté par la ville, les subventions demeurent maigres – environ 5.000 euros entre 2014 et 2018 – et elle finira par mettre la clef sous la porte, faute de moyens. Ce faisant, c'est une culture de l'apolitisme ou de mise à distance du politique – ici entendu essentiellement en son sens partisan – qui se développe. Outre les financements, les élus peuvent plus directement contribuer à dépolitiser l'engagement associatif. Ainsi, l'Association des jeunes des Trois-Ponts voulait organiser à l'été 2014 une soirée-débat sur la Palestine, inviter un groupe de musique afin de lever des fonds pour l'association France-Palestine alors qu'une récente offensive israélienne sur Gaza avait remis cette question au cœur du débat public. La municipalité avait alors proposé de lui déléguer la dimension politique : « Ils nous avaient dit : 'Laissez-nous faire le débat et organisez la soirée festive'. [...] Ça veut dire : nous on est bons qu'à danser en vérité. Bouger notre cul et suer, et on rentre à la maison. [...] C'est un manque de respect⁷². » L'association avait décliné l'invitation et le débat ne s'est jamais tenu. Quand on connaît la sensibilité des descendants de l'immigration maghrébine à la cause palestinienne (Pingaud, 2014), ces pratiques, aussi anecdotiques soient-elles, contribuent à cantonner les associations à un rôle apolitique. Elles rappellent les frontières du champ politique, où seuls seraient légitimes à intervenir les professionnels et représentants officiels. Le temps de l'entrelacement du politique et de la sociabilité ordinaire qui avait marqué la Maison du peuple un siècle plus tôt – située un siècle plus tôt non loin du quartier des Trois-Ponts, qui n'existait pas encore – apparaît alors bien distant (Cossart, Talpin, 2012). L'évaporation du politique au sein de l'espace public, et ici plus spécifiquement du monde associatif, ne tient pas dès lors d'une culture politique qui existerait de façon abstraite, mais de l'activité des institutions et des liens qu'elles nouent avec les associations (voir Eliasoph 1998 ; Hamidi, 2010). Les conditions matérielles d'exercice de la citoyenneté associative contribuent dès lors à l'évaporation du politique.

⁷² Entretien, Roubaix, 14 octobre 2014

Conclusion

Notre enquête démontre à la fois de la forte dépendance des associations locales à l'institution municipale et les ambiguïtés qui caractérisent ces relations. La variation des financements dans le temps contribue à précariser l'activité associative, la rendant fortement dépendante des orientations politiques. Ces variations relèvent d'une pluralité de facteurs, techniques, mais aussi gestionnaires, dans un contexte austéritaire qui voit s'amenuiser les ressources dont disposent les collectivités territoriales. Ce contexte est néanmoins inégalement prégnant selon les collectivités. La commune ici enquêtée ne connaissant pas de baisses de recettes sur la période, la diminution des financements associatifs semble d'abord relever d'un choix politique. L'enquête démontre qu'au-delà du montant global du budget de la vie associative, les variations des financements que perçoivent les associations tiennent pour partie de considérations politiques : sanctionner les opposants et récompenser les soutiens demeurent des pratiques ordinaires du pouvoir local. Elles n'en constituent cependant pas la norme, tant les risques et la précarité que génère cette dépendance pour les associations participent à mettre la politique à distance pour s'en prémunir. Les rappels à l'ordre institutionnel – via les exemples que constituent les sanctions, ou plus discrètement formulés à l'occasion d'interactions informelles – contribuent alors à produire la dépolitisation de la vie associative locale.

L'enquête démontre également que le clientélisme associatif existe, quand bien même il s'agit de pratiques numériquement et financièrement marginales. À ce titre, cette enquête vient confirmer et objectiver des éléments qui, s'ils font partie des « mythes d'action publique », ne sont que rarement étayés empiriquement. Les relations ici décrites s'apparentent à celles analysées par Nicole Marwell (2007), qui observe une transformation des pratiques clientélares à New York, celles-ci passant de relations dyadiques entre les élus et les électeurs (distribution directe de biens et services) à des relations triadiques où les associations jouent un rôle d'intermédiation entre les institutions et la population. Les acteurs associatifs apparaissent ainsi comme des supports d'intermédiation politique précieux, tout particulièrement dans des quartiers populaires où l'ancrage social des partis politiques s'est amenuisé ces dernières décennies. Cette enquête vient également nourrir les travaux sur le clientélisme, indiquant que ces pratiques n'ont pas disparu avec l'essor du new public management, à rebours d'une croyance selon laquelle ce type de pratiques seraient nécessairement archaïques et prémodernes (Sawicki, 1998).

Si le clientélisme associatif contribue à l'entretien du pouvoir local et la création d'une hégémonie urbaine (Mattina, 2016), cette étude en relativise cependant l'ampleur. En dépit d'une enquête sur dix ans s'intéressant à plusieurs centaines d'associations, les cas relevant du clientélisme associatif sont peu nombreux. Celui-ci est donc loin de constituer la norme du fonctionnement de la vie associative à l'échelle municipale. Peut-être cela tient-il à la ville investiguée, comme aux choix politiques de la municipalité au pouvoir depuis 2014. Orientée à droite, disposant d'une assise auprès de la bourgeoisie locale, particulièrement mobilisée d'un point de vue électoral (Bretton-Wilk, Desage, Haute, 2021), la majorité municipale n'a peut-être pas besoin d'une implantation dans des associations qui œuvrent, majoritairement, dans les quartiers populaires, largement abstentionnistes ou votant plutôt à gauche. Ainsi, l'alternance de 2014, plutôt que de donner à voir une réorientation des réseaux clientélares indique plutôt une transformation de l'ancrage du pouvoir local. Si les pratiques clientélares du parti socialiste se sont estompées à partir des années 2000 et le déclin des comités de quartier – ce qui peut constituer une partie de l'explication de sa défaite électorale – la droite au pouvoir n'a pas nécessairement besoin

d'un fort ancrage social, tant son bloc électoral lui paraît acquis et mobilisé. Au final, l'économie des pratiques clientélares locales semble dépendre, pour partie, de la nature du pouvoir en place et du degré de compétition politique. Cette compétition s'étant peu à peu tarie au regard de l'effondrement de la gauche roubaisienne, l'enjeu de l'implantation de la droite dans le monde associatif s'est également amenuisé.

Malgré l'ampleur relative du clientélisme associatif observé dans la période contemporaine, notre enquête confirme la très forte dépendance du milieu associatif roubaisien aux financements municipaux et donc aux choix des élus. Les conflits donnés à voir dans la dernière partie de ce rapport illustrent que nombre d'acteurs associatifs se prémunissent des sanctions – notamment financières – en se tenant à distance des enjeux politiques et de toute prise de position sur les politiques publiques municipales. Si les associations ne se muent que rarement en agent de politisation, et peuvent même contribuer à une socialisation antipolitique (Chevallier, 2020), les conditions institutionnelles et matérielles dans lesquelles elles évoluent constituent un facteur déterminant de l'éventuel travail de politisation qu'elles peuvent, ou non, entreprendre. Quand bien même un tel travail peut s'opérer, discrètement, dans les arrières-scènes associatives et certains espaces d'entre-soi, il est difficile d'envisager qu'une politisation individuelle puisse découler d'activités associatives où « la grande société », ou à minima certains choix collectifs à l'échelle locale ou nationale, ne sont jamais discutés. Au regard de ces conditions structurelles, il faut des circonstances exceptionnelles pour que des acteurs collectifs, comme les associations, enclenchent des dynamiques de mobilisation qui peuvent déboucher sur une politisation des habitants impliqués.

Au final, le tarissement du clientélisme ne signifie pas l'autonomisation du secteur associatif. Les exécutifs locaux gardent en effet la main sur l'attribution des financements. Ils s'en servent cependant moins pour récompenser des soutiens électoraux – qui se font plus discrets – que pour s'assurer que leurs politiques publiques ne seront pas contestées. À ce titre, nos conclusions rejoignent d'autres travaux relatifs à la marchandisation de la vie associative : « En quelques années, le partenariat public s'est ainsi considérablement modifié, et il est passé progressivement d'une logique d'accompagnement de l'action des associations à une logique d'instrumentalisation des associations, désormais outils des politiques publiques, même si la subvention peut être parfois aussi un vecteur d'instrumentalisation. » (Prouteau, Tchernonog, 2017, p. 569). Cette enquête démontre ainsi combien interroger l'autonomie associative suppose de s'intéresser aux modèles socio-économiques qui la sous-tendent (Renault-Tinacci, 2021).

Ces résultats mériteraient toutefois d'être prolongés et systématisés à au moins deux niveaux. Tout d'abord, il conviendrait de mener ce type d'enquête dans d'autres territoires, afin de saisir l'éventuelle spécificité territoriale des mécanismes repérés et leur variabilité sociospatiale. Dans quelle mesure la précarité sociale de la population façonne-t-elle les relations associations/institutions ? Celles-ci sont-elles plus fréquentes dans les communes populaires ? Sont-elles l'apanage de certains partis, recherchant davantage un ancrage parmi les classes populaires ? Ensuite, et alors que nous avons connu des difficultés à obtenir des données (censément) publiques, il conviendrait de réaliser des analyses similaires sur d'autres financements que les subventions, qui ne constituent qu'une partie des financements associatifs, et d'autres financeurs que les municipalités, les métropoles, les conseils départementaux et régionaux constituant des bailleurs importants pour les mondes associatifs. C'est ici un champ d'investigation entier qui s'ouvre à nous.

BIBLIOGRAPHIE

Banégas R., 1998, « "Bouffer l'argent." Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », in Briquet J.-L. (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF.

Bacqué M.-H., Mechmache M., 2013, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Rapport au ministre délégué chargé de la Ville, juillet 2013.

Balme R., 1987, « La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue », *Revue française de sociologie*, n° 4, vol. 28, p. 601-639.

Barthélémy M., 2000, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Bartley T., 2007, « How foundations shape social movements: The construction of an organizational field and the rise of forest certification », *Social Problems*, n° 3, vol. 54, p. 229-255.

Bayart J.-F., 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

Bennani-Chraïbi M., 2011, « Jeux de miroir de la « politisation » : les acteurs associatifs de quartier à Casablanca », *Critique internationale*, n° 50, p. 55-71.

Bezes P., 2012, « État, experts et savoirs néo-managériaux: Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, p. 16-37.

Bothwell R. O., 2001, « Philanthropic Funding of Social Change and the Diminution of Progressive Policymaking », in Reid E. J., Montilla M. D., (eds), *Exploring Organizations and Advocacy : Strategies and Finances*, Washington, The Urban Institute.

Bretton-Wilk R. Desage F., Haute T., 2021, « De qui le maire de Roubaix est-il l'élu ? », *Métropolitiques* (en ligne), 19 avril.

Briquet J., 1997, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin.

Briquet J., Sawicki F. (dir.), 1998, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF.

Casillo I., Rousseaux D., 2019, *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens*, Paris, Commission nationale du débat public (CNDP).

Chaves M., Stephens L., Galaskiewicz J., 2004, « Does Government Funding Suppress Nonprofits' Political Activity? », *American Sociological Review*, 69(2), p. 292-316

Chevallier T., 2020, *Résister à la politique : Participation associative et rapport au politique dans les quartiers populaires en France et en Allemagne*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université de Lille.

Chevallier T., 2022, « Financements publics et limitation de l'autonomie des associations dans les quartiers populaires. Une démarche exploratoire par ethnographie budgétaire auprès de deux associations à Lille », *Sociologie*, n°4, vol. 13, p. 439-459.

- Codaccioni V., 2019, *Répressions, l'État face aux contestations politiques*, Paris, Textuel.
- Collectif Rosa Bonheur., 2019, *La ville vue d'en bas. Travail et production de l'espace populaire*, Paris, Editions Amsterdam, p.288.
- Combes H., Vommaro G., 2015, *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte.
- Cornuel D., Duriez B., 1983, *Le mirage urbain. Histoire du logement à Roubaix*, Paris, Anthropos.
- Cossart P., Talpin J., 2012, « Les Maisons du Peuple comme lieu de politisation ? Étude de la coopérative La Paix à Roubaix (1885-1914) », *Revue française de science politique*, 62 (4), p. 583-610.
- Cossart P., Talpin J., 2015, *Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.
- Cottin-Marx S., 2019, *Sociologie du monde associatif*. Paris, La Découverte.
- Cottin-Marx S., Hély M., Jeannot G., Simonet M. (dir.), 2017, « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, n° 163, p. 463-476.
- Daeninckx D., 2020, *Municipales. Banlieue naufragée*, Paris, Gallimard, coll. « Tracts », n° 13, 2020, p.48.
- David M., Duriez B., Lefebvre R., Voix G. (dir.), 2006, *Roubaix : 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- De Maillard J., 2002, « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et politiques*, n° 48, p. 53-65.
- De Roy D., 2002, « Associations et subventions : la quadrature du cercle ? », *Pyramides*, n° 6, p. 117-131.
- Defrance J., 2000, « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, n° 50, p. 13-27.
- Demoulin J., Bacqué M.-H., 2019, « Les conseils citoyens, beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 24, p. 5-25.
- Desage F., 2009, « Un régime de grande coalition permanente : Éléments lillois pour une sociologie des "consensus" intercommunaux », *Politix*, n° 88, p. 133-161.
- Donzelot J., Estèbes P., 1994, *L'État animateur, Essai sur la politique de la ville*, Paris, Éditions Esprit.
- Duvoux N., 2015, *Les oubliés du rêve américain. Philanthropie, État et pauvreté urbaine aux États-Unis*. Paris, PUF.
- Eliasoph N., 1998, *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica.
- Fortier A., Alphandéry P., 2017, « La maîtrise des données, un enjeu majeur pour les associations naturalistes à l'heure de la gouvernance de la biodiversité », *Revue française d'administration publique*, n° 163, p.587-598.
- Fourcaut A., 1986, *Bobigny, Banlieue rouge*, Paris, Presses de sciences po.

Fraisse L., 2019, *Un parcours de recherche au cœur de la construction de l'économie sociale et solidaire*, Thèse de doctorat, CNAM, Paris, p.391.

Fraisse L., 2021, « Chapitre 5. Les financements publics locaux aux associations : une approche à partir des budgets et des comptes publics », in Renault-Tinaccl M. (dir.), 2021, *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, Paris, La Documentation française.

Garbaye R., 2005, *Getting into Local Power. The Politics of Ethnic Minorities in British and French Cities*, Oxford, Blackwell.

Garrigou Lagrange, J M., 1970, *Recherches sur les rapports des associations avec les pouvoirs publics*, Paris, LGDJ.

Genty J.-R., 1996, « Repères pour l'histoire du nationalisme dans les communautés algériennes du Nord et du Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, n° 316.

Goirand C., 2000, *La politique des favelas*, Paris, Karthala/CERI.

Graziano L., 1975, *A conceptual framework for the study of clientelism*, Ithaca, NY, Center for International Studies, Cornell University.

Guimont C., 2022, « Les politiques régionales de biodiversité à l'épreuve de l'alternance. Contribution à l'étude du changement des politiques publiques », *Gouvernement et action publique*, n°4, vol. 11, p. 31-51.

Hadj Belgacem S., 2015., *Représenter les « quartiers populaires » ? Une socio-histoire de l'engagement électoral et partisan dans les cités d'une municipalité communiste*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, École normale supérieure.

Hadj Belgacem S., 2020, « "De petits refus". Conflits associatifs avec la municipalité et engagement électoral dans les cités », *Sociétés contemporaines*, n° 118, p. 51-78.

Hamidi C., 2010, *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica.

Hamidi C., 2017, « Associations, politisation et action publique: Un monde en tensions », in Fillieule O. (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques: Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 347-370.

Hély M., 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris, PUF.

Hély M., 2017, « Les associations participent aux mutations de l'emploi », *Plein droit*, n° 112, p.25-27. <https://doi.org/10.3917/pld.112.0025>

Hennette-Vauchez S., 2022, « Lutte contre les séparatismes et liberté d'association », *Études. Revue de culture contemporaine*, n° 4296, p. 57-68.

Laville J.-L., Salmon A. (dir.), 2015, *Associations et action publique*, Paris, Desclée de Brouwer.

Lee C., Walker E., 2015, *Democratizing Inequalities: Dilemmas of the New Public Participation*, NYU Press

Lefebvre R., 2004, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », *Revue française de science politique*, n° 2, vol. 54, p 237-260.

Lefèvre S., 2018, « Les héritiers rebelles : La philanthropie comme "suicide de classe" », *Politix*, n° 121, p. 55-78.

Loison-Leruste M., Hély M., 2013, « Des entreprises associatives en concurrence : le cas de la lutte contre l'exclusion », in Hély M., Simonet M. (dir.), *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Nanterre.

Lorrain D., 1991, « De l'administration républicaine au gouvernement urbain », *Sociologie du travail*, n°4, p. 461-484.

Marwell N. P., 2004, « Privatizing the Welfare State: Nonprofit Community-Based Organizations as Political Actors », *American Sociological Review* 69: p.265-29.

Marwell N., 2007, *Bargaining for Brooklyn: Community Organizations in the Entrepreneurial City*, Chicago (ILL.), University of Chicago Press.

Masclat O., 2003, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*. Paris, Éd. La Dispute.

Mattina C. (2008, « Gouverner la « démocratie locale » urbaine. Comités de quartier et conseils de quartier à Marseille, Toulon et Nice », *Sociologie du travail*, n°2, vol. 50, p. 184-199.

Mattina C., 2016, *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille*, Paris, Presses de Sciences Po.

McCarthy D., 2004, « Environmental Justice Grantmaking: Elites and Activists Collaborate to Transform Philanthropy », *Sociological Inquiry*, 74 (2).

Médard J-F., 1976, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, n° 1, vol. 26, p. 103-131.

Mosley J. E., 2012, Keeping the Lights On: How Government Funding Concerns Drive the Advocacy Agendas of Nonprofit Homeless Service Providers, *Journal of Public Administration Research and Theory*, Volume 22, Issue 4, p. 841-866.

Neveu C., 2001, « L'accès à l'espace public entre politiques publiques et "dérive ethnique." L'expérience d'associations "de jeunes" à Roubaix », in Vulbeau A. (dir.), *La jeunesse comme ressource. Expérimentations et expériences dans l'espace public*, Toulouse, Érès, p. 213-227.

Neveu C., 2004, « Une "petite fabrique de territoire" : quartiers et citoyenneté à Roubaix », *Ethnologie française*, 1(1), p. 59-66.

Pette M., 2014, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, n° 5, p. 405-421.

Pingaud É., 2014, « Les temporalités de la lutte. Événement, urgence et changements de rythme dans une mobilisation locale pour la Palestine », *Politix*, n° 106, p. 211-231.

Plinson G., 2010, « La gouvernance des villes françaises. Du schéma centre-périphérie aux régimes urbains », *Pôle Sud*, n° 32, p. 73-92.

Prélot P-H., 2016, « L'interdiction de la dissimulation du visage à la lumière du principe de laïcité », *Revue du droit des religions*, n° 2, p. 11-27.

Prouteau L., Tchernonog V., 2017, « Évolutions et transformations des financements publics des associations » *Revue française d'administration publique*, n° 163, p. 531-542.

Renault-Tinacci M. (dir.), 2021, *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, Paris, La Documentation française/INJEP.

Rougier C., 2005, « Préserver un entre-soi populaire. Portrait d'un porte-parole associatif comme rempart face aux élus locaux », *Agone*, n° 56, p. 121-134.

Sawicki F., 1998, « La faiblesse du clientélisme partisan en France », Briquet J.-L., Sawicki F. (dir.), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris, PUF, p. 215-249.

Simonet M., 2010, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute.

Smith S. R., Lipsky M., 1993, *Nonprofits for Hire. The Welfare State in the Age of Contracting*, Cambridge, Harvard University Press.

Spire A., 2007, « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 169, p.4-21. <https://doi.org/10.3917/arss.169.0004>

Szeftel E., 2020, *Le maire et les barbares*, Albin Michel, p.288.

Talpin J., 2016, « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations populaires », *Métropolitiques* [en ligne], 22 février.

Talpin J., 2017, « Le clientélisme en campagne. La fragile mobilisation des réseaux socialistes lors des municipales de 2014 dans une ville du nord de la France », in Lévêque S., Taiclet A.-F. (dir.), *À la conquête des villes. Sociologie politique des élections municipales de 2014 en France*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Talpin J., 2023, « Loi séparatisme : la critique associative face au contrat d'engagement républicain », *AOC*, 17 février.

Tchernonog V., 2012, « Le secteur associatif et son financement », *Informations sociales*, n° 172, p. 11-18.

Tchernonog V., Prouteau L., 2021, « Chapitre 4. Les modèles socio-économiques des associations : une approche quantitative descriptive et exploratoire », In Renault-Tinacci M. (dir.), 2021, *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, Paris, La Documentation française.

Tchernonog V., 2007, *Le paysage associatif français, mesures et évolutions*, Dalloz Juris associations.

Vidal D., 1996, « Décentralisation inframunicipale, associations d'habitants et pouvoir local : dépasser l'opposition entre clientélisme et participation politique. L'exemple de Recife (Brésil) », in Le Bris É. (dir.), *Ville du Sud*, Paris, ORSTOM éditions, p. 131-146.

Warrin P., 1997, « L'impasse démocratique de la politique de la ville en France », *Swiss Political Science Review*, n° 3, vol. 3, p. 1-27.

Whyte W F., 2002 [1943]. *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*. Paris, La Découverte.

Annexes

Tableau A.

La répartition par fourchette des subventions aux associations roubaisiennes																
	2008		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Nb d'associations financées	375	100,00%	331	100,00%	358	100,00%	348	100,00%	98	100,00%	318	100,00%	337	100,00%	79	100,00%
Subvention supérieure à 100 000 euros	35	9,33%	37	11,18%	41	11,45%	41	11,78%	11	11,22%	36	11,32%	36	10,68%	29	36,71%
Subventions comprises entre 50 000 et 100 000 euros ou égale à 100 000 euros	14	3,73%	12	3,63%	19	5,31%	21	6,03%	8	8,16%	21	6,60%	17	5,04%	19	24,05%
Subventions comprises entre 10 000 et 50 000 euros ou égale à 50 000 euros	80	21,33%	73	22,05%	74	20,67%	82	23,56%	24	24,49%	71	22,33%	82	24,33%	31	39,24%
Subventions comprises entre 5 000 et 10 000 euros ou égale à 10 000 euros	35	9,33%	40	12,08%	51	14,25%	43	12,36%	12	12,24%	39	12,26%	33	9,79%	0	0,00%
Subventions de moins de 5 000 euros ou égale à 5000 euros	211	56,27%	169	51,06%	173	48,32%	161	46,26%	43	43,88%	151	47,48%	169	50,15%	0	0,00%

Tableau B.

Annexe : Liste des associations ayant reçu, entre 2008 et 2018, au moins 10 000 euros et ayant vu une fluctuation de -30 % ou + de 30 %

A A	SECTEUR	Roubaix 08	Roubaix 12	12 à 13	Roubaix 13	13 à 14	Roubaix 14	14 à 15	Roubaix 15	15 à 16	Roubaix 16	16 à 17	Roubaix 17	17 à 18	Roubaix 18	
ADNSEA - LA SAUVGARDE DU NORD	ACTION SOCIALE	24 820,00 €	-37,95 %	15 400,00 €	-89,08%	1 852,00 €	4900,18%	84 102,95 €			34 070,49 €	34,69%	45 888,00 €		41 832,00 €	
AIR POUR UNE JUSTE INTEGRATION DANS LA REPUBLICAINE (AIRJ)	ACTION SOCIALE	25 058,80 €	1,14 %	25 355,35 €				25 983,71 €			120 808,59 €	-79,01%	25 365,35 €		24 200,00 €	
AMITIE PARTAGE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	100 821,20 €	63,32 %	164 065,39 €	-29,57%	115 980,15 €	-2,23%	113 398,48 €	-26,08%	83 820,72 €	21,58%	101 905,10 €	36,51%	139 107,16 €		80 495,12 €
ANGLE 343	ACTION SOCIALE	40 490,00 €	8,20 %	43 810,00 €	162,05%	114 802,72 €	26,30%	145 832,47 €	-29,53%	102 559,49 €	-21,40%	80 593,00 €	2,86%	83 000,00 €		83 000,00 €
ART POINT M	CULTURE	30 222,00 €	93,55 %	58 496,00 €	-48,33%	30 222,00 €	177,19%	83 772,00 €	-31,61%	57 794,20 €	0,00%	57 794,20 €	-1,38%	58 997,00 €		57 491,00 €
ASSOCIATION BOXING CLUB ROUBAISIEN	SPORT	14 735,00 €	-30,60 %	10 228,00 €	2,06%	10 437,00 €	-7,76%	9 827,00 €			16 890,00 €	-30,68%	11 708,00 €		11 708,00 €	
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS JUSTICE ROUBAIX (ACLJR)	VIE ET DÉVELOPPEMENT LOCALE	22 000,00 €	11,11 %	24 443,82 €	23,35%	30 267,10 €	-14,62%	26 048,08 €	-100,00%			33 899,36 €	-16,43%	28 330,44 €		32 911,00 €
ASSOCIATION DE DEFENSE DU SARTÉL - CA-RIHBAI ROUBAIX - COMITE DE QUARTIER	VIE ET DÉVELOPPEMENT LOCALE	20 150,00 €	-3,82 %	19 380,00 €	33,36%	25 951,85 €	-2,84%	26 198,30 €			34 281,00 €	-38,70%	21 014,47 €		27 981,00 €	
ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SOCIAL DES QUARTIERS ALOUETTE CROUY EPÉLLE TRICHON A.C.E.T. (LE NAUTILUS) (AGCS)	ACTION SOCIALE	347 054,42 €	34,94 %	468 314,93 €	-48,95%	239 075,17 €	42,77%	341 324,59 €			331 021,66 €	44,80%	479 316,70 €		284 376,21 €	
ASSOCIATION DE SERVICES SPECIALISES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN DIFFICULTE (ADSEAD)	ACTION SOCIALE	15 079,79 €	79,05 %	27 000,00 €	-44,44%	15 000,00 €	-1,60%	14 780,00 €					37 440,00 €			
ASSOCIATION DEPARTMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU NORD (ADIL)	DEFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	19 225,00 €	95,96 %	37 873,00 €	-34,84%	24 548,00 €	0,00%	24 548,00 €			22 850,00 €	-38,52%	14 048,00 €			
ASSOCIATION DES FAMILLES DE ROUBAIX ET ENVIRONS	ACTION SOCIALE	37 022,00 €	34,47 %	49 782,58 €	60,38%	79 839,70 €	-1,59%	78 970,58 €			70 706,20 €	-13,75%	80 988,00 €			
ASSOCIATION DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'AFRIQUE DU NORD (AFRAN)	DEFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	18 485,28 €	26,12 %	23 314,06 €	80,99%	42 190,28 €	-3,25%	40 825,55 €			25 047,00 €	46,45%	38 682,23 €			
ASSOCIATION L'ECCLIPSE LA CAVE AUX POETES	CULTURE	71 828,08 €	29,51 %	93 025,03 €	29,14%	120 128,31 €	8,24%	130 031,79 €	-37,46%	81 324,88 €	-21,31%	83 991,25 €	73,56%	111 025,03 €		78 909,00 €
ASSOCIATION L'UNIVERS	ACTION SOCIALE	01 055,70 €	72,43 %	105 292,64 €	-97,82%	2 300,00 €	2642,87%	83 088,04 €	-26,36%	46 454,12 €	4,75%	46 059,34 €	75,97%	85 825,11 €		37 880,00 €
ASSOCIATION LES PAILLONS BLANCS DE ROUBAIX TOURCOING ASSOCIATION FAMILIALE DE DEFENSE ET PROTECTION DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES	ACTION SOCIALE	54 819,20 €	48,20 %	81 241,77 €	1,16%	82 180,21 €	8,46%	89 132,18 €	-2,98%	86 474,77 €	-24,33%	68 438,17 €	29,55%	84 715,77 €		
ASSOCIATION NORDISTYLE	ACTION SOCIALE	2 400,00 €	0,00 %	2 400,00 €	963,38%	25 521,15 €	41,96%	38 330,00 €					200,00 €			
ASSOCIATION NORDISTYLE	CULTURE	2 800,00 €				9 210,00 €	354,17%	41 868,00 €	4,68%	40 147,20 €	-14,12%	34 479,36 €	-89,40%	200,00 €		
ASSOCIATION NOUVEAU REGARD SUR LA JEUNESSE	ACTION SOCIALE	30 804,85 €	-61,38 %	11 895,78 €	-12,78%	10 378,21 €	47,73%	15 328,89 €					17 039,96 €			
ASSOCIATION POINT RENCONTRE NORD	ACTION SOCIALE	15 439,00 €	-27,20 %	11 239,20 €	115,26%	24 193,60 €	-65,12%	8 439,20 €			5 592,00 €	154,06%	14 207,20 €			
ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES- LILLE METROPOLE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	18 000,00 €	-46,67%	9 600,00 €	-38,54%	9 600,00 €		5 900,00 €			11 376,00 €	-64,84%	4 000,00 €			
ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS	VIE ET DÉVELOPPEMENT LOCALE	384 111,70 €	-33,07 %	257 091,74 €	8,89%	279 437,50 €	16,34%	328 777,84 €			272 499,00 €	0,04%	272 816,36 €		288 000,00 €	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES CITOYENNES ET EUROPEENNES (ADICE)	ACTION CARITATIVE ET HUMANITAIRE	5 900,00 €	1071,65 %	69 127,31 €	-27,57%	50 068,32 €	-0,14%	50 000,00 €	-100,00%		50 000,00 €	-5,23%	47 383,10 €		50 000,00 €	
ASSOCIATION ROUBAISIENNE COMMERCES ET QUARTIERS	DEFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	149 098,96 €	-76,53 %	38 000,00 €									30 000,00 €			
ASSOCIATION ROUBAISIENNE DE COORDINATION D'ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT D'INSERTION SOCIALE (ARCADIS)	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	39 420,00 €	-35,31 %	25 500,00 €	0,39%	26 600,00 €	9,77%	28 100,00 €			45 400,00 €	-32,38%	30 700,00 €		53 971,97 €	
ASSOCIATION ROUBAISIENNE DE FOOTBALL EN SALLE (ARFS)	SPORT	277,00 €	7382,42 %	20 726,30 €	60,29%	33 223,00 €	38,08%	45 207,50 €			48 238,00 €		82 245,00 €			
ASSOCIATION ROUBAISIENNE DE LUTTE	SPORT	14 276,00 €	-53,67 %	6 814,00 €	142,73%	18 054,00 €	-32,45%	10 845,00 €			8 752,00 €	60,68%	14 083,00 €			
ASSOCIATION SPORTIVE BARBE D'OR (ASBO)	SPORT	83 541,00 €	-0,23 %	83 392,36 €	41,17%	89 492,96 €	-4,46%	85 004,87 €			27 599,00 €	92,33%	53 072,88 €			
ASSOCIATION SPORTIVE DES TROIS PONTS	SPORT	25 314,80 €	30,63 %	33 095,07 €	144,62%	80 851,18 €	-39,23%	49 166,14 €					49 952,07 €			
ASSOCIATION SUR 3 NOTES	CULTURE	20 000,00 €	-75,00 %	5 000,00 €	30,00%	8 500,00 €	-4,62%	8 200,00 €					10 000,00 €			
ASTUCE	ENVIRONNEMENT	9 160,83 €	103,97%	18 848,40 €	70,86%	18 848,40 €		31 825,12 €	-18,51%	25 933,29 €	20,24%	31 193,20 €	-72,58%	6 591,14 €		33 960,00 €
AVENIR EMPLOI	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	7 000,00 €	175,43%	175,43%		19 280,00 €	-3,53%	18 600,00 €			21 505,87 €	-68,22%	8 834,00 €			
B.G.E. BOUTIQUE DE GESTION ESPACE ETUDES ET SERVICES POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES CREATRICES D'EMPLOIS	CULTURE	12 500,00 €	518,19 %	77 397,81 €	-71,11%	22 382,20 €	-36,29%	14 247,00 €			900,00 €	1967,19%	19 845,00 €			
BADMINTON CLUB DE ROUBAIX	SPORT	6 251,00 €	13,92 %	7 121,00 €	16,43%	8 291,00 €	10,29%	9 144,00 €			12 190,40 €	-38,98%	7 317,00 €			
BASKET CLUB JEAN MACÉ PASTEUR	SPORT	8 877,00 €	-24,84 %	6 872,00 €	64,63%	10 984,00 €	-30,35%	7 685,00 €			8 975,00 €	87,13%	10 796,00 €			
BOUD'BROUSSE	SPORT	1 959,00 €	54,36 %	3 024,00 €	184,92%	8 054,00 €	-19,13%	6 958,00 €			22 633,00 €	-85,00%	3 399,00 €			
BOXING CLUB DE ROUBAIX	SPORT	10 252,00 €	-31,85 %	7 069,00 €	38,39%	9 821,00 €	19,69%	11 746,00 €			22 318,00 €	-18,51%	18 188,00 €		33 976,00 €	
BUREAU D'ART ET DE RECHERCHE DE ROUBAIX	CULTURE	3 000,00 €	76,67 %	5 300,00 €	69,81%	9 000,00 €	-20,89%	7 200,00 €	83,13%	13 185,00 €	189,46%	27 617,00 €	-83,71%	4 500,00 €		

CENTRE CULTUREL DU MONDE ARABE	CULTURE	88 581,04 €	-7,89 %	83 100,00 €	1,53%	84 064,08 €	-7,40%	59 322,17 €	-6,85%	55 258,94 €	0,77%	55 883,00 €	33,64%	74 418,12 €	55 881,00 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES DE ROUBAIX TOURCOING	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	15 273,10 €	64,01 %	25 050,00 €	54,12%	38 008,26 €	-18,50%	31 078,36 €	-15,80%	28 169,47 €	-12,23%	22 989,00 €	-1,15%	22 710,00 €	27 400,00 €
CENTRE SOCIAL BASSE MASURE	ACTION SOCIALE	188 988,10 €	-6,36 %	175 034,40 €	50,39%	283 803,36 €	-10,13%	238 891,98 €				181 115,99 €	21,15%	219 414,49 €	224 011,90 €
CENTRE SOCIAL DE L'ALMA	ACTION SOCIALE	810 937,59 €	32,65 %	877 749,73 €	17,50%	798 357,72 €	-2,78%	774 250,07 €				818 100,99 €	-21,48%	842 538,34 €	
CENTRE SOCIAL DES HAUTS CHAMPS	ACTION SOCIALE	45 549,35 €	104,14 %	92 984,80 €	10,23%	102 497,17 €	40,50%	144 007,55 €						55 388,70 €	
CENTRE SOCIAL DES QUATRE QUARTIERS	ACTION SOCIALE											127 693,71 €	47,11%	188 227,93 €	198 939,77 €
CENTRE SOCIAL DES TROIS VILLES	ACTION SOCIALE											79 412,44 €	39,03%	110 405,59 €	127 017,53 €
CENTRE SOCIAL FAMILIAL ET CULTUREL FRESNOY-MACKELLERIE	ACTION SOCIALE	383 210,58 €	30,49 %	473 938,12 €	2,62%	488 335,35 €	3,52%	503 439,09 €				518 330,53 €	-2,01%	507 895,58 €	516 980,10 €
CERCLE D'ECRIME DE ROUBAIX	SPORT	45 030,00 €	-10,52 %	40 291,00 €	61,98%	65 282,00 €	-22,83%	50 394,40 €				81 288,70 €	-12,24%	53 790,00 €	40 304,00 €
CHAMBRE REGIONALE DU SURRENDETTEMENT SOCIAL CRESUS NORD PAS DE CALAIS	ACTION SOCIALE	17 000,00 €	-41,18 %	10 000,00 €	0,00%	10 000,00 €	0,00%	10 000,00 €	0,00%	10 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €	
CHOREA	CULTURE	22 526,96 €	4,05 %	23 438,80 €	-55,06%	10 534,34 €	-2,33%	10 288,96 €	-4,14%	9 885,16 €	-0,97%	9 787,00 €	-76,22%	2 322,57 €	
COMITE DE L'EMPLOI PAR LES METIERS	FORMATION, INSERTION	78 224,00 €	-50,00%	38 112,00 €	-19,82%	33 580,00 €		33 580,00 €				69 900,00 €	-43,56%	39 450,00 €	
CLUB DES MARCHEURS ROUBAISIEUS	SPORT	13 497,59 €	-30,80 %	9 340,44 €	10,71%	10 241,14 €	-10,37%	9 288,89 €				11 838,00 €	-16,75%	9 853,44 €	
CLUB DES PATINEURS DE ROUBAIX	SPORT	28 775,00 €	-88,24 %	9 138,00 €	130,78%	21 089,00 €	-55,09%	9 471,00 €				21 587,00 €	-40,64%	12 803,00 €	
CLUB HIPPIQUE DE ROUBAIX	SPORT	17 188,00 €	-43,84 %	9 687,00 €	69,75%	18 444,00 €	13,46%	18 653,00 €				19 791,00 €	-50,81%	9 738,00 €	
COMITE DE QUARTIER DE L'HOMMELET	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	52 357,47 €	-58,06 %	21 981,25 €	-91,32%	4 102,00 €	1676,01%	72 851,75 €						35 934,00 €	25 908,00 €
COMITE DE QUARTIER DES HAUTS CHAMPS	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	33 000,00 €	174,49 %	90 580,27 €	-22,84%	69 800,43 €	27,31%	88 880,77 €				83 581,55 €	16,81%	74 272,20 €	88 884,00 €
COMITE DE QUARTIER DU CUL DE FOUR	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	25 822,32 €	56,71 %	40 487,42 €	-16,10%	33 962,58 €	-21,95%	28 500,00 €				31 000,00 €	6,99%	33 188,00 €	32 000,00 €
COMITE DE QUARTIER E.C.H.O. ENTREPOINT CARTIGNY HUTIN GRAN	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	23 880,00 €	-14,56 %	20 378,25 €	50,99%	30 788,76 €	-27,90%	22 185,00 €				28 000,00 €	-8,33%	23 833,00 €	28 000,00 €
COMITE DE QUARTIER EPEULE-ALOUETTE-TRICHON	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	32 570,75 €	277,93 %	123 095,85 €	-10,27%	110 458,87 €	-41,10%	65 082,80 €						82 478,31 €	284 378,21 €
COMITE DE QUARTIER FRESNOY-MACKELLERIE	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	87 790,22 €	108,75 %	121 131,59 €	-50,79%	59 812,50 €	21,58%	72 478,53 €				50 698,00 €	16,63%	80 847,50 €	82 010,00 €
COMITE DE QUARTIER MOULIN POTENNERIE	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	25 058,20 €	84,40 %	48 208,50 €	45,21%	87 088,80 €	-3,87%	84 838,88 €				87 483,98 €	-23,33%	51 343,48 €	88 552,00 €
COMITE DE QUARTIER NOUVEAU ROUBAIX	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	22 000,00 €	-29,50 %	15 510,95 €	14,40%	17 744,81 €	33,47%	23 883,24 €				22 849,12 €	-22,60%	17 539,88 €	
COMITE DES FETES ET D'ENTRAIDE FONTENOY GUINGUETTE	VIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL	3 812,00 €	0,00 %	3 812,00 €	0,00%	3 812,00 €	0,00%	3 812,00 €				12 274,20 €	-68,94%	3 812,00 €	
COMMUNAUTE DES RESSORTISSANTS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CRAO)	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	9 280,00 €	80,35 %	16 700,00 €	-88,20%	300,00 €	11372,86%	34 418,89 €	-60,69%	13 530,00 €	149,23%	33 720,20 €	-38,80%	20 638,00 €	
COMMUNE DE WEVELGEM	DÉFENSE DES INTERETS ECONOMIQUES					24 583,37 €	58,47%	39 203,44 €				28 278,91 €			
COMPAGNIE ZAHBAT	CULTURE	0 000,00 €	438,50%	28 975,14 €	-1,80%	28 488,74 €	24,85%	33 071,40 €	2,12%	33 772,00 €	-85,19%	5 000,00 €		32 882,00 €	
DANS LA RUE LA DANSE	CULTURE	54 820,00 €	-85,41 %	8 000,00 €	336,87%	34 948,27 €	21,42%	42 438,00 €	2,17%	43 359,72 €	-4,79%	41 279,52 €	-47,92%	21 500,00 €	34 340,00 €
DETOURNEMENT	CULTURE	19 390,44 €	-79,96 %	3 885,00 €	6,59%	4 141,14 €	-10,07%	3 800,00 €	62,50%	5 650,00 €	-38,46%	3 800,00 €	41,82%	5 105,38 €	
ECOLE ET FAMILLE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	30 282,50 €	-42,13%	17 514,00 €	210,26%	54 338,40 €		20 572,00 €	75,98%	38 943,40 €		20 572,00 €	75,98%	38 943,40 €	
ECOLE PRIMAIRE EDOUARD VAILLANT ASSOCIATION COOPERATIVE SCOLAIRE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	840,00 €	1592,38%	14 218,00 €	-74,62%	3 808,00 €		800,00 €	994,25%	8 883,78 €		800,00 €	994,25%	8 883,78 €	
ESPOIR (ESSOR - ESPOIR)	ACTION SOCIALE	2 044,44 €	592,81 %	14 180,01 €	381,83%	88 228,92 €	-17,58%	59 244,07 €				55 883,98 €	-86,12%	2 180,01 €	
FOYER POPULAIRE JEAN MACÉ PASTEUR	ACTION SOCIALE	7 112,00 €	118,35 %	15 629,05 €	37,64%	21 374,81 €	-24,85%	18 083,05 €				38 445,01 €	-54,46%	18 586,54 €	
FUTSAL ROUBAIX	SPORT	22 894,07 €	63,95 %	37 699,28 €	10,49%	41 853,49 €	-3,80%	40 089,40 €				87 488,00 €	-28,32%	48 380,38 €	
G.I.P. M.L.E. MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'EMPLOI	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	814 804,57 €	39,08%	715 989,38 €	-24,93%	537 522,80 €		485 840,00 €	-17,20%			485 840,00 €	-17,20%	402 118,80 €	444 211,00 €
GAGNER	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	577 102,77 €	-81,87 %	104 848,00 €											
GENERATIONS ET CULTURES VIEILLIR AJUTREMENT	ACTION SOCIALE	2 800,00 €	296,15 %	10 300,00 €				17 650,00 €	-20,96%	19 950,00 €	-64,16%	5 000,00 €	-20,00%	4 000,00 €	
INNOV'ENFANCE	ACTION SOCIALE	110 458,00 €	149,53 %	275 625,22 €	-32,75%	185 347,73 €	25,85%	233 440,20 €				187 782,53 €	23,07%	208 488,03 €	188 909,52 €
JARDIN DE TRAVERSE	ENVIRONNEMENT	1 000,00 €	237,26 %	3 372,58 €	-8,77%	3 076,55 €	388,16%	12 588,10 €	-14,48%	10 788,01 €	-6,44%	10 072,80 €	-34,75%	8 572,58 €	
JUDO CLUB OMNISPORTS DE ROUBAIX	SPORT	18 789,00 €	-19,17 %	15 170,40 €	127,44%	34 504,00 €	-16,96%	28 653,00 €				85 338,00 €	-79,30%	13 515,65 €	82 443,00 €
L.M.C.U	VIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL					20 000,00 €	580,00%	132 000,00 €							
LA CHAPELLE DES FLANDRES	CULTURE	32 821,44 €	2,22 %	33 948,73 €	4,06%	34 899,80 €	-4,77%	33 043,47 €	-13,15%	28 958,04 €	-23,23%	22 032,00 €	51,01%	33 271,35 €	
LA FABRIQUE DES QUARTIERS	VIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL					140 050,58 €	146,62%	345 352,58 €							
LA SOLIDARITE DE ROUBAIX	ACTION SOCIALE	28 670,00 €	-38,55 %	18 123,00 €	20,80%	19 477,00 €	-28,66%	13 700,00 €	-95,02%	682,00 €	-15,15%	578,71 €	6948,99%	40 789,00 €	

AUTONOMIE ASSOCIATIVE ET FINANCEMENTS PUBLICS : UNE ENQUÊTE LOCALISÉE

LE CAMION	CULTURE	27 393,44 €	-5,99 %	25 783,00 €	72,36%	44 387,65 €	11,86%	49 652,21 €	14,31%	59 756,03 €	8,03%	61 312,00 €	-32,84%	41 179,92 €	34 494,00 €
LE HOMME DES FLANDRES	ACTION SOCIALE	196 472,87 €	54,40 %	303 348,11 €	-11,58%	288 228,02 €	12,21%	300 975,14 €		296 570,13 €	-1,48%	292 184,09 €		316 719,19 €	316 719,19 €
LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA REGION LILLOISE	ACTION SOCIALE	32 077,93 €	-7,26 %	29 748,97 €	0,00%			53 378,87 €	-45,59%	31 784,00 €				31 117,93 €	
LIVE	CULTURE	54 794,90 €	3,95 %	56 940,00 €	16,88%	66 558,00 €	45,70%	98 978,90 €	21,95%	116 287,00 €	-3,60%	114 000,50 €	-49,70%	57 348,00 €	50 292,00 €
LYCEE ECOLE SUPERIEURE D'ARTS APPLIQUES ET TEXTILES (ESAT)	EDUCATION, FORMATION, INSERTION			800,00 €	1150,00%	10 000,00 €	-91,00%	1 900,00 €						1 200,00 €	
MAISON DE LA FAMILLE DE ROUBAIX ET ENVIRONS	ACTION SOCIALE	33 000,00 €	-46,97 %	17 500,00 €	-14,29%	15 000,00 €	28,00%	19 200,00 €	-21,88%	15 000,00 €	0,00%	15 000,00 €	100,00%	30 000,00 €	
MAISON DU JARDIN	ENVIRONNEMENT			16 280,29 €	36,99%	22 275,52 €	22,92%	27 381,28 €	83,32%	50 190,41 €	-12,60%	43 871,00 €	-53,33%	19 595,69 €	35 831,00 €
MISSION ROUBAISIENNE POUR L'INSERTION SOCIALE ET LA QUALIFIC. PROFESS. DES JEUNES FEMMES RESOURCES JEUNES	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	568 865,00 €	25,21 %	697 277,43 €	-36,01%	448 156,00 €	-0,45%	444 156,00 €						507 098,43 €	
NAUTIC CLUB DE ROUBAIX	CULTURE	8 418,00 €	59,06 %	10 205,00 €	3,77%	10 560,00 €	11,10%	11 768,00 €				13 200,00 €	-32,27%	8 940,00 €	
NON-LIEU	CULTURE	12 000,00 €	16,67 %	14 000,00 €	42,86%	20 000,00 €	-5,00%	19 000,00 €	-1,84%	18 650,00 €	-1,21%	18 424,00 €	-34,01%	14 000,00 €	
OFFICE DU TOURISME DE ROUBAIX	DÉFENSE DES INTERETS ÉCONOMIQUES	176 899,00 €	88,86 %	598 810,25 €	-5,58%	593 303,83 €	5,98%	598 988,10 €	-38,81%	395 318,00 €	-48,94%	198 530,00 €	186,05%	533 590,55 €	74 220,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	SPORT	10 400,00 €	-27,89 %	7 500,00 €	-6,67%	7 000,00 €	0,00%	7 000,00 €				20 000,00 €	-62,50%	7 500,00 €	
ORCHESTRES EN CHOEUR	CULTURE					12 116,00 €	61,92%	19 618,25 €	-45,14%	10 763,00 €					
PLANETE SCIENCES	EDUCATION, FORMATION, INSERTION			13 000,00 €	-23,08%	10 000,00 €	107,00%	20 700,00 €				7 140,00 €	110,08%	16 000,00 €	
R.B.C. BAS CANAL - RADIO PASTEL FM	CULTURE			7 265,92 €	4,36%	7 572,57 €						22 701,44 €	-88,44%	7 163,87 €	
RLIBRE	CULTURE			80 108,54 €	-80,03%	18 000,00 €	25,00%	20 000,00 €				18 800,00 €	-11,16%	14 925,75 €	
RACING TENNIS CLUB DE ROUBAIX	SPORT	9 933,00 €	19,14 %	11 322,00 €	13,04%	12 798,00 €	-1,78%	12 698,00 €				17 894,20 €	-33,32%	11 739,00 €	
RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE R.C.D.P. (ASSOCIATION CITES UNIES)	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES					30 000,00 €	-86,67%	10 000,00 €							
RIGOLO COMME LA VIE	ACTION SOCIALE	227 329,51 €	177,48 %	830 800,76 €	-21,10%	497 728,08 €	69,31%	842 722,52 €				743 494,19 €	-47,22%	392 387,32 €	88 442,49 €
ROUBAIX NATATION	SPORT	25 323,27 €	-6,25 %	23 741,00 €	320,12%	99 741,66 €	-80,90%	19 049,00 €				69 158,00 €	-30,00%	48 308,04 €	71 099,00 €
ROUBAIX SPORTS ET CULTURE R.S.C.	SPORT	71 984,70 €	49,28 %	107 459,37 €	47,35%	158 338,83 €	-1,34%	159 210,17 €				191 970,39 €	-56,34%	83 808,29 €	159 294,38 €
RUGBY CLUB DE ROUBAIX	SPORT	34 737,00 €	11,71 %	38 808,00 €	52,17%	59 052,39 €	-45,68%	32 070,00 €				73 033,21 €	-38,70%	44 772,38 €	45 503,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU NORD	ACTION SOCIALE			29 347,47 €	9,04%	32 000,00 €	72,50%	59 200,00 €	-27,54%	40 000,00 €	3,20%	41 280,00 €	14,22%	47 149,00 €	42 284,00 €
SEM VILLE RENOUVELEE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION			249 750,11 €	170,58%			673 094,60 €							
SERVIR	ACTION SOCIALE			22 818,81 €	27,91%	28 951,09 €	71,97%	49 754,53 €				42 328,13 €	-55,66%	18 788,01 €	31 420,00 €
SHOTOKAN KARATE ROUBAIX	SPORT	2 988,00 €	-40,09 %	1 789,00 €	257,07%	6 388,00 €	113,87%	13 682,00 €				13 228,00 €	-83,74%	2 150,00 €	
UNITE POPULAIRE LUTALE DE DEFICTION DU VELOCROME COUVERT REGIONAL A ROUBAIX	SPORT			239 400,00 €	-19,72%	192 200,00 €						103 980,00 €	70,83%	177 600,00 €	178 000,00 €
STADE CLUB OLYMPIQUE ROUBAIX 59 (S.C.O.R. 59)	SPORT	78 087,12 €	-45,89 %	42 240,66 €	36,74%	57 760,99 €	-39,65%	34 743,78 €				40 336,00 €	2,55%	41 382,77 €	42 320,00 €
STADE ROUBAISIEEN	SPORT	42 880,44 €	-36,78 %	27 095,35 €	52,91%	41 432,17 €	12,40%	48 570,79 €				37 642,57 €	-11,23%	33 328,15 €	39 574,00 €
SYNDICAT DES PECHEURS DE ROUBAIX TOURCOING ET LEURS CANTONS	ENVIRONNEMENT	14 918,80 €	57,91 %	23 559,00 €	63,63%	38 549,50 €	-1,04%	38 148,10 €	172,17%	103 828,28 €	18,60%	123 135,22 €	-70,47%	38 389,24 €	98 789,00 €
TECHNIQUE POPULAIRE ET CITOYENNE DE RECHERCHE D'INNOVATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	CULTURE	24 548,11 €	-21,73 %	19 212,89 €	-1,78%	18 871,34 €	-5,20%	17 889,52 €	-22,61%	13 844,58 €	-20,15%	11 056,00 €	165,81%	29 384,92 €	
TEMPS DE VIE	ACTION SOCIALE	253 147,12 €	50,81 %	381 765,34 €	-10,96%	339 930,20 €	20,53%	409 727,38 €				371 413,10 €	73,72%	849 217,02 €	390 287,72 €
THEATER ANTIGONE	CULTURE					13 807,99 €	77,27%	24 122,45 €				28 910,18 €			
THEATRE TOUS AZIMUTS	CULTURE	28 581,49 €	-7,57 %	26 400,00 €	127,46%	80 061,89 €	-8,92%	89 478,32 €	-48,65%	30 021,00 €	90,41%	57 182,41 €	-42,87%	32 888,80 €	23 559,00 €
UNION FRANCAISE DES COLONIES DE VA-CANCES DELEGATION NORD PAS DE CALAIS (UFCV)	ACTION SOCIALE					58 988,00 €	143,81%	137 431,84 €				124 228,05 €	-92,33%	9 530,95 €	
UNION LOCALE F.O. DES SYNDICATS OUVRIERS DE ROUBAIX ET ENVIRONS	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	6 000,00 €	21,04 %	6 062,00 €	82,62%	11 062,00 €	-45,24%	6 062,00 €				6 828,00 €	7,53%	6 062,00 €	
UNION LOCALE SYNDICATS C.F.D.T. ROUBAIX TOURCOING & ENV. CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL	DÉFENSE DES DROITS ET DES CAUSES	10 894,95 €	13,49 %	12 125,82 €	24,97%	15 153,32 €	-17,81%	12 454,24 €				21 849,57 €	-46,07%	11 875,97 €	
UNION SPORTIVE PORTUGAISE DE ROUBAIX TOURCOING	SPORT	9 083,00 €	150,58 %	22 780,00 €	25,77%	28 825,00 €	-48,30%	14 512,00 €				11 630,00 €	144,90%	28 481,95 €	
UNION SPORTIVE PORTUGAISE DE ROUBAIX TOURCOING	SPORT	9 083,00 €	150,58 %	22 780,00 €	25,77%	28 825,00 €	-48,30%	14 512,00 €				11 630,00 €	144,90%	28 481,95 €	
UNIVERSITE POPULAIRE ET CITOYENNE	EDUCATION, FORMATION, INSERTION	29 000,00 €	-48,28 %	15 000,00 €	100,00%	30 000,00 €	-41,67%	17 500,00 €				10 000,00 €	120,00%	22 000,00 €	
VELO CLUB DE ROUBAIX - LILLE METROPOLE	SPORT	278 848,08 €	-36,80 %	174 848,87 €	138,68%	419 087,44 €	-23,18%	321 917,61 €				255 388,80 €	2,60%	282 031,66 €	382 385,00 €
VOIX DE MNAS	CULTURE	138 903,19 €	3,72 %	141 990,84 €	-31,61%	97 109,77 €	-34,88%	63 235,20 €	-1,64%	62 204,00 €	-10,02%	54 107,20 €	-22,52%	41 920,00 €	51 804,00 €

AUTONOMIE ASSOCIATIVE ET FINANCEMENTS PUBLICS : UNE ENQUÊTE LOCALISÉE»

Ce rapport explore les mécanismes de financement public des associations, soulevant des questions essentielles souvent négligées par les sciences sociales. Il aborde également les conséquences de ces financements sur le développement des activités associatives et leur autonomie. Qui finance-t-on et pourquoi ? Comment s'opèrent les arbitrages concernant les financements publics en direction des associations ? Selon quels critères et quelles rationalités ? Et quelles sont les incidences des modalités d'attribution des financements dans le développement des activités associatives et leur autonomie d'action ?

Pour répondre à ces questions, une enquête quantitative inédite permettant d'objectiver sur dix années la carrière financière des associations a été menée sur la commune de Roubaix, dans le Nord, qui offre un terrain propice à l'étude en raison de sa dynamique associative et de sa politique de la ville. Les données quantitatives sont complétées par un matériau qualitatif permettant de renseigner les variations financières observées, *via* des entretiens avec des responsables associatifs, des élus et des agents, ainsi que l'étude des archives et données financières fournies par certaines associations.

L'enquête met en lumière la relative stabilité des financements pour certaines associations, mais également des variations importantes, pour d'autres, qui entraînent parfois une précarité financière. Ces variations peuvent être liées à des considérations techniques ou administratives, mais aussi à des choix politiques, tels que le clientélisme associatif qui reste ici marginal en dépit des fantasmes qui l'entourent. Les résultats montrent également des coupes de subventions en réponse à des critiques associatives sur les politiques publiques, contribuant à la dépolitisation du secteur associatif. Cette situation soulève des questions sur le rôle des associations en tant qu'écoles de citoyenneté dans un contexte où le financement est souvent conditionné par l'acceptation des politiques publiques locales. Si les phénomènes ici présentés sont peut-être accentués par le tissu social très précarisé de la ville étudiée, ils apparaissent néanmoins relever de mécanismes systémiques qui dépassent de loin les frontières septentrionales.



ISSN : 2727-6465